

*Date de dépôt : 9 août 2019*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2018**

### **Rapport de M. Alberto Velasco**

La commission des finances a formellement examiné ce projet de loi lors de ses séances des 19 et 26 juin 2019 sous la présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler.

Le procès-verbal a été tenu par M. Gérard Riedi. La commission a été assistée par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique. Qu'ils soient remerciés pour leur travail.

Les débats ont notamment été suivis par M<sup>me</sup> Coralie Apffel Mampaey, directrice finances et comptabilité, et M. Olivier Fiumelli. Le rapporteur les remercie pour leurs explications.

### **Introduction**

Au vu de la difficulté à relater de manière réellement distincte les débats sur les nombreux sujets abordés lors de l'examen des comptes et de la gestion 2018, l'essentiel des travaux de la commission (et en particulier les auditions des départements) est relaté dans le rapport sur le PL 12478 approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2018.

Dans ce rapport, l'auteur se bornera à synthétiser les débats relatifs aux états financiers individuels de l'Etat de Genève. En ce qui concerne les comptes consolidés, le lecteur assidu se référera au rapport sur le PL 12480.

## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction générale .....	3
2. Etats financiers – tomes 1 et 4 (comptes individuels et consolidés) .....	3
3. Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique (tomes 2 et 3) .....	15
4. Présentation des charges de personnel et du bilan social (tome 5) .....	30
5. Revenus fiscaux .....	46
6. Situation de la dette .....	57
7. Risques financiers .....	63
8. Présentation de la Cour des comptes relative à la révision des comptes individuels et consolidés 2018 .....	78
9. Votes .....	79
10. Conclusion .....	83
11. Projet de loi .....	84

## 1. Introduction générale

### *Présentation générale des comptes 2018 par le département des finances*

*Audition de M<sup>me</sup> Coralie Apffel Mampaey, DGFE, de M. Pierre-Emmanuel Beun, DGFE, et de M<sup>me</sup> Aicha Laatiki, DGFE*

M<sup>me</sup> Apffel Mampaey indique qu'ils vont commencer par présenter les deux tomes qui ont été établis selon les normes IPSAS, respectivement les états financiers individuels et les comptes consolidés. Ce sont M. Beun et M<sup>me</sup> Laatiki, chargés de ces comptes, qui vont les présenter. Ensuite, il y aura la présentation, par la direction du budget, des tomes 2 et 3 qui ont été remis aux commissaires, suivi d'un focus sur les charges de personnel et le bilan social avec l'OPE, puis les revenus fiscaux avec M. David Miceli et l'évolution de la trésorerie, de la dette et des intérêts avec M<sup>me</sup> Adrianna Jost.

Ensuite, M<sup>me</sup> Apffel Mampaey propose de faire la présentation tome par tome et que les commissaires posent leurs questions à l'issue de chaque tome.

### Présentation des états financiers individuels

## 2. Etats financiers – tomes 1 et 4 (comptes individuels et consolidés)

Le lecteur voudra bien se référer au rapport PL 12480-A pour des explications circonstanciées sur les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2018.

### Etats financiers individuels (tome 1)

M. Beun indique que les tableaux sur les états financiers individuels se trouvent à partir de la page 26 du tome 1. Il y a un compte de résultat, un compte d'investissements, un tableau des flux de trésorerie qui explique la variation de la dette, le bilan et un tableau sur la situation nette. Ensuite, il y a l'annexe dans laquelle tous les chiffres figurant dans ces tableaux vont être expliqués. L'annexe est composée en deux grandes parties.

La première partie de l'annexe se trouve à la page 33 du tome 1. On y trouve des explications pour comprendre les chiffres, ce qu'il s'est passé et les résultantes. Après cette partie de commentaires et d'analyses, il y a différents tableaux qui permettent de détailler les différents groupes des états financiers pour aller trouver l'information voulue. M. Beun précise qu'il y a, à la fin, une partie importante sur les risques et les garanties de l'Etat.

En page 34 du tome 1, on trouve des explications sur les revenus. Il y a toujours une présentation avec les valeurs des comptes 2018, du budget 2018 et des comptes 2017 ainsi que des explications sur les écarts. Il y a le détail pour les revenus fiscaux, pour les revenus non fiscaux et pour les revenus non monétaires.

En page 39 du tome 1, on trouve une approche semblable pour les charges. La partie monétaire a été séparée de la partie non monétaire (les effets sur les charges en matière de provisions, d'amortissements et de dépréciations d'actifs). En effet, cette dernière ne correspond pas à des dépenses qui vont donner lieu tout de suite à une sortie d'argent. Ils sont par exemple dépendants de crédits de la compétence de la commission des finances. Cela vise à montrer quelle est la maîtrise budgétaire sur l'argent qui est dépensé par rapport à des charges calculées qui résultent de l'application des normes comptables. Il y a ensuite des tableaux qui donnent des explications. En page 39 du tome 1, il y a les variations des écarts par rapport à ces dépenses monétaires. Ensuite, en page 41 du tome 1, il y a l'explication des écarts par rapport aux dépenses non monétaires. C'est là où l'on va voir l'effet des provisions et des dépréciations d'actifs qui vont apparaître de manière plus forte. Par ailleurs, il est indiqué, en page 41 du tome 1, dans quelle rubrique de charges ces effets ont lieu.

Etant donné que des questions ont été posées, lors de la présentation des comptes 2018 par le Conseil d'Etat, sur les dépréciations et les provisions, des informations sont données à ce sujet, de manière plus agrégée que dans les états financiers, en page 10 de la présentation. En fait, il y a trois catégories. Il y a les dépréciations d'actifs qui viennent en moins de ce qu'on trouve à l'actif au bilan pour des débiteurs et d'autres éléments de ce type. Il y a aussi deux catégories de provisions. Il y a les provisions pour charges et les provisions pour risques. **On voit que, entre fin 2017 et fin 2018, ce sont surtout les provisions pour risques qui ont augmenté (+139 millions de francs) et qui expliquent l'augmentation globale de 191 millions de francs.** C'est une vision du risque au bilan. A côté de ces montants, on trouve (en page 10 de la présentation), les effets de ces montants, que cela soit les dépréciations ou les provisions, sur les charges et les revenus de l'Etat. On voit ainsi qu'il y a des effets sur les charges de l'ordre de 230 millions de francs et des effets sur les revenus de 38 millions de francs. M. Beun explique à quoi correspondent ces montants qui sont passés sur les revenus. Parfois, des montants sont provisionnés et il s'avère qu'il n'était pas utile de les provisionner. On a par exemple pensé qu'un débiteur ne paierait pas, mais il paie finalement. Ces montants vont donc être dissous et il y aura une reprise de provision sans objet. Cela génère des revenus au fil du temps dans le compte de fonctionnement de l'Etat.

En **charges**, il y a une complexité technique dont il faut être conscient. Les montants présentés dans le tableau sont des montants nets parce qu'on a pris en compte la constitution de provision, mais on a déduit l'utilisation. En effet, on va provisionner le risque dans la nature de charge dans laquelle on s'attend à payer la dépense effective. Au moment où le risque est identifié, le montant est mis dans cette nature de charge. Ensuite, au moment où il y a la dépense effective (si elle a lieu), elle va être comptabilisée dans la même nature. On aurait donc un dédoublement des charges au fil de l'eau. Toutefois, comme cette charge a été couverte par une provision, celle-ci va être dissoute dans la même rubrique de charge, ce qui va annuler l'effet sur la charge. C'est pour cette raison que, dans le tableau de la page 10 de la présentation, des montants plus importants apparaissent dans les dotations avec des montants qui viennent les compenser dans les utilisations. Il y a ainsi 495 millions de francs dans les dotations et -265 millions de francs dans les utilisations, ce qui fait un montant net de 230 millions de francs sur ces écritures non monétaires.

Au niveau des **dépréciations d'actifs** (cf. p. 11 de la présentation), on voit que ce sont en grande partie les créances fiscales qui donnent lieu à des dépréciations. Par ailleurs, il y a des dépréciations sur les créances sur amendes et contraventions, sur les avances liées aux prestations complémentaires, sur les avances liées aux pensions alimentaires parce que l'Etat s'attend à ne pas être forcément payé. En gros, il s'agit de couvrir les débiteurs douteux par ces dépréciations de risques de pertes sur prêt et d'autres éléments de ce type. Globalement, on voit que cela reste très stable. Hormis les créances fiscales qui ont augmenté de 40 millions de francs en 2018 parce qu'on a eu plus de créances fiscales étant donné qu'il y a eu plus de revenus à la fin 2018 en comparaison à 2017. Mécaniquement, il y a donc un risque qui augmente. Cela a un effet induit qui évolue au fil de l'eau. Il y a ces augmentations dans les comptes 2018, mais ce ne sont pas des éléments sur lesquels il y a beaucoup de surprises en temps normal.

Au niveau des **provisions** (cf. p. 12 de la présentation), une distinction est faite entre les provisions pour charges et les provisions pour risques. Les provisions pour charges ont un caractère récurrent parce qu'elles correspondent à des engagements en lien avec l'activité de fonctionnement de l'Etat. Il s'agit par exemple des aides aux personnes physiques et de toutes les prestations sociales qui sont versées, mais qui sont en provisions parce que les services en question n'ont pas eu le temps de traiter toutes les demandes. Ils ne sont pas sûrs du montant et cela ne peut pas être encore un engagement ferme. Dès lors, c'est mis en provisions. Finalement, ces provisions fluctuent en fonction du traitement des dossiers. Au niveau des provisions pour charges, il y a aussi les pensions à la charge directe de l'Etat (les caisses de prévoyance

du Conseil d'Etat et des magistrats de la Cour des comptes), le pont LPP Police (pour les policiers qui veulent partir dès 52 ans, c'est-à-dire avant 58 ans), les mesures transitoires des magistrats du Pouvoir judiciaire qui sont maintenant à la CPEG et l'assainissement des sites. M. Beun fait remarquer que ce sont des montants récurrents. Ce ne sont pas non plus des provisions qui appellent à de grandes constitutions soudainement, mais elles fluctuent au fil du temps. **Les provisions qui sont plus importantes, ce sont les provisions pour risques parce qu'elles vont dépendre d'éléments exogènes à l'Etat.** Ce n'est pas lié à des engagements à proprement parler. Cela comprend la provision liée à la CPEG (446 millions de francs), le litige sur l'annuité 2016, d'autres litiges (ce sont des éléments que les départements provisionnent lorsqu'ils identifient un risque), l'insuffisance du fonds taxi, la convention avec la Ville de Genève, la rétrocession de la TVA et diverses autres provisions.

*En réponse à la question, concernant la distinction entre les provisions pour charges et les provisions pour risques, d'un commissaire qui relève que les provisions sont constituées en raison d'un risque avéré et qui demande si cela signifie que ces charges sont des risques avérés,* M. Beun explique que c'est une vision très comptable. Certaines provisions pour charges sont plutôt des engagements à payer, mais d'un point de vue strictement comptable, les auditeurs ont toujours défendu que, du moment où l'estimation n'est pas suffisamment fiable, le montant ne doit pas être mis en engagements, mais en provisions. Par exemple, si toutes les demandes pour l'aide sociale n'ont pas été traitées et qu'on n'est pas sûr au franc près de l'estimation du montant que cela concerne, les auteurs demandent que cela soit mis en provisions et non en engagements à payer. Il est vrai que cela induit un peu en erreur parce que ces provisions pour charges ne sont pas du risque dans l'esprit des gens, mais cela relève davantage d'un débat d'experts.

*Un autre commissaire dit avoir des difficultés pour faire le lien entre les résumés se trouvant notamment dans le tome 1 et les tableaux dans les rubriques comptables. Il a par exemple essayé de retrouver le produit des impôts sur les personnes physiques. Sous les rubriques 4000 (cf. p. 368 du tome 2), il a trouvé 4 lignes de rubriques concernant l'impôt sur les personnes physiques et la rubrique 4008 sur les « impôts des personnes ». S'il additionne les rubriques 4000 à 4009, il ne retrouve pas les montants indiqués dans les tableaux initiaux, qu'il y intègre ou non la rubrique 4009 sur laquelle il a un doute pour savoir si cela concerne l'impôt des personnes physiques. Il obtient ainsi un écart de 200 millions de francs. Il aimerait savoir comment il pourrait faire pour comprendre cette différence.*

M. Beun explique qu'un tableau sur les revenus fiscaux figure en page 50 du tome 1. Ces informations sont des sommes de ce qui figure dans la

comptabilité de l'Etat et ce qu'il y a aussi dans le tome 2. C'est la même base de données qui n'est pas retraitée. M. Beun pense que le commissaire a peut-être une question liée à la compensation financière aux communes françaises.

*A la suite de quoi, le commissaire note qu'il y a 3,408 milliards de francs d'impôts sur le revenu et à la source. Il aimerait savoir à quelle addition de rubriques 4000 ce montant correspond. En effet, s'il additionne les rubriques concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques, il obtient 2,6 milliards de francs. Il n'a pas les impôts à la source, mais il a les impôts sur la fortune (810 millions de francs), les taxes personnelles (7 millions de francs), les autres impôts personnes physiques (40 millions de francs). Il aimerait savoir où sont les impôts à la source.*

M<sup>me</sup> Apffel Mampaey répond que les impôts à la source se trouvent en ligne 4002 (cf. p. 368 du tome 2) pour 557 millions de francs. Elle précise qu'il est possible de préparer pour la commission un tableau de correspondance détaillant tout cela.

*Le commissaire explique que s'il additionne les 557 millions de francs d'impôts (rubrique 4002) à la source aux 2,6 milliards de francs (rubrique 4000), il arrive à 3,2 milliards de francs et non à 3,4 milliards de francs. Il aimerait ainsi comprendre cette différence de 200 millions de francs.*

S'agissant de la provision pour insuffisance du fonds taxe, les -17 millions de francs de charges signifient que la provision a été utilisée. M. Beun indique que la taxe unique a été remboursée à des chauffeurs de taxi dans le cadre de la LTVTC. Cela veut dire que, dans le poste de charge dans lequel les remboursements ont été faits, il y avait une charge de 17 millions de francs par rapport à cette compensation de -17 millions de francs. Ce tableau de la page 12 de la présentation montre l'évolution du risque. M. Beun confirme qu'il y a une utilisation de la provision et une charge effective qui est ainsi compensée.

Au sujet du montant positif figurant dans la colonne des charges du compte de résultat 2018 qui signifierait qu'une provision a été constituée en 2018, M. Beun répond que cela signifie que les provisions ont été dotées en chiffres nets et, donc, qu'elles ont probablement été augmentées parce qu'il y a aussi des utilisations plus importantes éventuellement sur certains postes.

Au sujet des provisions pour aides aux personnes physiques qui augmentent de 18 millions de francs (cf. p. 12 de la présentation), ce qui est récurrent, et les raisons pour lesquelles ces prestations ne sont pas délivrées, M<sup>me</sup> Apffel Mampaey explique que cela dépend directement du nombre de dossiers en souffrance au 31 décembre. Il a toujours des dossiers non traités

puisqu'ils arrivent jusqu'au 31 décembre et que l'administration prend ensuite un certain temps pour les traiter. Cela dépend aussi des montants de chaque dossier. Par exemple, chaque année le montant des subsides d'assurance-maladie augmente, donc chaque année au 31 décembre, le montant moyen du dossier ayant augmenté, les dossiers en attente valent plus cher. M<sup>me</sup> Apffel Mampaey fait remarquer qu'il pourrait être intéressant de demander au département concerné les chiffres sur le nombre de dossiers en attente. Cela peut être un bon indicateur pour voir par exemple s'il y a plus de demandes et si l'administration arrive moins bien à les traiter.

*A la suite de quoi, un commissaire trouve que cela ne convient pas si des personnes physiques sont en attente de toucher 131 millions de francs en lien avec des dossiers qui n'ont pas été traités durant l'année. Il y a alors un dysfonctionnement.*

M<sup>me</sup> Apffel Mampaey précise que, en raison du principe de prudence, ils sont obligés de valoriser les dossiers en attente pour lesquels une décision définitive n'a pas encore pu être prise. C'est pour cette raison qu'il peut y avoir 131 millions de francs au bilan. Cela ne veut pas forcément dire qu'il y a des centaines de personnes qui sont en attente d'un versement et qu'on est face à une situation dysfonctionnelle. Cela peut être aussi le fait qu'on a correctement valorisé les dossiers en attente. M<sup>me</sup> Apffel Mampaey suggère de garder cette question pour la poser au département concerné lorsqu'il sera auditionné.

En réponse à la question d'un commissaire qui demande s'il serait possible, comme dans le canton de Vaud, quand il y a des rentrées soudaines et dont une partie est peut-être non récurrente, de les mettre dans une réserve conjoncturelle et s'il serait possible – et souhaitable – de le faire à Genève, M<sup>me</sup> Fontanet indique que le canton de Genève n'a pas la possibilité de faire cela au niveau légal. C'est incompatible avec les normes IPSAS. Le canton de Genève ne peut pas faire des provisions de préfinancement qui lui permettraient de voir l'avenir en décidant par exemple de faire une grosse provision parce qu'il a la RFFA demain, mais c'est quelque chose qui est effectivement pratiqué par le canton de Vaud. M<sup>me</sup> Fontanet estime que c'est une question qu'on peut se poser. Ils ont essayé de l'évaluer surtout en regard de la réserve conjoncturelle. Il a toutefois semblé que ce n'était pas la meilleure année avec la suspension du frein au déficit qui a été mise en place pour la RFFA, mais c'est une question d'opportunité politique. Toutefois, avec les normes IPSAS, ce n'est pas possible.

Ensuite, s'agissant de savoir si cela relève uniquement de la norme comptable, M<sup>me</sup> Fontanet répond que c'est la norme comptable qui ne l'autorise pas.



Sur le même sujet, M. Béguet rappelle que le motif principal du choix du Grand Conseil d'appliquer les normes IPSAS était d'éviter de niveler le résultat en mettant des provisions qui auraient pu être des préfinancements de projets, une anticipation de périodes plus difficiles, etc. La nouvelle LGAF et les normes IPSAS demandent à avoir une comptabilité de l'exercice qui a une signification économique. Cela veut dire que tous les postes au bilan sont évalués globalement à une valeur économique. Tout ce qui est présenté aux commissaires c'est véritablement le résultat économique de l'année. Le canton de Vaud n'applique pas ces normes. Il peut donc effectuer tous les préfinancements qu'il veut. Cela peut être le préfinancement de projet, par exemple en anticipation d'une augmentation de la RPT. Tout cela constitue, pour ainsi dire, des réserves de noisettes pour affronter des exercices futurs. Ces dernières années, pour baisser le résultat du canton de Vaud, les titres de la Banque cantonale vaudoise (300 millions de francs) ont été passés en charges en disant que cela ne valait plus rien. Cela veut dire que tout est imaginé pour que le résultat, qui est finalement publié, soit très faible. Il faut toutefois reconnaître qu'il y a un effort de transparence du canton de Vaud depuis 2 ou 3 ans. Dans la présentation qui est faite à la presse, il y a toutes les diapositives avec le résultat, mais ils listent quand même ce qu'ils appellent les écritures de bouclément. Cela permet de voir quel aurait dû être le résultat. Le canton de Vaud a fait ces efforts de transparence parce qu'il y a quand même eu des critiques vu que plus personne ne pouvait savoir quelle était sa santé financière. M. Béguet confirme que cela n'a pas de conséquences sur la péréquation intercantonale.

Afin de fournir des précisions sur les provisions pour risques, M. Beun explique que cela répond à une définition assez précise dans les normes comptables. A partir du moment où une obligation apparaît et qu'il y a un élément qui rend cette obligation certaine (pour la CPEG, on sait qu'il y a une obligation de l'Etat de payer des intérêts à l'heure actuelle vu que le chemin de croissance de la caisse ne sera pas respecté et que l'Etat se retrouve donc à mettre une provision pour risques). C'est ce que disent les normes comptables. Concernant le litige sur les annuités 2016, il y a eu une décision de la Chambre administrative qui caractérise un risque. Du point de vue des normes comptables, on considère que cela peut être provisionné. M. Beun précise que c'est très cadré. On ne peut pas dire qu'on va provisionner un risque par exemple parce qu'il y a de la pluie qui tombe et qu'on va refaire le toit pour éviter qu'il rouille.

M. Beun confirme que ces provisions doivent être ciblées et être documentées. Elles sont vérifiées par la Cour des comptes qui les valide.

Au sujet de la remarque sur la dénomination les « ménages privés » (cf. p. 51 du tome 1). M. Beun répond que ce sont des personnes physiques et M<sup>me</sup> Apffel Mampaey signale que M. Poggia avait initié, il y a 18 à 24 ans, une grande mesure d'envoi d'un courrier à tous les bénéficiaires de prestations sociales. Il rappelait que ces personnes devaient annoncer tout changement de situation et qu'elles pourraient avoir à rembourser si elles percevaient indûment certaines aides. Cela a généré tout un mouvement de personnes qui ont régularisé leur situation, ce qui faisait qu'elles ne devaient plus continuer à bénéficier de certaines prestations ou que les montants dont elles pouvaient bénéficier allaient baisser. Du coup, des restitutions ont été enregistrées. Dans le système normatif de canton de Genève, cela n'est pas mis en moins dans les charges. Il y a l'obligation de les comptabiliser en revenus. Quand quelqu'un restitue une prestation indûment perçue, elle est ainsi comptabilisée dans les revenus.

Au sujet de l'impact sur la dette que pourrait avoir la création de provisions, M. Béguet répond que tout ce qui est non monétaire n'a aucune influence sur la dette. Cela intervient uniquement le jour où la charge effective arrive et qu'elle donne lieu à un décaissement. Par ailleurs, la liquidité correspondant à la provision n'est pas déposée dans le service de la dette en attendant.

Concernant les précisions sur ce « fonds taxi » dont il est question en page 12 de la présentation, M. Beun signale qu'il y a une explication à ce sujet en page 71 du tome 1 : « La provision pour insuffisance du fonds taxis (voir partie 4 du rapport sur les comptes) a été constituée fin 2015 suite au dépôt du projet de loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeurs (LTVTC), abrogeant le financement prévu dans la loi précédente (LTaxis). Cette provision a permis de rembourser la taxe unique aux chauffeurs de taxis pour 18 mois en 2018. Le solde restant devrait permettre de régler les derniers dossiers éligibles. » M. Beun précise que la taxe unique (pour obtenir l'autorisation) était versée dans les caisses de l'Etat et les gens étaient ensuite remboursés, mais il s'est avéré qu'il y avait un déséquilibre.

M<sup>me</sup> Fontanet ajoute que cela constituait une forme de 3<sup>e</sup> pilier pour ces chauffeurs de taxi. Avec la LTVTC, l'Etat de Genève leur a donné un délai pour ramener leur patente et, en contrepartie, ils pouvaient récupérer une partie du montant qu'ils avaient engagé.

M. Beun poursuit ses explications et indique qu'il y a, en page 42 du tome 1, un tableau de synthèse sur les crédits supplémentaires octroyés par la commission des finances et ceux octroyés par le Conseil d'Etat dans le cadre de ses compétences. Le gros montant du Conseil d'Etat s'explique notamment par les provisions qui sont comptabilisées puisqu'elles sont de sa compétence.

La page 43 du tome 1 est dédiée au compte d'investissement et donc à du patrimoine administratif. Ces informations étant semblables à celles se trouvant dans l'exposé des motifs, M. Beun ne s'attarde pas sur celles-ci.

Des explications sur **l'évolution des emprunts** sont données en page 44 du tome 1. La baisse des emprunts de l'Etat s'explique de deux manières. Il y a une **baisse de 289 millions de francs pour tout ce qui est lié à l'activité propre à l'Etat**. C'est un excédent de liquidités qui a été dégagé par le compte de fonctionnement, par le compte d'investissement et par les opérations sur le patrimoine financier. En gros, c'est une vision de comptabilité de caisse de tout ce qui transite par les comptes de fonctionnement et d'investissement et tout ce qui concerne le patrimoine financier. Cela a permis de baisser la dette parce que la gestion de la trésorerie est assez tendue de manière à limiter l'endettement de l'Etat.

Un autre élément important a aussi contribué à l'abaissement de la dette de l'Etat, ce sont les opérations pour le compte de tiers (-288 millions de francs). Il s'agit de tous les flux financiers qui transitent par le bilan de l'Etat. Il faut savoir qu'il y a de l'ordre de 2,4 à 2,5 milliards de francs de financements qui ont lieu. Ils ne sont pas liés à des emprunts, mais par exemple à des comptes courants et à d'autres éléments de ce type. Ainsi, l'Etat encaisse de l'argent qu'il doit reverser dans un certain délai. En fait, l'Etat de Genève a toujours un fonds de roulement de 2,4 à 2,5 milliards de francs. M. Beun précise que ces montants fluctuent avec le temps. La plus grande part de cette baisse en 2018 est liée au compte courant avec les communes qui permet de dégager un financement complémentaire de 131 millions de francs, tout simplement parce que l'Etat de Genève a encaissé peut-être beaucoup d'impôts qu'il doit reverser aux communes, mais qu'il ne l'a pas encore fait. Les comptes courants avec les caisses de prévoyance ont dégagé des excédents de liquidités de 17 millions de francs. A l'inverse, le compte courant de la Confédération a été très important et il a péjoré les finances du canton de Genève. Cela a nécessité de prélever des liquidités parce qu'il fallait verser plus d'argent à la Confédération par rapport à l'année précédente. Il y a également la caisse centralisée, qui permet de regrouper l'argent de l'Etat. Celle-ci a rapporté 80 millions de francs de financement supplémentaire. L'ensemble de ces éléments permet d'avoir des excédents de liquidités qui permettent de diminuer la dette temporairement.

Il faut savoir que c'est la valeur sur 2018, mais en 2017 il y a eu également du financement supplémentaire grâce à ces flux qui avait permis de baisser la dette de 182 millions de francs. En revanche, cela avait fait augmenter la dette de 64 millions de francs en 2016. Ainsi, cela fluctue et les -288 millions de francs en 2018 auraient très bien pu être +288 millions de francs et on aurait alors eu une dette stable à la fin 2018. M. Beun précise que ce sont des

éléments exogènes sur lesquels ils n'ont pas d'emprise à proprement parler. Ils fluctuent et ils peuvent amplifier la baisse de la dette, l'annuler ou l'augmenter alors que l'Etat a un résultat qui permettrait de baisser la dette. Du coup, il y a une séparation entre ce qui ressort du compte de fonctionnement et le résultat net (par exemple d'un excédent de résultat) de ce qui va ressortir dans la dette par ce phénomène de transition temporaire.

Une commissaire comprend qu'aucune différence n'est faite entre le court terme et le moyen terme dans cette analyse et qu'il serait donc possible d'avoir +300 millions de francs le 5 janvier.

M. Beun confirme que cette distinction n'est pas faite. Et M<sup>me</sup> Apffel Mampaey ajoute que, de la même façon, le canton de Genève paie, tous les 15 jours, des montants à la Confédération et qu'il y a parfois des variations très importantes de la dette. Elle indique que, chaque jour, la trésorerie refinance ses besoins et qu'il y a des fluctuations qui peuvent être très importantes au jour le jour.

Un commissaire demande, par rapport à la gestion de la dette, s'il n'y a pas un moyen d'avoir les deux opérations avant la consolidation, c'est-à-dire avoir la dette pour elle-même et ce bonus-malus de gestion de flux financier. Par rapport à la lecture de l'évolution de la dette, il faut en effet comprendre que de grosses variations peuvent intervenir.

M<sup>me</sup> Apffel Mampaey explique que la façon dont il faut lire le tableau c'est de dire que l'Etat a 600 millions de francs de dette en moins dans les comptes 2018. La moitié de cette baisse peut être expliquée par la bonne santé de l'Etat et l'autre moitié doit être expliquée par des événements tiers. De la même façon, un commissaire avait relevé l'année dernière que la baisse de la dette était pratiquement à 100% liée à des événements exogènes. M<sup>me</sup> Apffel Mampaey indique qu'ils ont voulu mettre cela en exergue cette année pour bien montrer ce qui était du fait de l'Etat et ce qui était du fait de circonstances sur lesquelles l'Etat n'a pas vraiment d'emprise.

Ensuite, M. Beun aborde maintenant les garanties données par l'Etat, ce qui est en fait le pied de bilan (cf. p. 75 du tome 1). Il y a deux catégories de garanties, d'une part celles liées aux emprunts (les cautions simples), et d'autre part celles liées aux caisses de prévoyance et aux Rentes genevoises. Les états financiers comprennent beaucoup d'informations à ce sujet (dès la p. 75 du tome 1).

Un tableau (cf. p. 17 de la présentation) a été ajouté pour montrer **les cautions simples** qui ont été octroyées par entité. Sur le total de 977 millions de francs, 537 millions de francs ont ainsi été octroyés aux TPG et 304 millions de francs aux fondations immobilières. Une information a été ajoutée sur le

montant de l'emprunt à la fin de l'année pour les TPG, les FIDP et Palexpo qui sont des entités consolidées et dont l'information est donc disponible dans les délais. On voit par exemple qu'environ 90% des emprunts des TPG font l'objet d'une caution simple. Les fonds propres des entités sont également indiqués pour montrer la situation de l'entité. C'est une information qui peut être intéressante en termes de risque. On constate par exemple que les TPG ont des fonds propres tout petits par rapport à leur endettement.

Des informations sont données sur les caisses de prévoyance en page 18 de la présentation (cf. pp. 75 et 78-82 du tome 1). Il faut savoir qu'une information plus détaillée a été faite dans les comptes 2018, à la demande de la Cour des comptes, sur les incertitudes par rapport aux deux lois qui ont été votées. Il y a ainsi beaucoup d'éléments d'information, notamment sur l'appréciation du risque tant pour le CPEG que pour le FPTPG.

M. Béguet souhaite expliquer pour quelle raison le taux technique de la CPEG est de 2,375% (cf. p. 18 de la présentation) et non de 2,5% comme officiellement. Cela s'explique par le fait que la CPEG s'est engagée à adopter un taux technique de 2,25% sur 2 ans. Techniquement, la caisse est encore à 2,5%, mais elle a déjà pris des provisions techniques équivalentes à un taux technique de 2,375%. C'est la raison pour laquelle dans ce tableau de la page 18 de la présentation, pour simplifier, un taux de 2,375% est mentionné.

M. Beun signale qu'une information est donnée sur la garantie de l'Etat sur les rentes services par les Rentes genevoises (cf. p. 19 de la présentation). On voit que les Rentes genevoises ont une situation plutôt saine puisqu'elles ont 110% de taux de couverture. Dès lors, on estime qu'il n'y a pas de risque à court ou moyen terme sur la garantie de l'Etat par rapport aux Rentes genevoises.

M. Beun indique que, après les états financiers et le rapport de l'organe révision, le tome 1 présente des informations sur les fonds (à partir de la p. 107 du tome 1). L'Etat de Genève a beaucoup de fonds et une information nombreuse a été donnée pour essayer de couvrir l'ensemble des fonds connus et identifiés dans les comptes de l'Etat. Il y a ainsi des explications sur la manière dont les fonds ont été catégorisés. Pour chaque fonds, il y a un petit compte d'exploitation et un petit compte de résultat et quelques explications.

M<sup>me</sup> Apffel Mampaey ajoute qu'ils ont souhaité renforcer, à partir de la page 107 du tome 1, l'information donnée sur les fonds pour que les commissaires puissent en connaître le fonctionnement, les montants en jeu et l'utilisation qui en est faite au cours de l'année.

Au sujet du « fonds d'amélioration des conditions sociales des chauffeurs de taxi » (cf. p. 114 du tome 1) et son alimentation, M. Beun répond que ce

sont des taxes par rapport à la nouvelle loi qui a été votée. Ce fonds vise à améliorer les conditions sociales de la profession de chauffeur de taxi. Ces sommes d'argent sont réservées pour ces dépenses qui sont prévues dans la loi.

En réponse à un commissaire qui aimerait savoir de quelles conditions il s'agit, parce que les chauffeurs de taxi relèvent en général d'entités privées, M. Beun indique qu'il faut se référer à la LTVTC. Il s'agit en fait du fonds pour lequel une provision de 17 millions de francs a été constituée. Comme ce fonds est en insuffisance, par rapport à ces mesures anciennes où les chauffeurs de taxi payaient pour avoir une patente, c'est l'Etat qui réalimente le fonds et ensuite les sommes d'argent sont dépensées pour rembourser les chauffeurs de taxi de ces fameux montants qu'ils ont versés, il y a des années en arrière, pour avoir la patente.

M<sup>me</sup> Fontanet précise qu'ils achetaient leur patente jusqu'à 100 000 francs, mais avec le changement de loi ils ne peuvent plus les revendre. Auparavant, lorsque vous étiez chauffeur de taxi, vous aviez une patente et c'était un peu votre 3<sup>e</sup> pilier. Le jour où vous décidiez de remettre votre voiture, vous vendiez au prochain chauffeur votre patente. Avec la nouvelle loi, ils ne peuvent plus le faire. Ainsi, l'Etat, à condition qu'ils abandonnent définitivement leur patente, leur reverse un certain montant qui ne correspond évidemment pas au prix auquel ils l'avaient acquise à l'époque.

M<sup>me</sup> Apffel Mampaey explique que ce fonds est alimenté par l'Etat. Des sommes avaient été prélevées à un moment donné, mais elles étaient largement insuffisantes pour couvrir les remboursements. C'est bien l'Etat qui a pris en charge ces remboursements aux chauffeurs de taxi. M<sup>me</sup> Laatiki ajoute qu'une provision a été constituée, il y a 2 ou 3 ans.

Concernant le fonds LDTR doté à raison de 10 millions de francs qui permettait de financer certains travaux notamment pour préserver des objets d'art, le département signale que ce fonds a été supprimé il y a longtemps. Mais il est rappelé par un commissaire que bien que ce fonds n'ait pas été alimenté depuis longtemps, il existe encore. La loi existe en effet toujours.

Le département explique que ces rénovations passent maintenant via les rubriques de subventions. Comme le mode de financement de ces subventions via un fonds n'était plus conforme aux normes IPSAS, cela passe maintenant par le biais de rubriques de subvention normales. Cela étant, ce fonds LDTR n'est plus utilisé depuis des années.

Les commissaires admettent que ce fonds doit être à zéro, mais ils relèvent son existence. A cet effet, M<sup>me</sup> Apffel Mampaey précise que ce fonds est présenté en page 127 du tome 1, mais il est effectivement vide. Ce fonds existe encore, mais c'est une coquille vide. Il faut voir que, au moment du passage

aux normes IPSAS un grand nombre de fonds ont été vidés parce qu'ils ont été réintroduits dans le processus budgétaire normal pour pouvoir bien faire apparaître les subventions. Il y a donc un certain nombre de fonds qui sont « dormants ». A la suite de quoi, la présidente aimerait savoir quelle est la raison du maintien de ce fonds si c'est une coquille vide, et le département répond que c'est une question légale puisque la loi n'a pas été modifiée. Il signale que les commissaires peuvent trouver, à la fin du tome 1, des informations sur les obligations vertes. En effet, depuis que l'Etat de Genève a émis, en novembre 2017, des obligations vertes, il est tenu de présenter annuellement des indicateurs financiers et extrafinanciers.

### **3. Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique (tomes 2 et 3)**

*Par : M. Yves Fornallaz, DGFE, et M. Alan Rosset, DGFE*

#### Tome 2

M. Fornallaz signale que ce chapitre de la présentation est dédié aux comptes de fonctionnement, soit le tome 2. C'est le miroir des crédits accordés dans le budget. Cela permet le suivi de l'utilisation de ces crédits aux comptes 2018.

Le tome 2 est composé, dans une première partie, d'un descriptif de l'ensemble des programmes, de l'utilisation des crédits et des principales missions et objectifs qui ont été atteints dans les comptes 2018. Il y a également d'autres informations telles que le coût complet, la situation des postes au 31 décembre ou les objets et indicateurs par programme. La 2<sup>e</sup> partie du tome 2 comprend des tableaux annexes que M. Fornallaz décrira un peu plus tard.

Il faut bien distinguer dans le tome 2, par programme, l'information financière qui est présentée selon deux étages. Le premier étage ce sont les revenus et charges directes. C'est sur cela que le Grand Conseil adopte un budget et vote des crédits. Il y a une information complémentaire qui est constituée par les coûts complets. Finalement, on affecte sur l'ensemble des programmes tous les coûts qui sont liés aux états-majors, à la fonction finances, aux RH, aux systèmes d'information et aux bâtiments. Cette information n'est pas votée ou ne représente pas un crédit par programme, mais bien une information analytique.

Les tableaux annexes figurant à la fin du tome 2 sont constitués, d'une part, d'un récapitulatif des ETP par politique publique. Dans le tome 5, se trouve une information plus complète. En page 382 du tome 2, il y a une information détaillée sur les subventions. Il y a également une information sur les

subventions non monétaires ainsi que sur les subventions qui ont été transférées en lien avec la répartition des tâches ; d'une part, celles qui ont été transférées des communes au canton et, d'autre part, celles qui ont été transférées du canton aux communes.

En page 421 du tome 2, il y a les tableaux d'information sur les crédits supplémentaires. Il s'agit de toutes les lignes budgétaires qui sont en dépassement aux comptes 2018. Cette information est présentée selon trois tableaux. Un premier tableau concerne les crédits supplémentaires accordés par la commission des finances avec un récapitulatif des lignes et leur utilisation. Le 2<sup>e</sup> tableau présente tous les dépassements de lignes budgétaires, mais qui sont de la compétence du Conseil d'Etat. Il s'agit principalement des charges non monétaires telles que les provisions ou les dépréciations. Le 3<sup>e</sup> tableau est constitué par les crédits supplémentaires qui n'ont pas été soumis à la commission des finances ou qui n'ont pas été approuvés par la commission des finances. Cette liste est bien entendu la plus réduite. Les deux ou trois cas qui figurent dans cette liste sont constitués d'éléments qui n'étaient pas disponibles par les départements dans les délais pour pouvoir faire l'objet d'un crédit supplémentaire. Ces trois tableaux sont accompagnés d'une description. Cela permet d'aller voir les différents crédits supplémentaires et d'en avoir l'explication.

La présidente interrompt M. Fornallaz et revient sur les crédits supplémentaires qui n'ont pas été soumis parce que les informations n'étaient pas encore disponibles. Elle aimerait savoir si cela veut dire qu'ils vont encore être soumis.

M. Fornallaz explique qu'ils ne sont pas soumis à la commission des finances. Par contre, ces listes sont soumises au Grand Conseil avec l'adoption de la loi sur les comptes. C'est une annexe à la loi sur les comptes.

*Un commissaire (EAG) comprend que les crédits supplémentaires non soumis à la commission des finances sont des crédits supplémentaires qui ne sont pas de la compétence du Conseil d'Etat.*

A la suite de quoi, M. Fornallaz précise que ce sont des crédits supplémentaires qui auraient dû être soumis à la commission des finances et qui sont de la compétence du Grand Conseil et de la commission des finances.

*Ce qui fait dire au commissaire que, dans le cas où le Grand Conseil refuserait les comptes, ces crédits supplémentaires ne sont pas approuvés par le Grand Conseil.*

M. Fornallaz poursuit sa présentation. Usuellement, ils présentent la répartition des charges par politique publique, mais il propose de passer assez rapidement sur ces graphiques et indique que l'ensemble des charges se



concentre sur trois politiques publiques à hauteur de 60% : la santé, la cohésion sociale et la formation (cf. p. 52 de la présentation). Les charges dépassent globalement le budget de 1,9% qui est principalement dû à la provision pour l'annuité 2016.

Au niveau de la répartition sur les charges de personnel (nature 30) (cf. p. 53 de la présentation), on voit que 50% d'entre elles sont concentrées sur la politique publique « F Formation ». Une part importante figure aussi sur la politique publique « H Sécurité et population ». M. Fornallaz fait remarquer que la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » est un peu plus élevée que d'habitude puisque c'est, sur cette politique publique, que la provision pour l'annuité 2016 a été inscrite à hauteur de 68 millions de francs.

Au niveau de la répartition des charges de la nature 31 (cf. p. 53 de la présentation), il faut savoir que cette nature comporte deux types de charges. Il y a les charges de fonctionnement qui sont un peu les dépenses générales et les dépenses qui sont liées à tout ce qui est dépréciations de créances ou provisions. Les dépenses générales, sur ces 630 millions de francs, représentent 412 millions de francs alors que les dépréciations de créances, principalement à l'administration fiscale, et les provisions représentent 218 millions de francs. Dans l'analyse de ces dépenses, il faut bien distinguer ces deux typologies de charges parce que l'information n'est pas la même. Typiquement, la principale politique publique est celle des états-majors et prestations transversales qui comprend 184 millions de francs de dépenses. Ces dépenses sont principalement liées aux frais d'entretien des immeubles, aux loyers et à tout ce qui est licences et systèmes d'information. Inversement, pour la politique publique I « Impôts et finances », qui comprend 138 millions de francs de dépenses, ce sont principalement des dépenses liées aux provisions des créances pour l'administration fiscale cantonale. Il y a donc, d'un côté, des charges monétaires et, d'un autre côté, des charges non monétaires. C'est pour cette raison que, sur cette nature, il y a un mélange de typologies auquel il faut faire attention, notamment par rapport aux conclusions que l'on peut tirer.

Au niveau de la répartition de la nature 36 par politique publique (cf. p. 55 de la présentation), on voit qu'il y a une concentration des charges sur quelques politiques publiques. Pour la politique publique C « Cohésion sociale », le montant est de 1,682 milliard de francs. Ce sont principalement les subventions à des personnes physiques dont les principales sont les subsides pour les assurés à ressources modestes pour 336 millions de francs, les prestations sociales de l'Hospice général à hauteur de 313 millions de francs et les prestations complémentaires de l'AVS à hauteur de 234 millions de francs. Sur

la politique publique K « Santé », qui concentre 1,3 milliard de francs de dépenses, ce sont plutôt des institutions auxquels l'Etat verse ces montants. Ce sont les HUG à hauteur de 880 millions de francs ainsi que l'IMAD et les EMS. Enfin, il y a la politique publique « M. Mobilité » avec les TPG et la politique publique « F Formation » avec l'université et la HES-SO.

Le graphique en page 56 de la présentation représente les écarts entre le budget et les comptes sans examiner les crédits supplémentaires. Il ne comprend pas non plus la provision pour l'annuité 2016. On voit que le principal dépassement est sur la politique publique I. Elle est composée par les provisions de l'administration fiscale. M. Fornallaz propose de revenir plus en détail sur les dépassements de crédits sur les pages suivantes de la présentation.

Durant la précédente législature, le Conseil d'Etat a présenté un programme de mesures à ne pas confondre avec le programme de mesures présenté par le nouveau Conseil d'Etat dans le budget 2019. A la connaissance de M. Fornallaz, il a été souhaité de faire un point sur ce plan de mesures. Aujourd'hui, celui-ci a présenté des améliorations de résultat à hauteur de 450 millions de francs. Le seul bémol qu'il faut mettre sur cette amélioration, c'est qu'une des mesures était constituée par la suspension de l'annuité 2016. En fonction de la décision du Tribunal fédéral, ce plan de mesures pourrait donc être diminué d'une cinquantaine de millions de francs.

Un commissaire (PLR) demande pourquoi, si l'effet de la mesure éventuellement annulée est de 50 millions de francs, 157 millions de francs sont provisionnés.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il y a un effet sur 2016, 2017 et 2018 qui est provisionné dans les comptes 2018. Elle rappelle que l'octroi d'une annuité a un effet dans le temps.

### ***3. 1 Crédits supplémentaires***

M. Fornallaz rappelle que la commission des finances a accepté en 2018 un montant à hauteur de 60 millions de francs de crédits supplémentaires. La répartition de ceux-ci est donnée par politique publique en page 60 de la présentation. Il explique que la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » a un montant aussi important que 14 millions de francs voté par la commission des finances, seulement 3 millions de francs ont été utilisés par les départements. Ce sont vraiment des crédits supplémentaires permettant, de temps en temps, de faire le joint d'un exercice à l'autre. Ce n'est pas parce que la commission des finances accepte ces 18 millions de francs de crédits supplémentaires qu'ils sont utilisés par l'administration et le Conseil d'Etat.

Un commissaire (S) note que 18 millions de francs de crédits supplémentaires ont été demandés et que seuls 3 millions de francs ont été utilisés. Normalement, quand des crédits supplémentaires sont demandés, c'est qu'il y a une nécessité avérée. Il aimerait donc avoir des explications.

M. Fornallaz explique que les reports budgétaires sont mécaniques. La plupart des crédits supplémentaires sont liés à un besoin spécifique. Quant aux reports budgétaires, ils consistent à prendre l'ensemble des rubriques de l'année précédente, à regarder quels sont les montants qui n'ont pas été utilisés et à en reporter 50% sur l'année suivante. Ce n'est pas forcément un besoin avéré. C'est un mécanisme qui permet de dire, à un moment donné, à l'administration que, si elle a un besoin urgent, elle n'a pas besoin de le dépenser au 31 décembre parce qu'on lui garantit qu'une partie de ce budget sera disponible l'année suivante. Ce mécanisme vise simplement à faciliter le fonctionnement de l'administration et à ce qu'il n'y ait pas une sur-dépense en fin d'exercice. C'est un calcul mécanique. C'est pour cette raison que l'utilisation est assez faible.

Le commissaire comprend cette mécanique, mais il s'interroge quand un conseiller d'Etat vient par exemple demander un crédit supplémentaire de 3 millions de francs par rapport à un budget de 25 millions de francs. Il trouve que c'est fantastique parce qu'on voit qu'ils suivent très bien leur budget et qu'ils se rendent compte qui va leur manquer 3 millions de francs dans 15 jours. Ils viennent donc, de manière très citoyenne et très impliquée, demander que la commission des finances leur accorde ce crédit supplémentaire pour qu'ils ne se trouvent pas en difficulté. Maintenant, M. Fornallaz dit qu'ils n'en ont peut-être même pas besoin. Dès lors, il aimerait savoir pourquoi ils demandent un crédit supplémentaire s'ils n'en ont peut-être pas besoin.

M. Fornallaz signale qu'il y a la liste des crédits supplémentaires demandés à la commission des finances figure à la page 431 du tome 2 et on peut voir quelle a été leur utilisation. Dans la plupart des cas, ces crédits supplémentaires sont utilisés. Il faut aussi voir ce qui est demandé à l'administration. Quand ils ont l'information que, sur une rubrique budgétaire, il va y avoir un dépassement, ils doivent anticiper cette demande. Ils ne doivent pas venir devant la commission des finances en disant que ce montant est dépensé et qu'il faut juste avaliser la dépense. On demande à l'administration de venir en amont pour avoir l'autorisation. Et plus l'administration vient en amont, moins l'information sera précise, et il est vrai qu'il y a un petit décalage de temps en temps. Il ne faut toutefois pas confondre les crédits supplémentaires qui sont demandés sur une rubrique spécifique par un conseiller d'Etat et le mécanisme des reports de crédits.

Le commissaire, qui précise que sa question portait que les crédits supplémentaires, comprend que c'est une attitude préventive.

M<sup>me</sup> Fontanet fait remarquer que ce n'est pas préventif. Quand le Conseil d'Etat vient avec une demande en autorisation de crédit supplémentaire, c'est qu'il estime qu'il a des besoins, respectivement il estime que le montant budgété n'est pas suffisant pour couvrir ces besoins.

Le commissaire comprend bien la remarque de la présidente du département, mais il constate que les crédits supplémentaires accordés ne sont pas forcément dépensés. Il y a donc un doute sur la nécessité. Soit le Conseil d'Etat estime que le besoin est réel parce qu'il a été analysé comme tel, soit il fait la demande d'un crédit supplémentaire parce que c'est par rapport à quelque chose qui peut se passer.

La présidente du département estime qu'il y a une différence entre le préventif et le fait que le Conseil d'Etat n'attend pas ce dépassement pour venir indiquer à la commission des finances qu'il n'y a plus le budget nécessaire. On est dans une projection où il apparaît que le montant n'avait pas été budgété parce que c'était une dépense supplémentaire. Le Conseil d'Etat vient souvent avec des crédits supplémentaires, ce qui a été le cas pour les mécanismes salariaux des entités subventionnées parce ces éléments n'avaient pas été intégrés au budget. Ensuite, en réponse au commissaire qui tout en étant d'accord relève qu'il ne faut pas dire ensuite que ce qui a été demandé n'a pas été dépensé, la présidente du département trouve que c'est plutôt une preuve de bonne gestion et elle demande si le commissaire préférerait que chaque franc demandé en crédit supplémentaire soit à tout prix dépensé pour qu'il se dise « heureusement qu'ils sont venus demander et qu'on l'a octroyé parce qu'ils ont tout dépensé ». C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a la possibilité de ces reports de crédits. Le Conseil d'Etat vient avec des crédits supplémentaires, mais il n'est pas forcé de les dépenser au 31 décembre de l'année en cours s'il n'en a pas le réel besoin ou si, pour une raison ou une autre, il n'arrive à finaliser ces dépenses. Il faut aussi mettre en lien ces 18 millions de francs avec l'ensemble des montants dépensés.

Le commissaire retient que, quand un département vient demander un crédit supplémentaire, c'est que la dépense n'est pas toujours avérée. Elle est estimée.

Le département explique que tout est régi par le droit des crédits. Un budget est une autorisation de dépenser. Cela ne veut pas dire qu'il faut tout dépenser, mais c'est une enveloppe qui est le cadre de gestion du département. Cela vaut pour le budget qui est une prévision de dépenses et cela vaut aussi pour les crédits supplémentaires pour lesquels les départements viennent bien avant la

dépense, sinon ils n'ont pas d'autorisation de dépenser. Et lorsqu'ils viennent bien avant la dépense, il est probable qu'ils mettent une petite dose d'imprévu pour ne pas revenir une deuxième fois devant la commission des finances pour le même objet afin d'obtenir une rallonge. Cela explique certainement une partie des différences, mais il est tout à fait normal que les crédits ne soient pas dépensés à 100%.

Le commissaire cite l'exemple concernant le département de M. Poggia qui vient dire qu'il s'est passé telle chose au niveau social, qu'il y a la question des migrants, etc., et qu'il lui faut une rallonge budgétaire, et il est d'accord avec cette demande. Il comprend toutefois que le montant demandé ne va pas forcément être dépensé.

Le département fait remarquer que l'argumentation est en général assez précise. En ce qui concerne les migrants et l'Hospice général, ce sont des extrapolations de tendances dont la démonstration est d'ailleurs faite aux commissaires. Cela reste toutefois des prévisions. Il ajoute que, en matière de dépenses sociales, les crédits supplémentaires accordés sont des subventions. Donc, le crédit est perdu en fin d'exercice. Il ne rentre pas dans le mécanisme des reports de crédits qui ne concerne que les dépenses générales. C'est aussi une distinction qui est à faire.

M. Fornallaz poursuit son intervention et indique que les 60 millions de francs de crédit supplémentaire acceptés par la commission des finances (cf. p. 61 de la présentation) se répartissent en 3 millions de francs sur les charges de personnel (nature 30), 22 millions de francs sur les dépenses générales (nature 31) et 34 millions de francs sur les subventions (nature 36).

Au niveau de l'historique des demandes de crédit supplémentaire à la commission des finances (cf. p. 62 de la présentation), on peut voir que les crédits supplémentaires octroyés en 2018 sont bien moins importants que ceux qui ont été octroyés les années précédentes. Il faut juste être vigilant sur l'exercice 2016 qui était un budget en douzièmes provisoires et qui a demandé plus d'ajustements que les autres années.

A la suite de la demande du commissaire concernant la tendance à la baisse des crédits supplémentaires demandés depuis 2014, M. Fornallaz explique que l'exercice 2016 est vraiment particulier en raison des douzièmes provisoires. Le budget n'est alors pas celui du Conseil d'Etat, vu qu'il n'a pas été adapté à la réalité, des demandes de crédit supplémentaire sont demandées. Quant à l'exercice 2014, il a été surtout marqué par les demandes de crédit supplémentaire de 34 millions de francs sur les prestations de l'Hospice général. Il y avait un décalage entre les estimations de l'Hospice général et celles du Conseil d'Etat.

Le commissaire comprend ces « sursauts », mais ce qui l'intéresse c'est la tendance à la baisse que l'on constate. Il se demande si c'est par exemple dû à la bonne gestion des deniers publics.

M<sup>me</sup> Fontanet fait remarquer que les budgets répondent de mieux en mieux aux dépenses et ils sont de mieux en mieux appréciés, et M. Fornallaz pense qu'il y a déjà une amélioration de la qualité des prévisions dans le domaine des charges sociales sur les subventions. Il y a effectivement moins de crédits supplémentaires à ce niveau. Il faut aussi dire que, sur les charges de personnel et sur les dépenses générales, il y a quand même une bonne gestion de la part des départements. Les charges de personnel n'ont nécessité que deux crédits supplémentaires. Il y a quand même une tenue des budgets par le Conseil d'Etat et l'administration.

Ensuite, M. Fornallaz signale que la page 63 de la présentation donne la liste des principaux crédits supplémentaires acceptés par la commission des finances. Il y a les reports budgétaires pour 18 millions de francs. Le 2<sup>e</sup> crédit supplémentaire, de 13 millions de francs, était en lien avec les prestations sociales de l'Hospice général. M. Fornallaz précise que ces crédits supplémentaires représentent 75% de ceux acceptés en 2018.

M. Fornallaz note qu'il y a eu une comparaison, un peu plus tôt, entre le budget 2018 et les comptes 2018 par politique publique, de l'utilisation des crédits. La page 64 de la présentation apporte ce même regard, mais avec les crédits supplémentaires. On constate que les comptes 2018 sont inférieurs au budget 2018. On voit également que, dans 67% des cas, les programmes respectent le budget qui a été voté initialement. Il y a 33% des cas où les programmes dépassent les budgets. Dans ces 33%, qui représentent 16 programmes, il y a 14 programmes qui sont en dessous du seuil de matérialité déterminant ce qui est de la compétence du Conseil d'Etat. Il y a un certain nombre de programmes qui dépassent le budget, mais uniquement de quelques milliers de francs, et ces crédits supplémentaires sont de la compétence du Conseil d'Etat. On voit que, même s'il y a quelques dépassements, les budgets ne sont pas si larges que cela. Les budgets sont assez justes. Le seuil de matérialité permet aussi au Conseil d'Etat de donner des crédits supplémentaires pour de petites sommes, comme ça la commission des finances n'est pas dérangée.

Le graphique de la page 65 de la présentation montre, par politique publique, les budgets qui n'ont pas été utilisés et les crédits qui n'ont pas été utilisés. M. Fornallaz précise que cette présentation est un peu différente parce que, dans ces crédits, on a ressorti tout ce qui est provisions et non monétaires. Il n'y a donc que les dépenses monétaires de la compétence du Grand Conseil. Ce ne sont pas forcément des valeurs que l'on va retrouver dans le tome 2.

C'est simplement une représentation qui prend les budgets et les crédits supplémentaires et qui ressort les provisions pour ne pas fausser l'analyse.

Le commissaire constate qu'il y a 8 millions de francs de crédits non dépensés sur la politique publique « H Sécurité et population ». On sait que la police a besoin de dotations. Quand on voit que 8 millions de francs n'ont pas été dépensés, on peut donc s'interroger sur la gestion qui est pratiquée. Dès lors, il aimerait savoir pourquoi cela n'a pas été dépensé.

M. Fornallaz explique qu'il peut parfois arriver, sur une politique publique, qu'on accorde des postes supplémentaires. Un département, en faisant son budget, dit qu'il n'arrivera pas à les engager sur le 1<sup>er</sup> trimestre, mais il part du principe qu'il les engagera par exemple au 1<sup>er</sup> avril. Dans la réalité, malheureusement, il y a parfois un décalage de ces engagements. En effet, il y a une limite au niveau des ressources humaines et dans la capacité du département à engager ce personnel. Là-dessus, il y a une vacance supplémentaire qui se fait sur les postes qui ont été budgétés, ce qui génère une économie. Par contre, ces postes sont souvent engagés au 31 décembre. Cela fait que, l'année suivante, de toute manière on prévoit un budget sur 12 mois et cette dépense en fait partie. Donc, c'est souvent sur les nouveaux postes qu'on a ces éléments qui génèrent des économies momentanées. Après, il faudrait donner à la commission une analyse détaillée de la politique publique « H Sécurité et population » pour dire au dire exactement où figurent ces crédits non dépensés.

A la suite de quoi, le commissaire constate qu'il n'y a pas de crédits non dépensés dans la politique publique « C Cohésion sociale », politique publique « D Culture, sport et loisirs », politique publique « K Santé » ou politique publique « M. Mobilité ». En revanche, il y a 4 millions de francs de crédits non dépensés dans la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales », 5 millions de francs dans la politique publique « F Formation », 8 millions de francs pour la politique publique « H Sécurité et population », etc. Quand on voit les problèmes qu'il y a par rapport aux classes de neige et que, d'un autre côté, il y a 5 millions de francs de non dépensés, on peut se poser la question comme député sur la pertinence de ces crédits. C'est quand même assez déroutant.

M. Fornallaz fait remarquer que l'objectif de ces présentations est aussi de permettre de visualiser, sur l'ensemble des crédits accordés aux politiques publiques par le budget et les crédits supplémentaires, quelles dépenses monétaires n'ont pas été utilisées. Cela permet ensuite d'aller vers le département pour lui demander s'il y a eu une sous-utilisation de son budget, si ces budgets seront utilisés l'année suivante, etc. Ensuite, à la question de la présidente qui demande si la page 65 reprend uniquement les crédits

supplémentaires votés par la commission des finances, M. Fornallaz répond négativement. Il explique qu'ils ont pris les charges de personnel (nature 30) et ils ont ressorti tout ce qui était les provisions. Ils ont regardé pour tous ces éléments monétaires quelle était l'utilisation des crédits. Il indique que 98,7% des crédits ont été utilisés (cf. p. 64 de la présentation). Il est difficile pour un service ou un office d'utiliser 100% des crédits. Il y a des aléas durant l'année et on ne peut pas planifier d'utiliser 102%. On doit utiliser 100%. Effectivement, il peut y avoir un départ et il est relativement court de pouvoir faire un processus de recrutement en 2 à 3 mois.

M. Fornallaz signale que la même représentation est donnée pour la nature 31 en page 66 de la présentation. On voit que les comptes sont globalement au-dessus du budget, y compris les crédits supplémentaires, ce qui donne une base complète de crédits qui auraient pu être utilisés par l'administration. Dans 75% des cas, le budget a été respecté. Dans 25% des cas, les comptes ont été supérieurs au budget, mais en étant à chaque fois couverts par un crédit supplémentaire. Sur les 12 programmes qui ont présenté des comptes supérieurs au budget, dans 7 cas c'était pour des montants inférieurs au seuil de matérialité.

Le tableau de la page 67 donne la même représentation sur les crédits qui n'ont pas été utilisés, donc sur les charges monétaires de la compétence du Conseil d'Etat, les crédits budgétaires et supplémentaires. Il y a, par politique publique, les crédits en millions de francs qui n'ont pas été utilisés. Une politique publique qui ressort des autres est la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales ». C'est parce qu'elle concentre la moitié des reports de crédits, donc un montant important de crédit supplémentaire lié à ces mécanismes qui n'a pas été utilisé par l'administration.

La représentation pour les lignes de subventions (nature 36) est donnée en page 68 de la présentation. On voit que 89% des lignes de subventions ont respecté le budget initial et que, dans 11% des cas, il y a eu un dépassement. 25 de ces 53 lignes qui ont présenté un dépassement sont en dessous du seuil de matérialité. Les autres lignes ont principalement fait l'objet d'un crédit supplémentaire devant la commission des finances. On voit également que l'utilisation des crédits est à hauteur de 97,8% de l'ensemble des crédits et du budget.

En page 69 de la présentation, il y a à nouveau une présentation par politique publique les crédits non dépensés pour la nature 36.



### 3.2 Comptes d'investissement 2018 (tome 3)

M. Rosset propose de passer au tome 3 relatif au compte d'investissement. Il rappelle que le budget de fonctionnement n'a pas la même portée que le budget d'investissement. Le budget de fonctionnement est une autorisation de crédit alors que le budget d'investissement est une prévision de dépense, l'autorisation étant portée par le projet de loi qui est soumis au parlement. Cette prévision a tout son sens, notamment sur les éléments qu'il va expliquer. De manière générale, le tome 3 présente les investissements sur la période avec une première partie sur les investissements par politique publique et une seconde partie sur les prêts à caractère général.

Par politique publique, il est présenté, sur les différentes catégories, un tableau financier et une information résumant le crédit ainsi qu'une information sur l'objectif prévu en 2018, au moment de l'élaboration du budget, et une information sur l'écart avec l'objectif qui était prévu au budget 2018.

Sur la partie des données financières (cf. p. 73 de la présentation), il y a une information sur le crédit global pluriannuel, le cumul des dépenses à la fin de l'année n-1 (à savoir 2017 dans le cas présent), le budget de l'année 2018, ce qui a été dépensé (les comptes 2018) et des ratios qui permettent de voir la variation. L'information financière et l'argumentation se trouvant en dessous présentent, par loi et par catégorie de chacune de ces lois, les comptes d'investissement par politique publique.

M. Rosset aimerait mettre en évidence quelques annexes parmi les annexes du tome 3. L'annexe 3 présente les investissements des deux investisseurs transversaux principaux, l'OCBA et l'OCSIN. Comme ils investissent dans des politiques publiques différentes, il y a, dans cette annexe, une synthèse des investissements de ces investisseurs transversaux sur chacune des politiques publiques. Quant à l'annexe 7, elle présente les crédits supplémentaires accordés par la commission des travaux au titre des crédits d'investissement de sa compétence.

Dans les comptes 2018, les investissements nets sont de 497 millions de francs par rapport à un budget de 727 millions de francs. Il y a donc une variation de 230 millions de francs entre les investissements planifiés et la réalité, ce qui donne un taux de réalisation des investissements nets de l'ordre de 68%.

Au niveau de la tendance de ces dernières années en matière d'investissements, on voit qu'il y a toujours une tendance à la hausse (cf. p. 76 de la présentation). Depuis plusieurs décennies, la tendance sur les investissements est à la hausse. Ce qu'on observe sur les deux dernières

législatures, notamment depuis 2014, c'est une tendance légèrement à la baisse. On le voit sur 2018 avec un niveau d'investissements nets de 497 millions de francs. Quand on compare ce niveau avec celui de 2017, on voit que le niveau de dépenses est inférieur alors que le niveau des recettes est relativement stable.

*Un commissaire (S) relève que l'Etat a pratiquement autofinancé ses investissements et que la dette n'a pas augmenté en raison de cela. Ce qui est confirmé par le département en indiquant que l'Etat de Genève, pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, a autofinancé ses investissements et sa dette n'a pas augmenté.*

*Ensuite le commissaire demande si le fait d'être arrivé à 497 millions de francs d'investissements nets au lieu de 727 millions de francs dans le budget vient du fait que l'Etat de Genève n'a pas l'infrastructure logistique pour utiliser l'ensemble de ces investissements.*

M. Rosset, qui reviendra sur ce point plus tard, reprend son exposé en indiquant que les chiffres de la page 75 de la présentation correspondent à la réalité des comptes. Ainsi, l'Etat de Genève est arrivé à avoir 520 millions de francs de dépenses d'investissement et 23 millions de francs de recettes d'investissement, ce qui représente un investissement net de 497 millions de francs en 2018. En revanche, il était prévu au budget 2018 un montant supérieur qui était de 727 millions de francs, il reviendra plus tard sur les raisons de ces taux de réalisation.

#### *Taux de réalisation*

M. Rosset présente un premier schéma pour aller dans le sens de l'explication du taux de réalisation. Le graphique de la page 78 de la présentation montre les budgets d'investissement annuels ainsi que les comptes annuels. La différence entre ces deux courbes correspond à la non-réalisation. Si on regarde de manière plus précise cette période par rapport à ces taux de réalisation, on va s'apercevoir qu'on a des taux de réalisation qui forment un cycle. Sur des périodes où il y a un budget assez haut, on va avoir un taux de réalisation qui est légèrement bas. Par ailleurs, il y a aussi un effet cyclique par rapport aux investissements. Sur toute la période antérieure à 2012-2013, on est sur une période où les trams sont finis, où l'on est en phase d'étude sur le CEVA avec encore des recours et où le BDL2 et la 6<sup>e</sup> étape du CMU ne sont pas encore totalement démarrés. Dès que ces gros chantiers sont lancés, on arrive à avoir des taux de réalisation qui sont nettement plus importants. Cela correspond à la période 2013 à 2015. Maintenant, on est de nouveau dans une phase où l'on a fini ces infrastructures importantes, notamment le CEVA, le BDL2 et le CMU 5 et 6. On arrive sur une phase

d'étude sur des futurs projets qui arriveront demain. On est dans un cette phase de transition entre la fin de gros projets et le début d'autres projets qui arriveront prochainement.

Si on regarde de manière plus précise ce qu'il s'est passé sur 2018, le taux de réalisation de 68% est quand même inférieur de 10% à la moyenne de 78% des précédentes périodes.

### *Catégories d'investissement*

M. Rosset indique qu'il y a deux catégories distinctes d'investissements. La première catégorie est celle des crédits de renouvellement dont le taux de réalisation est de 96%. On peut ainsi se dire qu'il n'y a pas forcément de problème particulier par rapport à ces crédits de renouvellement. Cela veut dire que l'avancement est conforme aux prévisions qui sont faites. Là où il peut y avoir un décalage entre les prévisions financières du budget et la réalité des comptes, c'est sur les crédits d'ouvrage sur lesquels on a plus de mal à avancer.

Il indique qu'ils ont essayé de présenter (cf. p. 81 de la présentation), dans cette variation entre les 498 millions de francs au budget et les 280 millions de francs de réalisés, les principales variations. Il s'agit notamment des projets d'agglomération de première et de deuxième génération pour lequel le taux d'avancement est de 47%. On voit également que le CEVA, la Nouvelle Comédie et les projets d'infrastructures ferroviaires sont des projets qui ont avancé. A contrario des projets comme le projet d'agglomération ou des lignes de tram sur lesquels on est plutôt en phase d'étude et où la réalisation ne se concrétise pas, en tout cas ne s'est pas concrétisée en 2018.

*Est-ce que du retard a été pris avec le dépôt TPG « En Chardon » ?*  
M. Rosset répond que, pour le cas du dépôt TPG « En Chardon » ce n'est pas forcément un retard. La mise en service est toujours assurée d'ici à la fin de l'année 2019. C'est plutôt que l'estimation qui a été faite au budget 2018 était surévaluée. Ils pensaient être à un niveau d'avancement plus important sur 2018. Ce n'est pas pour autant qu'il y a un retard, notamment dans la mise en service de l'ouvrage.

*Un commissaire (EAG) a bien compris ce qui a été dit par M. Rosset sur l'aspect cyclique, mais il indique qu'il faudrait avoir un peu plus de recul que juste les 10 dernières années comme sur le graphique de la page 79 de la présentation. En effet, l'aspect cyclique ne sautait pas aux yeux. Concernant le fait que certains gros projets ne sont pas réalisés comme on l'avait prévu, il l'entend dans la mesure ou il peut y avoir des recours et d'autres imprévus. Toutefois, quand il voit le taux de réalisation de 64% de la construction de logements d'utilité publique, il a de la peine à comprendre. Il imagine que ces*

*investissements sont répartis à plusieurs endroits et il a donc la peine à saisir comment on peut avoir un taux de réalisation aussi bas.*

M. Rosset explique que le budget des LUP est associé à la loi sur le logement d'utilité publique, à savoir 35 millions de francs par an. Si cela va au-delà, il faut compenser les années suivantes. Pour autant, tout dépend des opportunités foncières et des opportunités d'acquisition qui se réalisent ou non. A travers les chiffres de 2018, on peut dire que toutes les opportunités financières ou foncières ne se sont pas réalisées. Les commissaires peuvent retrouver des informations sur les LUP dans la politique publique du logement et sur la loi concernée dans la documentation. Cela explique peut-être le fait que les surfaces n'ont pas été au rendez-vous ou que les fondations n'ont pas investi autant que prévu.

*Un commissaire (S) estime que le titre prête à confusion, car ce n'est pas de la construction en soi, mais de l'acquisition foncière, ce que confirme le département en indiquant qu'il y a bien les deux éléments, à savoir l'aspect d'acquisition foncière et la partie dotation.*

Constatant que les blocages les plus importants se retrouvent dans la catégorie « autres projets » (cf. p. 81 de la présentation) avec 81 millions de francs qui ont été réalisés sur les 203 millions de francs prévus au budget, un commissaire (MCG) demande si la commission pourrait avoir des éléments sur ces non-réalisations.

Le département propose de revenir dans un instant sur les grands facteurs qui expliquent les raisons de ce niveau de réalisation, comprenant que le commissaire souhaite avoir davantage de détails sur les 203 millions de francs des « autres projets ».

*Effectivement, le commissaire indique qu'il s'agit de savoir s'il y a certains types de projets qui n'ont pas marché et de comprendre pourquoi cela n'a pas marché. Soit cela peut être lié à des recours, soit ce sont des problèmes de l'administration (par exemple parce qu'il n'y a pas le personnel suffisant pour faire avancer les projets), soit cela peut être une incompétence du politique, voire du Grand Conseil. Avec ces informations, les commissaires n'arrivent pas à déterminer cela précisément sans faire un procès d'intention à une personne ou une autre.*

M. Rosset reprend son exposé et présente les principales explications justifiant le taux de réalisation en 2018. Ensuite, les commissaires peuvent demander aux commissaires une information détaillée sur des projets spécifiques.

Il donne les facteurs pouvant expliquer le faible taux de réalisation sur 2018 :

- notamment le retard sur l'avancement d'un certain nombre de projets qui est lié à des procédures (recours, oppositions, négociations foncières, etc.) ;
- les délais nécessaires à l'adoption d'une loi (rédaction, examen par le Conseil d'Etat et adoption par le Grand Conseil) ;
- un optimisme sur les planifications du budget et sur la capacité limitée des offices à réaliser des projets planifiés (cette capacité est souvent liée aux ressources à disposition dans les départements).

M. Rosset fait savoir que les dépenses 2018 sont principalement dédiées à de nouvelles dépenses et de nouveaux actifs à hauteur de 57%. Le solde est composé de crédits de renouvellement. La page 84 de la présentation donne les comptes 2018 par politique publique et on retrouve les mêmes politiques publiques chaque année, à savoir cinq politiques publiques qui représentent 80% des dépenses (« M. Mobilité », « F Formation », « K Santé », « B Etats-majors et prestations transversales » et « G Aménagement et logement »).

Les principaux investissements au cours de l'année 2018 sont donnés en page 85 de la présentation. C'est sur ceux-ci que l'on constate des niveaux de réalisation qui sont inférieurs à ce qui était prévu. Malgré tout, c'est sur ces principaux projets que la réalisation s'est faite.

L'impact des investissements, ce sont notamment les amortissements qui sont à hauteur de 480 millions de francs en 2018 (cf. p. 86 de la présentation). Ils sont certes inférieurs au niveau du budget, mais ils sont en progression par rapport aux comptes 2017 de l'ordre de 7 millions de francs et c'est une tendance qui est à la hausse.

Un commissaire (S) relève que, plus on construit, plus on doit amortir, ce que confirme le département en indiquant que c'est notamment l'effet 2017 où il y a eu des investissements avec des mises en service et automatiquement les amortissements augmentent. Puis il comprend que, avec la mise en route du CEVA prévue à la fin 2019, il y aura un amortissement assez conséquent en 2020, ce que confirme le département, en indiquant qu'il y aura une augmentation des amortissements sur le budget 2020.

Vu que ce sont des sommes assez conséquentes, le commissaire considère qu'il serait intéressant d'apprécier l'impact de ces investissements sur l'économie genevoise, mais le département signale que c'est quelque chose qu'ils n'arrivent pas à mesurer car il faudrait une étude spécifique. Il semble que ce soit complexe de mesurer l'effet des investissements de l'Etat sur l'économie privée du canton.

M. Rosset fait remarquer que, là où l'on peut avoir une information, c'est sur les états financiers consolidés. Quand on regarde le niveau des

investissements réalisés par les entités consolidées, on s'aperçoit que 2018 a été une année sur laquelle il y a eu des investissements assez importants et supérieurs à ceux de 2017. Les investissements nets consolidés globaux de l'Etat sont de 1,2 milliard de francs en 2018 (cf. p. 30 de la présentation).

#### **4. Présentation des charges de personnel et du bilan social (tome 5)**

*Par : M. André Vuichard, OPE, et M. Fabrice Moore, OPE*

En préambule, M. Vuichard indique qu'il va parler des charges de personnel en francs et en ETP, et qu'ensuite, M. Moore présentera les faits marquants par rapport au bilan social (le tome 5).

##### ***4. 1 Charges de personnel***

Il relève que, parmi les faits marquants de l'année 2018 :

- Il y a eu l'application des mécanismes salariaux avec une annuité complète. Comme il y a eu une annuité 2017, il y a aussi des effets induits pour les enseignants sur les comptes 2018.
- Il n'y a pas eu l'inflation en 2018 par rapport à la situation de l'indice genevois à la consommation à la fin 2017.
- Il a été constaté un nombre élevé de ponts-AVS en 2018 par rapport à ce que l'on a au budget qui est sur un volant de 150 et, en moyenne, on était à 222 en 2018.
- Il y a également eu la réorganisation des départements en lien avec la nouvelle législature. Cela n'a pas vraiment d'impact sur les comptes en francs ou même en ETP, mais dans le courant de l'année c'est quand même un travail par rapport au retraitement qu'il faut faire entre l'ancienne et la nouvelle organisation. Il y a également la provision pour le risque concernant l'annuité 2016.

##### ***Ratio charges de personnel / charges complètes de l'Etat***

Le graphique de la page 90 de la présentation illustre la proportion de charges de personnel (nature 30) par rapport aux charges complètes de l'Etat. Dans les comptes, il y a une nature 30 d'un peu plus de 2,5 milliards de francs par rapport à une charge totale de 8,5 milliards de francs. On voit que le ratio est en légère progression étant entendu que ces montants sont quand même impactés par la provision concernant l'annuité 2016.

En réponse à un *commissaire (Ve)* qui s'interroge sur la pertinence de ce ratio vu que l'on est sur le petit Etat où la grande part des subventions sont

*des charges de personnel*, M. Vuichard estime que le commissaire a raison. Il y a d'ailleurs une page de la présentation sur cet aspect. Pour autant, cela apporte une information par rapport à la page suivante de la présentation (p. 91) où un focus est fait sur la répartition de ces 2,5 milliards de francs et par rapport à la place qui est prise par les différentes charges dans ces 2,5 milliards de francs. Les enseignants représentent ainsi environ 1 milliard de francs. Ce focus est fait parce que, bien souvent, quand on souhaite faire des économies, on est contraint par rapport aux enseignants (puisque'on ne peut pas réduire leur nombre par rapport à la population des élèves, etc.) et aussi par rapport à police. S'il y a une marge, elle serait donc sur le personnel administratif. Au final, on voit qu'on est ainsi sur moins de 14% des charges. Par rapport à la remarque du commissaire, il y a effectivement ce document de la page 92 de la présentation qui prend en compte les natures 30 consolidées (avec toutes les entités consolidées) et les natures 36 qui ne sont pas consolidées, c'est-à-dire des établissements que l'Etat subventionne en partie, mais qui ne font pas partie du périmètre de consolidation. Ces derniers sont ajoutés afin d'avoir vraiment une vision de tout ce qui concerne la masse salariale. On voit ainsi que cela représente un ratio d'un peu plus de 50%, mais c'est quand même intéressant parce qu'on dit souvent – on pourrait presque parler de légende urbaine – que, dans une administration, les charges de personnel représentent deux tiers des charges, or voit que ce n'est pas le cas.

*Un commissaire (PLR) trouve aussi intéressant de voir les augmentations et de les comparer entre le périmètre consolidé et petit Etat précisément pour se positionner par rapport à l'adéquation des moyens mis en œuvre. Les motifs pour les augmentations de dépenses, s'agissant essentiellement du personnel, relèvent du grand Etat et non du petit Etat quand on parle du vieillissement de la population et de l'accroissement des charges de la santé. Tous les arguments qui sont donnés pour les prestations envers les personnes physiques (et non les subventions) au niveau social, cela émerge en principe plutôt en frais de personnel sur les charges des entités qui rentrent dans le périmètre du grand Etat plutôt que dans le cadre du petit Etat. Si on prend les pourcentages, cela augmente davantage au niveau du petit Etat que du grand Etat.*

M. Vuichard fait remarquer que, dans le petit Etat, il y a quand même les enseignants dont la croissance du nombre est calculée en fonction des populations d'élèves qui sont elles-mêmes surveillées et anticipées par le SRED et qui sont en augmentation. Cela explique les augmentations de postes d'enseignants au petit Etat.

En réponse à la demande de savoir si le nombre d'enseignants indiqué en page 91 de la présentation correspond aux enseignants au sens strict du terme et non pas à du personnel pour le soutien par exemple, M. Vuichard répond

que ce sont les enseignants qui sont dans le périmètre du petit Etat. Il n'y a donc pas l'université, ni la HES-SO. Etant donné que c'est l'ensemble de la masse salariale, cela prend donc en compte la masse salariale des remplaçants. C'est tout ce qui est dans la nature 302 au niveau comptable.

Un commissaire (PDC) note que M. Vuichard a dit que ce taux de 51,7% est rassurant par rapport à la légende urbaine qui veut que cela soit plutôt deux tiers et il aimerait savoir s'il existe un benchmarking avec les autres cantons.

M. Moore indique qu'ils ont des chiffres des autres cantons. Ils ont des échanges de pratiques, mais c'est plus dans la politique RH que dans la façon dont les comptes sont présentés. On a très vite des problèmes de périmètres quand on veut comparer les chiffres comptables. Dans certaines administrations, la division du travail entre la police cantonale et la police municipale va être différente, ce qui rend la comparaison plus difficile.

Etant donné que les périmètres ne sont pas similaires d'un canton à l'autre, M. Moore confirme que cela va compliquer les comparaisons.

*Le commissaire (PLR) note qu'il y a environ deux tiers d'enseignants et un tiers de PAT au DIP. Il aimerait s'assurer que ce personnel PAT du DIP est bien mis dans la catégorie PAT dans le camembert de la page 91 de la présentation. Ce qui est confirmé par le département. Ensuite, il relève qu'on a vu, ces dernières années, qu'il y a environ deux tiers d'enseignants pour un tiers de PAT au DIP. En revanche, si on regarde le flux, c'est-à-dire les engagements, le ratio est de deux tiers de PAT et un tiers d'enseignants. On dit toujours qu'il n'y a pas de contraintes, mais il est intéressant de voir, si on fait un arrêt sur image, qu'il y a deux tiers d'enseignants et un tiers de PAT, mais que c'est corrigé quand on procède aux engagements. En fait, les besoins qui sont utilisés ou réclamés ne sont pas majoritairement des enseignants, mais du PAT. Il faut dire les choses comme elles sont.*

*En réponse à la demande d'un commissaire (EAG) pour savoir s'il y a vraiment une augmentation plus rapide dans le petit Etat que dans le grand Etat, il est indiqué que le ratio des charges de personnel en pourcentage des charges totales augmente de 0,3% au niveau du grand Etat et de 0,4% au niveau du petit Etat, (cf. p. 90 à 92 de la présentation). Mais il faut toutefois voir que l'annuité de l'année 2018 est impactée par la provision. Cela fait quand même environ 80 millions de francs sur la nature 30 et 80 millions de francs sur la nature 36. Donc, ce taux est probablement aussi impacté.*

*Le commissaire estime que cette différence ne veut pas dire grand-chose sur deux années et de fait il aimerait donc savoir si c'est une tendance générale qu'il y ait une augmentation plus rapide dans le petit Etat que dans le grand Etat.*



M. Vuichard indique que, si on regarde sur la période 2013-2018, il y a une augmentation de 1,1% au niveau du petit Etat et de 1,5% au niveau du grand Etat.

Par rapport à la provision concernant le risque pour l'annuité 2016, M. Vuichard explique qu'il y a eu, courant 2018, une décision de la Chambre administrative par rapport à un recours sur cette annuité 2016. Le Conseil d'Etat a fait recours auprès du Tribunal fédéral, mais dans l'attente de la décision, il a été décidé de provisionner les montants s'il fallait payer cette annuité 2016. La décision de la Chambre administrative parlait d'un paiement à partir du 23 avril 2016 et non pas à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Des calculs ont donc été faits en gardant cette hypothèse d'une annuité 2016 versée à partir du 23 avril 2016.

La raison de la prise en compte de la date du 23 avril 2016 est due, selon M. Vuichard, au fait que la loi dit que l'annuité est versée automatiquement. En cas de suspension de l'annuité, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un projet de loi de suspension de l'annuité, ce qui a été fait pour l'annuité 2016. Simplement, au final, cette loi de suspension de l'annuité a été votée à la fin décembre 2015 sous une formation qui n'était pas la suspension de l'annuité, mais qui donnait la compétence au Conseil d'Etat pour l'octroi de l'annuité. Une fois cette compétence obtenue, le Conseil d'Etat a pris la décision de ne pas donner l'annuité 2016. Parallèlement, le Grand Conseil a fait un nouveau vote et est revenu à la situation ante en abrogeant la loi de fin décembre 2015 qui donnait la compétence au Conseil d'Etat. On est donc revenu à la situation d'une annuité automatique, sauf si une loi la suspendant temporairement est adoptée. Par rapport à toutes ces dates de vote, de décisions et de délai référendaire de 40 jours, c'est ce qui explique la date du 23 avril 2016.

Le commissaire (PLR) a une question comptable par rapport à ces 156,6 millions de francs. Le problème et le risque naissent en 2016 et il aimerait donc savoir pourquoi rien n'est provisionné en 2017.

M. Vuichard indique qu'une provision est effectuée en 2018 parce que, dans le courant de cette année, il y a eu une décision de la Chambre administrative qui est allée dans le sens du paiement de cette annuité, ce qui n'était pas le cas précédemment. Ce qui fait dire au commissaire que le risque naît en raison de la décision de la Chambre administrative.

M. Vuichard répond que le risque est supérieur, d'où la décision du Conseil d'Etat de provisionner. Il indique que l'année 2016 est bien évidemment partielle, parce qu'il y a cette question du 23 avril et que, pour les enseignants, c'est le 1<sup>er</sup> septembre (le 1<sup>er</sup> août pour ceux de l'université). L'année est donc partielle. L'année 2017 est pleine, de même que celle de 2018. Cela décroît

toutefois parce qu'il y a du turn-over. Il y a des gens qui ont potentiellement droit à 2016, mais qui quittent en 2017, voire en 2018, ce qui explique que le montant baisse d'année en année (cf. p. 93 de la présentation). Un autre élément, qui est aussi une décision du Conseil d'Etat, c'est la « nature 36 (100%) ». Cela veut dire que la provision couvre l'intégralité de la charge pour les établissements subventionnés et par uniquement la part subventionnée. On arrive donc au montant de 156,6 millions de francs de provision avec une partie qui est passée en nature 30 et l'autre partie qui est passée en nature 36.

#### *Comparaison au niveau des charges de personnel*

Ensuite, il poursuit sa présentation en indiquant que la page 94 de la présentation donne le détail de la comparaison au niveau des charges de personnel entre les comptes 2018 et le budget 2018. Globalement, le montant des charges de personnel est de 2,51 milliards de francs, ce qui est supérieur de 46 millions de francs au budget, mais avec l'impact de 68 millions de francs de la provision sur cette nature 30. Sans cet impact, les charges de personnel sont inférieures de 22 millions de francs au budget, ce qui est le cas usuel pour la nature 30 où les charges sont maîtrisées. Les départements et les services respectent les francs et les ETP qui leur sont octroyés. Les principaux écarts par rapport au budget sont indiqués en page 94 de la présentation. M. Vuichard précise qu'il y avait un écart sur les allocations qui a été corrigé sur la prime au moment du départ à la retraite qui est en fait très peu utilisée puisque la plupart des personnes partent en pont-AVS avant la retraite. Cela a été corrigé au niveau du budget 2019 et ces montants ont été diminués. Comme on l'a vu, pour les rentes-ponts-AVS, il y a 3 millions de francs de plus qu'au budget. Cela a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit.

Il poursuit en relevant que la page 95 de la présentation donne le comparatif par rapport aux comptes 2017. Là aussi, on voit une importante augmentation principalement due aux 68 millions de francs de provision pour l'annuité 2016. Avant cette provision, on est en hausse de 36 millions de francs par rapport aux comptes 2017. Les principaux écarts sont également donnés sur cette page 95, à savoir l'annuité 2018 et l'effet induit de l'annuité 2017, l'effet de noria 2018 et le coût des nouveaux postes qui sont des accroissements de charges (soit des nouveaux postes 2017 qui n'étaient pas budgétés totalement, soit des nouveaux postes 2018). 2018 est aussi la dernière année de l'économie de -5% sur les charges de personnel, ce qui a eu un impact aussi. Au niveau des rentes-pont AVS, il y en avait beaucoup en 2017. Il y a donc moins de dépenses au niveau des comptes 2018 par rapport à l'année précédente.

Un rappel sur les crédits supplémentaires est donné en page 96 de la présentation. Sur la nature 30, il n'y a eu que deux crédits supplémentaires sur

lesquels la commission des finances s'est prononcée et qui sont un peu transversaux.

Maintenant, si on regarde, par politique publique (cf. p.97 de la présentation), les écarts par rapport au budget évolué (c'est-à-dire tenant compte des dépassements de crédits), on voit qu'on est bien dans les clous sauf au niveau de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales ». M. Vuichard explique que cette provision a été centralisée sur le programme B02. Si cette charge devait être utilisée, elle sera répartie sur les différentes politiques publiques. Pour le reste, les dépassements sont en dessous des seuils pour les demandes de dépassements.

### *ETP*

Au niveau des ETP, une comparaison est faite entre les budgets et comptes 2017 et 2018 par statut de personnel en page 98 de la présentation. On est dans le respect des ETP. On constate un peu plus d'ETP vacants au 31 décembre par rapport à l'an dernier. Ce qui est important de voir dans ce volume d'ETP vacants qui peut paraître important, c'est que le volume d'un mois normal est de 200 à 250 ETP sur l'ensemble du petit Etat. A cela, il faut ajouter des ETP que les départements sont obligés de bloquer pour respecter une réduction en francs qui avait été décidée à la fin 2014. Ce sont ainsi environ 100 ETP qui doivent être bloqués. Au 31 décembre, il y a un phénomène qui est qu'un nombre important des personnes qui partent en ponts-AVS le font au 30 novembre. Au 31 décembre, la plupart de ces personnes ne sont pas encore remplacées. Cela fait donc des postes vacants un peu artificiels puisqu'ils vont être repourvus dans les mois qui suivent.

*Un commissaire (PLR) constate, par rapport à la page 98 de la présentation, qu'il y a 295 ETP d'écart entre les comptes 2017 et les comptes 2018 alors que le chiffre de 326 ETP a pourtant été donné à tout à l'heure.*

M. Vuichard fait remarquer que ce chiffre de 326 ETP inclut peut-être du personnel non permanent. En tout cas, la page 98 ne donne que des ETP permanents.

*Ensuite, le commissaire relève, par rapport à la problématique des contraintes des personnels de police et de prison, que le nombre d'ETP est en baisse d'une unité. Quant au personnel enseignant, il augmente de moins de 100 postes. Enfin, le PAT augmente de plus de 220 postes. Quand on dit qu'il y a des contraintes qui sont liées à la police et aux enseignants, au niveau du petit Etat on constate que c'est ailleurs que l'on engage.*

*Un commissaire (MCG) note qu'une grande crainte qui s'était exprimée, notamment à la commission des finances, c'est qu'il y ait une explosion des*

*ETP, notamment sur le budget 2019. A vue des comptes 2018 et de la comparaison par rapport au budget, on a l'impression qu'il y a une augmentation, mais qui n'est pas véritablement une explosion. Concernant les ETP vacants, il se demande si cela ne risque pas d'être une bombe à retardement du fait que leur nombre augmente et qu'ils vont arriver en termes de postes occupés les années suivantes, c'est-à-dire en 2019 et en 2020. Il aimerait savoir si on ne va pas avoir un effet retard dans l'augmentation des ETP.*

M. Vuichard ne pense pas, parce que le volant normal des postes vacants est d'environ 250. Une centaine de postes sont dus à une réduction en francs que l'on va transformer aussi en ETP pour qu'il n'y ait pas ce biais. C'est quelque chose qui va être fait dans le cadre du PFQ avec le Conseil d'Etat cette année. Cette réduction en francs sera traduite en ETP. Cela enlèvera ce biais où l'on a l'impression qu'il y a des postes vacants alors qu'ils ne sont pas vacants parce qu'on n'a pas les francs derrière. Il y a aussi le pic qui est dû aux départs de ponts-AVS, en l'occurrence à la fin 2018. D'après les informations dont dispose M. Vuichard, cela va être un peu la même chose fin 2019. Donc, on aura de nouveau quelques ETP vacants dus aux personnes qui vont partir en novembre 2019. En tout cas, à court terme, il n'y a pas de postes vacants qui vont se transformer en postes occupés par centaines.

En comparant les comptes et le budget (cf. p. 99 de la présentation), on voit les postes vacants par politique publique et on constate qu'il y a un respect sur toutes les politiques publiques.

M. Béguet signale qu'il y a l'explication des 326 ETP en page 40 du tome 1. On parle vraiment des ETP totaux qui ont été renseignés par les départements puisque l'effectif, fin 2018, était de 13 395 ETP. Là on parle de tous les ETP, pas des permanents, des non-permanents, etc., mais de tous ceux qui coûtent des francs. Il y a la même la décomposition de ces 326 ETP par politique publique. En d'autres termes, les deux informations ne sont pas contradictoires.

M. Vuichard précise que la différence est que dans les 326 ETP il y a des agents spécialisés et des auxiliaires. Il fait savoir que, en page 101 de la présentation, une comparaison est faite de la consommation d'ETP aux comptes par politique publique. On voit qu'il y a quelques politiques publiques qui sont en baisse, ce qui est la conséquence de la dernière tranche des -5%. On voit quand même que plus de la moitié de l'augmentation en dans la politique publique « F Formation » avec une répartition entre PAT et enseignants. Ce ne sont donc pas forcément que des enseignants. Il y a une augmentation de 39,4 ETP dans la politique publique « H Sécurité et population » qui peut être aussi du PAT, ce qui est le cas des ASP 3.

Au niveau de la traduction en histogramme des principaux écarts du consommé par politique publique, on voit les quelques politiques publiques où il y a une baisse et celles où il y a une hausse en page 102 de la présentation.

### *Effectifs des entités subventionnées*

Les effectifs des entités subventionnées sont donnés en page 103 de la présentation avec un comparatif entre les comptes et le budget. Par rapport aux cas où il y a des consommés supérieurs au budget, la réponse qui leur a été donnée c'est que ce sont des vases communicants entre les ETP permanents et les auxiliaires, c'est-à-dire qu'ils ont consommé plus d'ETP permanents, mais moins d'auxiliaires. La même comparaison est effectuée sur la page 104 de la présentation, mais par rapport aux consommations de 2017. Il y a quelques cas où il y a une baisse. Si on regarde les budgets, il y avait effectivement des budgets d'ETP en baisse, ce qui est cohérent.

La page 105 de la présentation donne la répartition par politique publique des 40 658 ETP avec principalement la politique publique « K Santé », la politique publique « F Formation », la politique publique « H Sécurité et population » et la politique publique « M. Mobilité ».

Au sujet de l'écart de 275,5 ETP au niveau de la politique publique « K Santé (HUG & IMAD) » en page 103 de la présentation, M. Vuichard explique que, dans ce cas, ils ont engagé des auxiliaires plutôt que du personnel permanent. Il confirme qu'ils avaient 275,5 postes pour les ETP permanents et que, au 31 décembre, ils étaient plutôt avec des auxiliaires.

*Un commissaire (S) estime qu'il faudrait vérifier s'il s'agit de postes d'auxiliaires au sens de la LPAC ou s'il s'agit de personnes intérimaires. Selon lui, on est plutôt sur du personnel intérimaire que les HUG utilisent abondamment, comme cela a été expliqué sans trop de vergogne à la commission des finances. Il pense qu'il vaudrait aussi la peine de s'interroger sur la manière dont les contrats sont passés avec les entreprises d'intérimaires. A sa connaissance, les HUG travaillent avec deux sociétés. On est sur des chiffres très importants parce que M. Levrat parlait d'environ 1000 personnes qui seraient engagées comme intérimaires. Il estime qu'on est donc très au-delà des seuils des AIMP. Pour vérifier très régulièrement les offres de marchés publics, il n'en a jamais vu une qui est passée pour ces intérimaires. Accessoirement, comme il s'agit d'entreprises spécialistes, il serait particulièrement intéressant de savoir qui sont les propriétaires de celles-ci. Par le passé, les HUG ont en effet donné lieu à quelques surprises à ce propos. Ce sont quelques questions que les commissaires qui iront auditionner les HUG devraient impérativement poser.*

*Le commissaire peut garantir, d'après sa pratique d'avocat, que cela se fait. Il a vu des cas qui durent quelques années. En fait, les HUG engagent des personnes sous le statut LPAC avec des taux d'activité à 20% ou 30% et tout le reste de l'activité est fait sur la base de CDD ou en passant par des agences d'intérimaires, ce qui offre évidemment des avantages pour l'employeur qui sont honteux selon lui quand on a des femmes qui sont en congé maternité parce que, par ce canal, ils font quelques économies et que cela peut effectivement durer des années. C'est un point qu'il faut pouvoir examiner.*

Un commissaire (MCG) explique qu'on ne peut pas reconduire plus de trois fois un CDD selon le droit suisse, parce que cela devient un CDI, et le commissaire explique qu'ils travaillent par le biais d'agences d'intérimaires et qu'ils engagent ces personnes avec un taux d'activité réduit. La personne est soumise à la LPAC et elle est donc fonctionnarisée, mais à un taux d'activité de 20 ou 30% et tout le reste se fait par missions pour la même personne. On a également vu aux HUG, mais moins régulièrement, des contrats à durée déterminée qui étaient reconduits au-delà de trois fois. S'agissant du constat que cela ne respecte pas le Code des obligations, le commissaire croit qu'on doit avoir à l'esprit que les salariés dans ces situations sont particulièrement fragiles. Ce ne sont pas des personnes qui vont aller immédiatement se plaindre saisissant les juridictions pour faire reconnaître leur droit à un contrat à durée déterminée parce que s'ils perdent, ils perdent tout. Et même s'ils gagnent, ce n'est pas évident.

#### **4. 2 Bilan social (tome 5)**

M. Moore fait savoir que deux bilans sociaux sont publiés. Le premier est le bilan social du petit Etat (c'est le tome 5). Le deuxième est le bilan social du grand Etat qui est publié un peu plus tard. Il présentera quelques chiffres sur ce dernier, mais il ne dispose pas de la totalité des chiffres parce que les dates de publications sont plus tardives (le 31 mai) et que cela intègre maintenant les EPH (ce sont de petites institutions et elles ne sont pas encore rodées pour envoyer leurs données). Ceci dit, les chiffres que M. Moore va présenter donnent déjà une bonne orientation. Au niveau du bilan social du grand Etat par institution, on sera sur environ 49 760 personnes au dernier comptage, et 145 personnes viennent juste d'arriver. Les 60% de l'effectif sont représentés par l'Etat et les HUG (cf. p. 109 de la présentation). Il passe rapidement sur l'effectif, parce qu'il a peu de choses à ajouter par rapport à M. Vuichard.

M. Moore fait remarquer que, au niveau des effectifs par département (cf. p. 110 de la présentation), on a un peu l'impression que c'est un monde largement dominé par les femmes, avec 55% de femmes et 45% d'hommes.

En fait, si on pondère par les taux d'activité, on voit qu'on est plutôt sur un 48% / 52%.

### *Proportion de résidents*

Au niveau de l'évolution de la proportion de résidents dans le canton qui travaillent pour l'administration cantonale, le tableau de la page 111 de la présentation montre, en fonction des nationalités et des lieux de résidence, la répartition des personnes en pourcentage. Sur 18 093 personnes, il y a 77,1% de la population qui habite dans le canton de Genève. On voit que cela a tendance à baisser, ce qui suit relativement bien une courbe logarithmique. On sent quand même que la population de l'administration cantonale continue de quitter lentement le canton. On était à 77,8% et on est maintenant à 77,1%. Au niveau du grand Etat, c'est quelque chose d'un peu plus stable.

Au niveau de l'âge moyen du personnel, cette année, il n'a pas bougé (cf. p. 112 de la présentation). Cela étant, on est sur une tendance à la hausse de l'âge moyen du personnel (on gagne environ 1,2 mois de vieillissement par an en tendance). C'est à la fois quelque chose que l'on constate parce que les gens partent, et vont partir probablement, de plus en plus tard à la retraite. D'un autre côté, il y a une tendance très lente au vieillissement de la population engagée.

### *Taux de rotation*

M. Moore note que M. Vuichard a déjà beaucoup parlé du taux de rotation (cf. p. 113 de la présentation). On est sur un taux de rotation de 4,5% qui très proche de la moyenne. Cela oscille autour de cette moyenne en permanence, principalement avec le jeu des départs en pont-AVS. Le taux de rotation 2018 est de 4,5%, la moyenne de long terme est à 4,87% et en 2007 le taux de rotation était de 4,49%. M. Moore fait remarquer que, en 2018, il y a encore pas mal de sorties et il y aura les rentrées correspondant à ces sorties en début 2019, ce qui a tendance à lisser les effets de turn-over. M. Moore signale qu'il a une petite discrépance par rapport aux chiffres présentés par M. Vuichard sur les ponts-AVS. M. Moore ne présente, en page 113 de la présentation, que les ponts-AVS à 100%.

### *Promotion de l'égalité hommes/femmes*

Concernant la promotion de l'égalité hommes/femmes (cf. p. 114 de la présentation), ils se sont beaucoup rapprochés du bureau de l'égalité sur la problématique. M. Moore rappelle que le Conseil d'Etat a l'objectif d'avoir 40% de femmes cadres. Il y avait eu une baisse en 2017, mais la proportion de femmes cadres dans le petit Etat est remontée en 2018. On est sur une tendance qui fait qu'on serait logiquement à 40% de femmes en 2022. Evidemment, il y a une grosse dispersion par rapport à cette tendance qui est liée d'un côté à une

volonté politique assez forte, et qui a été réaffirmée cette année, et d'un autre côté à certains métiers qui recrutent des cadres et dans lesquels il y a parfois beaucoup d'hommes (typiquement l'informatique et la police).

M. Moore indique qu'ils ont travaillé avec le BPEV qui lui avait demandé de présenter un graphique dont le tableau correspondant se trouve dans le bilan social. L'OCSTAT s'était penché sur la discrimination hommes/femmes et ils ont fait un tableau, dans une étude, qui montre très clairement que le salaire minimum des femmes est en dessous du salaire minimum des hommes, que le salaire médian des femmes, quel que soit le niveau de formation, est en dessous du salaire médian des hommes, et ainsi de suite même pour les salaires maximaux. Il a donc fait le même travail pour l'administration. En fait, c'est beaucoup moins flagrant dans le cas de l'administration cantonale que dans le cas de l'économie genevoise. M. Moore n'a pas mis ces éléments dans la présentation pour éviter de la surcharger, mais il les transmet volontiers.

M. Moore fait remarquer que ce qui est très intéressant, quand on se penche sur les problèmes de discrimination entre les hommes et les femmes, c'est la distribution des salaires (cf. p. 115 de la présentation). C'est présenté sous forme de ligne continue, parce que beaucoup de gens critiquent les histogrammes parce que cela permettrait de manipuler l'information. M. Moore ne veut pas que les commissaires pensent qu'il cherche à leur cacher des choses. Il précise que la distribution des salaires des femmes apparaît en rouge et la distribution des salaires des hommes en bleu et, quand c'est en violet, cela signifie que les deux courbes se superposent. On constate donc qu'on vit dans deux mondes différents. Il y a d'un côté un montant des moins de 50 ans et un d'autre côté un monde des plus de 50 ans. Evidemment, les salaires sont supérieurs pour les plus de 50 ans, ce qui paraît assez intuitif puisqu'il y a à la fois des gens qui ont plus d'annuités et qui ont accédé à des postes plus importants. La courbe des plus de 50 ans est donc plus déportée vers la droite, c'est-à-dire avec plus de salaires hauts. On voit que, pour les moins de 50 ans, il y a des salaires qui sont globalement un peu plus favorables aux femmes avec des poches d'inefficience (par exemple dans la zone des 150 000 à 200 000 F, on voit qu'on retrouve à nouveau une majorité d'hommes en proportion). En revanche, il y a un deuxième monde où il y a d'un côté des hommes qui, quelle que soit la position, gagnent plus que les femmes dans l'échelle salariale. Finalement, on en arrive à une situation un peu étonnante où, d'un côté, il y a un monde de personnes de moins de 50 ans où tant la moyenne que la médiane sont légèrement en faveur des femmes et, d'un autre côté, il y a un autre monde dans lequel il y a des gens qui ont plus de 50 ans où, très clairement, les hommes gagnent beaucoup plus que les femmes.



M. Moore trouve que cela fait un peu penser à la ferme des animaux où l'on est tous égaux, mais où certains sont plus égaux que les autres. M. Moore n'est pas en train de dire qu'il n'y a pas de problème de discriminations entre les hommes et les femmes à l'Etat. Ce qu'il veut dire, c'est que, quand on analyse, il faut bien faire la part entre une situation dans laquelle il y a eu un phénomène de discrimination qui était historique et qui est un peu hérité où les femmes, probablement, qui étaient nées avant l'époque où elles avaient le droit de vote n'avaient pas accès à l'université. D'un autre côté, maintenant les jeunes femmes ont désormais accès à l'université et sont dans des positions moins inconfortables. Il ne dit pas qu'il n'y a pas de problèmes, car on voit très clairement que, dans les classes 23 à 27, il y a aujourd'hui encore une majorité d'hommes.

M. Moore a fait des extrapolations sur l'évolution des salaires moyen et médian des hommes et des femmes et on voit très clairement que cet écart a tendance à se tasser avec le départ à la retraite de ces femmes qui viennent d'une période où elles étaient plus discriminées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Aujourd'hui, il y a 60% d'étudiants à l'Université à Genève. Il pense que, si on remonte au début des années 70, on n'était pas sur ce type de proportion. Il explique qu'ils ont un vrai dialogue avec le BPEV pour essayer de réfléchir sur quelles en sont les conséquences opérationnelles en termes de politique et ce phénomène s'appelle le paradoxe de Yule-Simpson qui dit que, quand vous regardez une population (c'est particulièrement vrai si on regarde des analyses en matière de discrimination sexuelle), ce qui est intéressant c'est d'aller un peu plus dans le spécifique pour voir où il y a un regroupement de discrimination. Ici, très clairement cet écart de 1000 F, qu'il y a entre le salaire moyen et médian entre hommes et femmes, se compose d'une proposition d'environ 3000 femmes qui sont très clairement en dessous (elles gagnent 6000 F de moins que les hommes) et une situation où l'on est plus égalitaire.

Un commissaire (EAG) note que M. Moore a dit qu'il y a plus de femmes employées, mais que si on regarde en termes d'ETP c'est beaucoup moins le cas. Il comprend que cela signifie qu'il y a beaucoup plus de temps partiels de la part de femmes, ce qui est confirmé par M. Moore. Quant à savoir si c'est un écart qui continue à exister, M. Moore répond positivement.

Un commissaire (MCG) constate qu'il y a apparemment une légère majorité d'hommes dans les bas salaires. Il y a donc une sorte de discrimination et c'est peut-être lié à des problèmes de formation ou à certains travaux (des travaux non qualifiés ou de manœuvres) qui sont davantage occupés par des hommes. Cela étant, il y a quand même des aides-soignantes et du personnel féminin dans d'autres domaines.

M. Moore précise qu'il s'agit du petit Etat et qu'il y a donc peu d'aides-soignantes. Cela étant, il relève que le commissaire a raison. D'ailleurs, le BPEV reconnaît qu'il est régulièrement interpellé pour rappeler qu'il est là pour l'égalité et pas seulement pour les femmes.

### *Taux d'absences*

Au niveau du taux d'absence, il était de 5,2% en 2017 et il est passé à 5,3% en 2018. Cela étant, sur l'administration cantonale, hors Pouvoir judiciaire, il est toujours à 5,2%. M. Moore indique que cela fait quelque temps que l'OPE a été interpellé sur ce qu'il fait en matière de baisse du taux d'absence et sur ses objectifs en la matière. Il a souvent été dit qu'il y avait une cellule de retour au travail qui était spécialisée dans la gestion des cas individuels. Cela faisait longtemps que l'OPE cherchait à trouver une solution pour aborder les cas de problèmes collectifs.

Comme cela était prévu au budget 2019, ils ont commencé à déployer une solution qui permette d'approcher les problèmes du collectif. C'est mathématiquement assez difficile, parce qu'on est face à des modèles surdispersés. Il y a un taux d'absence de 5%, mais qui peut monter jusqu'à 100%. Potentiellement, la modélisation de ce genre de problème n'est pas forcément simple. Ceci dit, on a trouvé une approche, qui est d'ailleurs une invention suisse, qui est la théorie de la crédibilité inventée par le P<sup>r</sup> Bühlmann en 1967. Le P<sup>r</sup> Bühlmann est aujourd'hui le président honoraire de la société des actuaires suisses. Il a inventé un modèle qui permet de calculer les bonus et les malus. En fait, on regarde chaque gros sous-groupe et on se demande quel serait le bonus ou le malus qu'il aurait, c'est-à-dire quel serait le taux d'absence qui serait statistiquement significatif. Ce faisant, cela a conduit à un autre problème. Ils ont voulu filtrer les faux positifs, c'est-à-dire des UO qui ont de très fortes hausses de taux d'absentéisme qui retombent ensuite. Quand on regarde ces phénomènes statistiques, on est un peu sur la loi des séries. En effet, il y a souvent deux personnes qui vont tomber malades en même temps en absence longue et il y a alors une brutale hausse de l'absentéisme et en fait c'est un faux signal.

Un gros souci est donc de pouvoir filtrer ces faux signaux pour ne pas courir après 50 lièvres à la fois et ne pas se disperser. Ce qui est fait pour résoudre le problème, c'est de travailler sur des données sur plusieurs années. Cela permet d'arriver à des niveaux qui sont statistiquement pertinents. Cela a permis d'aller un peu plus loin et d'essayer d'accrocher la tendance. Lorsqu'une UO a un taux d'absence relativement élevé, ce n'est pas la même chose si elle vient de 8% et qu'elle descend à 4% ou si elle est à 4% et qu'elle monte à 8%. Ce qui a été fait, c'est de greffer dessus, typiquement sur la base à nouveau du modèle actuariel relativement bien construit, justement un taux avec tendance.

C'est ce que l'on voit dans le graphique de la page 117 de la présentation concernant une unité opérationnelle. On constate la tendance de taux d'absence de cette UO et le taux auquel on pense qu'elle risque d'être. En fait, on est passé de la statistique descriptive à la statistique prédictive et le but est de faire de la statistique prescriptive, c'est-à-dire d'anticiper quelque chose qui dérape pour pouvoir mettre en place des techniques pour faire la situation.

M. Moore signale qu'il y a un dernier problème sur lequel ils butaient. A la fin, on se retrouve avec 50 UO et il s'agit de savoir ce qu'on fait avec celles-ci. Ils ont donc utilisé des techniques de segmentation pour essayer d'offrir quelque chose d'équitable et de faire une analyse la plus impartiale possible. Ils ont pris un algorithme qui leur a permis de classer les UO pour voir lesquelles étaient dans une situation nécessitant une intervention, celles dans une situation assez en phase avec ce qu'on constate en moyenne et celles qui étaient en dessous de la moyenne. M. Moore précise que la projection des UO est illustrée en page 118 de la présentation. Un physicien disait qu'il ne faut jamais commencer un calcul sans en connaître le résultat. Finalement, quand on se penche sur le résultat du calcul, on voit que des UO restent à des taux d'absence extrêmement élevés et ce sont évidemment celles qui ressortent. Ceci dit, cela permet à l'OPE de se tourner vers les directions générales en leur disant qu'elles ressortent sur l'outil dont ils disposent maintenant et en leur demandant de dire ce qu'elles ont l'intention de faire. Ensuite, M<sup>me</sup> Fabienne Bonjour, au sein de l'OPE, a développé toute une méthodologie pour accompagner l'UO et essayer de ramener la situation à la normale.

### *Effectifs par classe de fonction et disparité des rémunérations*

Au niveau des effectifs par classe de fonction (cf. p. 119 de la présentation), il y a une tendance, en 2018 par rapport à 2017, à embaucher des personnes qui étaient dans des classes 18 à 22. Cela s'est fait au détriment des autres tranches de classes. La conséquence immédiate, puisqu'on engage des gens qui sont dans les classes de salaire médian, c'est qu'on se retrouve avec une disparité moindre des salaires au sein de l'administration cantonale. Cela se voit à travers l'indice de Gini qui mesure le degré d'inégalité des salaires qui est maintenant à 0,12 pour l'Etat de Genève. C'est à comparer par exemple avec l'indice en Suisse qui est à 0,29. Cela veut dire que la disparité des rémunérations au sein de l'administration cantonale est relativement faible. L'an dernier, M. Moore avait présenté une comparaison par décile de la disparité des revenus entre la Suisse et l'administration cantonale. Il ne l'a pas fait cette année parce que l'OPE est en train de réenvoyer ses données à l'Office fédéral de la statistique qui réactualise ses données. M. Moore pourra donc le refaire à nouveau l'année prochaine sur des bases plus récentes. Ce qui

est sûr c'est qu'il y a une disparité des revenus qui est beaucoup plus faible au sein de l'administration cantonale entre les bas revenus et les hauts revenus que dans le reste de l'économie suisse ou même de l'économie genevoise.

Concernant la demande de savoir s'il n'y a pas la liste des UO apparaissant en rouge, M. Moore confirme qu'il dispose de cette liste. L'OPE s'est tourné vers ces UO en janvier pour leur demander ce qu'elles avaient l'intention de faire pour faire diminuer le taux d'absentéisme et pour leur dire qu'ils étaient à leur disposition pour essayer de faire baisser le taux d'absence. Il fait remarquer que ce sont les entités que l'on retrouve systématiquement et les commissaires peuvent trouver une information à ce sujet en page 34 du bilan social. En fait, ce qui était intéressant pour l'OPE, c'est que cela leur a permis d'identifier le point de rupture, et il est à 7%. On ne peut pas se permettre de courir après 50 lièvres à la fois, ni de dire qu'on va mettre le seuil, comme ça, à 6,5%. Ils ont fait cette technique de classification pour avoir un ordinateur qui détermine que le point de rupture est à 7% et c'est ensuite là-dessus qu'il faut travailler.

Un commissaire (PLR) demande si, dans le cadre des salaires moyens (cf. p. 120 de la présentation), les magistrats élus (les juges) sont inclus ou non, ce qui est confirmé par M. Moore en indiquant qu'ils ne prennent pas toujours en compte les magistrats quand ils mesurent l'égalité salariale.

Le commissaire précise qu'il s'interrogeait sur le dernier décile et il se demandait si l'un des impacts possibles était le fait qu'il y ait les 150 magistrats du Pouvoir judiciaire. Ce que confirme M. Moore en indiquant qu'il n'y a pas les conseillers d'Etat, ni les magistrats de la Cour des comptes.

M. Moore profite pour faire passer un message, parce qu'ils sont régulièrement interpellés dans les discussions sur des débats sur la médiane. On voit par exemple qu'elle a enregistré une hausse de 655 francs. Il aimerait ainsi attirer l'attention des commissaires sur le fait que la médiane est un chiffre qui a des avantages, mais c'est un chiffre très volatil. Sur une distribution de 18 000 personnes, on regarde ainsi un chiffre, mais qui envoie parfois des signaux un peu contradictoires.

### *Primes et indemnités*

M. Moore propose de passer rapidement sur les primes et indemnités (cf. p. 121 de la présentation) parce qu'il n'y a vraiment pas grand-chose à dire si ce n'est qu'on était, dans le bilan social de l'année dernière, à 73,7 millions de francs de primes et indemnités, toutes primes et indemnités confondues, et on est passé à 71,8 millions de francs en 2018. C'est simplement la résultante de la baisse d'un poste. Ce sont les débours de la police qui ont été divisés par deux au 1<sup>er</sup> janvier. Il y a des débours qui ont été divisés forfaitairement

systématiquement par deux, ce qui entraîne la baisse du poste. Ensuite, il y a des petites variations, mais M. Moore n'a pas grand-chose à dire en complément sur ce sujet.

### *Conditions de travail*

M. Moore fait savoir, concernant les conditions de travail (cf. p. 122 de la présentation), qu'une spécificité genevoise est que le taux d'activité du personnel de l'administration cantonale genevoise est plus élevé que dans d'autres administrations cantonales romandes et il précise qu'il parle du petit Etat. En 2018, il y a eu une petite remontée de la proportion de gens qui travaillent à moins de 90%, c'est-à-dire ceux que l'on considère comme travaillant à temps partiel. On est passé d'une proportion de 36,7% à 37,4% de personnes qui travaillent à moins de 90%. Ce qui est intéressant, c'est que c'est un phénomène largement masculin. Les femmes augmentent de 0,5% alors que les hommes augmentent de 0,7%.

### *Télétravail*

Au niveau des télétravailleurs, on voit (cf. p. 122 de la présentation) qu'on est sur une courbe qui part de très bas, mais qui a clairement une tendance exponentielle avec une très forte hausse de l'évolution du nombre de télétravailleurs. On est à 380 télétravailleurs, mais cela se développe très vite.

La présidente comprend que le pourcentage de femmes effectuant du télétravail est passé de 60% en 2013 à 54% au 31 décembre 2018, et M. Moore répond que le télétravail était historiquement très féminisé et qu'on voit qu'il y a maintenant beaucoup d'hommes qui embrassent le télétravail. Mais cela ne concerne pas n'importe quel service.

Par ailleurs, M. Vuichard explique qu'un maximum de 40% de télétravail est autorisé pour un poste à 100%. En grande majorité, cela doit correspondre à une journée de télétravail par semaine.

### *Formation initiale et continue*

M. Moore poursuit son exposé et passe rapidement sur la formation initiale et continue (cf. p. 123 de la présentation). Il relève que les chiffres de personnes en formation initiale sont stables et il indique qu'il avait également été interpellé par un membre de la commission des finances souhaitant avoir davantage de substance sur la formation continue. Il signale qu'un cockpit vient d'être mis en ligne, en version bêta, pour suivre les formations du personnel. Il va falloir qu'ils se mettent d'accord sur toutes les définitions exactes de la façon dont les formations sont comptées et dont elles sont rapportées, mais il pense qu'ils disposeront de quelque chose de beaucoup plus détaillé l'an prochain.

### *Gestion des compétences*

Au niveau de la gestion des compétences (cf. p. 124 de la présentation), il relève qu'il y a une déception par rapport à l'indicateur. L'objectif du Conseil d'Etat est d'avoir 80% d'EEDP réalisés. Cet objectif a été atteint en 2015, puis cela s'est stabilisé juste en dessous et, en 2018, le chiffre a un peu décroché. Il indique que quand on regarde par département, on voit que la situation est très disparate d'un département à l'autre. Certains départements ont très bien tenu l'objectif et, pour d'autres, c'est un peu plus laborieux. M. Moore précise que les EEDP sont les entretiens individuels réalisés avec le personnel de l'Etat. Normalement, un fonctionnaire doit avoir un entretien avec sa hiérarchie au moins une fois tous les 2 ans. Les chiffres donnés correspondent à la proportion du personnel PAT et police qui a eu un entretien formalisé avec son supérieur hiérarchique.

Ce qui fait dire à une commissaire (MCG) que la B 5 05 n'est donc pas respectée !

## **5. Revenus fiscaux**

*Présenté par : M. David Miceli, DF*

En préambule M. Miceli indique qu'il traitera des revenus fiscaux dans les comptes 2018 où ils représentent **7,123 milliards de francs**. C'est d'ailleurs la première fois que la barre des 7 milliards de francs de revenus fiscaux est dépassée dans les comptes.

Au niveau de la part des différents impôts dans les revenus fiscaux (cf. p. 126 de la présentation), on constate que l'essentiel des revenus fiscaux est lié :

- aux impôts directs des personnes physiques (56%) ;
- aux impôts directs des personnes morales (25%).

Pour les autres types d'impôts, si on compare avec les années précédentes, on a toujours à peu près :

- 10% sur les autres impôts directs ;
- 2% sur les impôts sur la propriété et sur les charges ;
- 7% sur les parts à des revenus fédéraux.

En ce qui concerne les impôts des personnes physiques et des personnes morales, l'impôt des personnes morales prend une part plus importante qu'habituellement dans les comptes 2018. C'est lié en grande partie à des correctifs d'estimation.

Pour les impôts périodiques, étant donné le système postnumerando et l'établissement des comptes selon la délimitation des exercices, il est nécessaire de faire des estimations dans les comptes. On constate aussi que les impôts périodiques représentent l'essentiel des revenus fiscaux (cf. p. 126 de la présentation), puisqu'il s'agit des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, de l'impôt immobilier complémentaire et de la part cantonale à l'impôt fédéral direct (dépendant des impôts sur les personnes physiques et sur les personnes morales).

Concernant la manière d'établir les chiffres injectés ensuite dans les comptes, le travail est fait sur la base d'un modèle. En effet, au moment du bouclage des comptes, on ne dispose pas encore de ces chiffres. Vers la fin du mois de janvier, ils n'ont encore aucune information sur les déclarations 2018 des personnes physiques et des personnes morales et ils sont donc obligés d'estimer complètement l'impôt pour l'année fiscale 2018 et ils le font en se référant à la dernière année fiscale suffisamment connue. Ils remontent ainsi à l'année 2017 et, par l'intermédiaire d'un modèle spécifique pour les personnes physiques, respectivement pour les personnes morales, en introduisant les hypothèses de croissance sur les éléments d'assiette. Cela va être sur le revenu pour l'impôt sur le revenu que l'on appréhende à travers la croissance du PIB. Pour la fortune, on va se référer à des indicateurs publiés par la BNS. Enfin, pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, on se réfère à un questionnaire adressé à plus d'une centaine d'entreprises parmi les plus importantes du canton qui renseignent l'AFC sur l'évolution de leurs bénéfices en 2018. Il faut retenir que l'impôt qui concerne l'année fiscale 2018 et que l'on inscrit dans les comptes 2018, pour les impôts périodiques, c'est un impôt qui est complètement estimé.

Si tout allait à la perfection, l'estimation inscrite dans les comptes serait exacte à 100%, or on constate que ce n'est pas toujours le cas. Cela peut dépendre de différents facteurs. Ce qui est inscrit dans les comptes pour une année fiscale est donc corrigé lors des années suivantes, puisque c'est affiné au fur et à mesure que les informations parviennent sur les années fiscales plus anciennes. Bien évidemment, les corrections qui interviennent sur l'année précédente, en l'occurrence l'année 2017, c'est sur cette année qu'on a les correctifs d'estimation les plus importants, étant donné que, quand on a bouclé les comptes, on ne connaissait rien sur cette année fiscale à part des hypothèses. On réévalue donc pendant un certain nombre d'années les montants des différents impôts. Ensuite, c'est la comptabilité qui prend le relais.

Dans le montant des impôts estimés dans les comptes 2018 (cf. p. 130 de la présentation), la partie la plus importante est celle concernant l'année fiscale

à laquelle on se réfère, en l'occurrence l'estimation pour 2018, mais on va aussi avoir des éléments qui peuvent arriver (des montants positifs ou négatifs) et qui vont impacter le résultat des comptes. On a ainsi des corrections d'estimation sur les 5 années qui précèdent (2013 à 2017) et des correctifs effectifs pour toutes les années antérieures à 2013.

### *Ecart entre budget et comptes 2018*

En termes de comparaison entre les montants évalués au moment de l'élaboration du budget (dans la 2<sup>e</sup> partie de l'année 2017) et ce que l'on constate ou que l'on estime au moment du bouclage des comptes, les écarts entre le budget 2018 et les comptes 2018 (cf. p. 131 de la présentation) sont assez importants, en particulier sur les deux catégories qui constituent l'essentiel des impôts, à savoir l'impôt sur le revenu (**+119 millions de francs d'écart**) et la fortune et l'impôt sur le bénéfice et le capital (**+217 millions de francs d'écart**). On retrouve le même phénomène pour les parts à des impôts fédéraux puisqu'il s'agit des mêmes phénomènes, mais transposés à toute la partie qui concerne l'IFD. Il y a également des choses particulières qui se passent sur les impôts non périodiques où, en particulier pour l'enregistrement et pour les successions, on a des écarts assez importants par rapport à ce qui était prévu dans le budget. Typiquement, on est sur un exercice encore plus compliqué, puisque ce sont des impôts qui dépendent de la survenance d'un événement. Il est par essence compliqué d'anticiper des décès qui vont concerner des contribuables soumis à l'impôt sur les successions ou d'anticiper les ventes immobilières. Il y a également des écarts importants sur ces impôts.

### *Secteurs économiques qui ont généré ces recettes supplémentaires*

En réponse à la question de savoir quels secteurs économiques ont généré ces recettes supplémentaires au niveau de l'impôt sur le bénéfice et le capital (cf. p. 131 de la présentation), M. Miceli répond que les secteurs qui contribuent le plus à ces suppléments dans les comptes sont liés au commerce international et à la finance.

### *Successions*

Au sujet du pourcentage provenant de successions de forfaitaires dans le produit des successions et donations (cf. p. 131 de la présentation), M. Miceli n'a malheureusement pas les informations nécessaires pour répondre à cette question puisque ce sont des impôts dont les économètres ne s'occupent pas, mais elles peuvent être transmises à la commission des finances. Pour les successions, la partie la plus importante en principe est en relation avec les contribuables imposés selon la dépense. Cela sera à vérifier sur l'année fiscale 2018, mais l'essentiel provient généralement de ces catégories de contribuables. Sur les donations, M. Miceli n'a pas d'informations.



*Le commissaire (PLR) souhaite que le DF puisse dire à la commission des finances quelle est la somme, sur les 157 millions de francs du produit des successions et donations dans les comptes 2018, qui est imputable à des forfaitaires et combien les forfaitaires paient d'impôts ordinaires.*

M. Miceli indique que les informations sur les successions et donations seront fournies à la commission des finances. Concernant l'impôt ordinaire, l'impôt des contribuables imposés selon la dépense est toujours de l'ordre de 100 millions de francs pour le canton. A la suite de quoi, le commissaire comprend qu'on arrive à un montant de l'ordre de 250 millions de francs.

#### *Impôt sur les bénéfiques et gains immobiliers*

En réponse à la question (S) de savoir à *quoi est dû l'écart de -14 millions de francs de l'impôt sur les bénéfiques et gains immobiliers entre les comptes 2018 et le budget 2018*, M. Miceli explique qu'il s'agit d'impôts non périodiques pour lesquels aucun modèle n'est utilisé étant donné que ce sont des impôts comptabilisés en fonction de ce qui a été produit sur une année fiscale donnée. Ce qui est fait au moment de la préparation des budgets, c'est qu'on regarde en général l'évolution de ces impôts sur les années qui ont précédé et on essaie de se baser sur ces éléments historiques pour déterminer le montant qui est mis dans le budget. En fait, il y a eu deux périodes avec l'impôt sur le bénéfice et les gains immobiliers. Il y a eu une longue phase de croissance de cet impôt jusqu'au début des années 2010. C'est un impôt qui a explosé et qui a dépassé les 100 millions de francs. Tout d'un coup, il y a eu un arrêt net et même un retour en arrière. Cela n'avait toutefois pas été suffisamment anticipé au moment de la préparation du budget 2018. C'est la raison pour laquelle il y a cet écart conséquent. Dans le cadre de la préparation du budget 2020, ils essaient donc de tenir compte de la réalité des dernières années et ils seront à nouveau un peu plus bas dans le budget. Ils espèrent que l'écart dans les comptes sera ainsi moins conséquent.

Le commissaire insiste pour dire qu'il n'a pas l'impression, notamment à la lecture du *Temps*, que l'activité économique de construction en matière immobilière et de transactions ait baissé. Il note que dans cet article il était question, il y a moins d'une semaine, d'une bulle immobilière sur les constructions à haut niveau à Genève. Il est donc étonnant qu'on aille dans ce sens et qu'on ait dans le même temps une pareille baisse d'impôts.

M. Miceli est emprunté pour répondre, parce que ce n'est pas un domaine dans lequel il est spécialisé, étant donné que ce n'est pas quelque chose qui est estimé dans le cadre des comptes. C'est à voir plutôt avec les spécialistes du domaine. Il peut en tout cas dire que l'impôt sur les bénéfiques et gains immobiliers est dégressif en fonction de la durée de possession du bien

immobilier avant la vente. Tous les immeubles qui sont possédés pendant 25 ans et plus ne sont pas taxés. Il se peut donc que, même si le produit de la vente est important, on ait pas mal d'immeubles qui sont dans cette catégorie d'immeubles. C'est un élément qui va effectivement influencer le résultat de cet impôt. Au sujet du fait qu'on n'est pas imposé sur les bénéfices et les gains immobiliers après 25 ans de détention d'un objet, il indique que le barème commence à 50%. Les gains immobiliers au moment de la vente sont ainsi taxés à 50% jusqu'à 2 ans de possession. Ensuite, le taux est dégressif en fonction de la durée de possession du bien immobilier et, au-delà de 25 ans, le propriétaire n'est plus imposable.

Au sujet de la différence des chiffres constatée en page 131 et la présentation, M. Miceli explique qu'il y a, sauf erreur, un peu plus de détail dans la présentation faite aujourd'hui. Ce qui est indiqué comme impôts immobiliers dans la présentation du Conseil d'Etat est la somme de l'impôt immobilier complémentaire, des impôts sur les bénéfices et gains immobiliers et du produit de l'enregistrement et du timbre. L'impôt sur le bénéfice et le capital correspond à l'impôt sur les personnes morales et l'impôt sur le revenu et la fortune à l'impôt sur les personnes physiques. M<sup>me</sup> Apffel Mampaey explique que la présentation faite aujourd'hui donne le montant net après déduction de la rétrocession aux communes françaises. 4,2 milliards de francs c'est le montant avant la rétrocession aux communes françaises. M. Miceli ajoute que la logique de la présentation est celle des natures comptables du plan comptable MCH2.

#### *Personnes physiques imposées au barème ordinaire*

Ensuite, M. Miceli poursuit et explique que, au niveau des personnes physiques imposées au barème ordinaire, l'essentiel du supplément que l'on a entre le budget 2018 et les comptes 2018 provient d'éléments de correction sur les années fiscales antérieures (cf. p. 132 de la présentation). Les correctifs sur les années fiscales 2013 à 2017 viennent ainsi améliorer les comptes de 50 millions de francs et les rectifications sur les années antérieures à 2013 viennent impacter encore plus fortement les comptes, à raison de 91 millions de francs. Au total, les éléments correctifs pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire représentent 141 millions de francs supplémentaires dans les comptes 2018, ce qui est à mettre en relation avec l'évolution spectaculaire du nombre de dénonciations spontanées (cf. p. 133 de la présentation). On constate que le nombre de cas de dénonciations spontanées traités en 2018 est beaucoup plus élevé que lors des années précédentes. Pour les personnes physiques, c'est l'explication principale de ce supplément étant donné qu'on revient sur les 10 années antérieures par rapport à la date de la

dénonciation spontanée. Cela vient donc impacter toutes ces années précédentes également.

### *Dénonciations spontanées*

M. Miceli voulait montrer que, sur l'historique des 7 dernières années, le nombre de dénonciations spontanées a augmenté de manière spectaculaire. Le fait qu'il y en ait autant en 2018 explique le montant très élevé des correctifs (habituellement les correctifs sont moins élevés sur les personnes physiques puisqu'on est autour de 50 millions de francs sur les années précédentes, or on dépasse les 140 millions de francs sur les comptes 2018). C'est à mettre en relation avec le nombre de dénonciations spontanées traitées dans le courant de l'année 2018. M. Miceli explique que, quand la dénonciation est portée à la connaissance de l'administration, celle-ci va revenir sur l'année fiscale lors de laquelle la dénonciation a lieu, et elle revient sur les 10 années précédentes. Si la dénonciation spontanée a eu lieu en 2017 et qu'elle est traitée en 2018, on va revenir sur les années 2017 à 2007. Tous les suppléments d'impôts qui résultent du traitement des dénonciations spontanées viennent alors alimenter ces correctifs.

Au sujet de l'évolution des dénonciations spontanées, M. Miceli n'a pas les chiffres exacts, mais cela continue. Il ne veut pas s'avancer sur ce sujet, parce qu'il ne connaît pas les chiffres pour 2019. A priori, l'essentiel a dû terminer en 2018 parce qu'il y avait une limite, sauf erreur en septembre 2018, pour se dénoncer de manière spontanée en relation avec l'échange automatique d'information. Il relève aussi que ce qui n'est peut-être pas très clair sur ce tableau, c'est qu'il donne le nombre de cas traités, mais il y a encore pas mal de cas en attente. Les cas qui ont été portés à la connaissance de l'administration et qui seront traités au fur et à mesure des possibilités, en fonction des moyens des services, auront un impact.

A la suite de quoi, M. Miceli poursuit sa présentation. Au niveau des personnes physiques, on voit que l'essentiel du supplément provient des correctifs. Le graphique de la page 134 de la présentation vient illustrer le contexte dans lequel on était quand le budget 2018 a été préparé, c'est-à-dire au courant 2017. Il fallait partir de l'année 2015 et ils avaient déjà connaissance d'un certain nombre de dossiers 2016. A partir des informations sur ces deux années fiscales, par le biais de modèles avec les hypothèses de croissance qui étaient celles qu'il y avait au moment de la préparation du budget, on arrivait à un impôt 2017 de 3,294 milliards de francs et un impôt 2018 pour 3,356 milliards de francs. Au bouclage des comptes en janvier 2019, ils sont partis de 2017. La réalité 2017 telle qu'elle est connue au moment du bouclage est un peu plus basse que celle que l'on avait quand on était dans le contexte budgétaire. On a ainsi seulement 3,278 milliards de francs pour

l'impôt 2017 sur le revenu et la fortune des personnes physiques contre 3,294 milliards de francs pour l'estimation dans le cadre du budget 2018. Avec le modèle, les hypothèses et les éléments connus, on arrive pour 2018 à un montant de 3,275 milliards de francs pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques en 2018.

### *Stabilité de l'impôt sur le revenu*

En réponse à une question (Ve) concernant la stabilité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sur les 8 dernières années et son explication, M. Miceli peut toutefois déjà dire qu'il y a eu un changement de loi fiscale en 2010 qui a fortement cassé la progressivité des barèmes, étant donné l'introduction du splitting intégral pour les couples mariés et d'un certain nombre de déductions qui sont venues s'ajouter au fil des années. Cela fait que, **malgré l'évolution des revenus, les revenus imposables ont tendance à un peu stagner.**

Quant à savoir si cela signifie que la classe moyenne supérieure paie moins d'impôts, M. Miceli n'irait pas jusqu'à dire cela. Il y a un ensemble de phénomènes, comme la progressivité des barèmes qui est moindre par rapport à ce qu'elle était avant le changement de loi, mais il y a aussi des phénomènes comme les restructurations au niveau des banquiers privés dont leurs revenus étaient avant complètement sur la personne physique et, à partir 2014, la restructuration des principales banques privées conduit à une baisse de l'impôt sur le revenu pour un report sur la partie des personnes morales. C'est l'ensemble de ces phénomènes qui font que l'impôt sur le revenu a tendance à être relativement amorphe, contrairement à l'impôt sur la fortune qui progresse encore de manière très dynamique, un peu à l'image des personnes morales.

Pour revenir sur les raisons de ce retour en arrière sur l'année fiscale 2018 (cf. p. 135 de la présentation), il y a 81 millions de francs en moins dans les comptes 2018 par rapport à ce qui avait été imaginé au moment du budget 2018. Pour la partie de l'impôt sur le revenu, on constate que les dossiers 2017, tel qu'on les connaît au moment du bouclage des comptes 2018, présentent une réalité moins bonne que ce qui était attendu au moment de la préparation du budget en passant par le modèle et par les hypothèses. Pour la partie de l'impôt sur la fortune, on est sur un phénomène un peu différent. L'année 2018 s'est terminée avec une espèce de ralentissement au niveau boursier qui s'est traduite sur l'évolution de la fortune mobilière et les indicateurs utilisés pour les hypothèses. C'est la baisse des hypothèses qui explique le recul de 52 millions de francs sur l'impôt sur la fortune. Les hypothèses sont en effet passées de +3% de croissance au moment du budget à -2,3% au moment des comptes.

### *Impôt à la source*

Pour l'impôt à la source, on est dans un contexte un peu particulier. Dans la présentation sur les comptes 2017, M. Miceli avait expliqué qu'ils avaient changé la manière d'estimer l'impôt à la source. Initialement, on était sur les mêmes considérations que pour l'impôt des personnes imposées au barème ordinaire. C'était un modèle où l'on passait d'une année à l'autre en exploitant l'évolution conjoncturelle, donc la croissance du PIB. En fait, ils ont réalisé que la conjoncture n'expliquait pas grand-chose dans l'évolution de l'impôt à la source. C'était plutôt ce qui se passait au niveau des quasi-résidents qu'il y avait un impact assez important. Ils ont donc mis au point une nouvelle méthode qui a déjà été utilisée au bouclage des comptes 2017, mais qui n'était pas encore entrée en vigueur au moment de la préparation du budget 2018. C'est l'une des raisons qui expliquent les écarts que l'on a sur cet impôt. C'est principalement lié au changement de la méthode. En résumé, on a constaté que l'ancienne méthode basée sur l'évolution du PIB était inadéquate et on l'a remplacée par une méthode prenant en compte l'évolution du nombre de quasi-résidents. Cette dernière est beaucoup plus pertinente et elle semble, en tout cas sur la validation sur les années passées, être beaucoup plus fiable.

Au sujet de la définition du statut de quasi-résident, M. Miceli explique que le quasi-résident est un contribuable qui est prélevé à la source par l'employeur et qui peut faire une demande d'avoir un traitement comme un contribuable imposé au barème ordinaire, c'est-à-dire comme un résident, pour autant que le 90% de ses revenus soient acquis en Suisse.

### *Statut de quasi-résidents*

Depuis l'introduction de cette notion de quasi-résidents en 2009, on voit que leur nombre n'a cessé de croître de manière assez soutenue jusqu'à l'année 2015 (cf. p. 137 de la présentation). Ensuite, on a un retour en arrière qui est à mettre en relation avec la limitation de la déduction des frais de déplacement effectifs. On constate ainsi une diminution du nombre de quasi-résidents en 2016 avec un recours qui a toutefois un peu interrompu la démarche. Ensuite, il y a eu la validation définitive de cette limitation de la déduction des frais effectifs qui explique la diminution supplémentaire en 2017. Dans la préparation des comptes 2018, on part de l'hypothèse que le nombre de quasi-résidents reste stable en 2018. M. Miceli précise que c'est une information dont ils ne disposent pas encore au moment du bouclage des comptes étant donné que les contribuables imposés à la source ont jusqu'au 31 mars pour faire leur demande d'être traités comme quasi-résidents. Au moment du bouclage des comptes, ils sont donc obligés de faire une hypothèse et, de manière un peu classique, quand ils n'ont pas trop d'informations, ils reprennent le chiffre de l'année précédente.

Quant à la question d'avoir un exemple chiffré sur la nouvelle méthode qui prend en compte l'évolution du nombre de quasi-résidents, M. Miceli ne voulait pas entrer dans des considérations trop techniques, parce que c'est un peu barbare. Schématiquement, avec la méthode précédente, ils partaient de la perception de l'impôt à la source en cours d'année. Au moment du bouclage des comptes 2018, ils prenaient ainsi l'impôt tel que perçu par les employeurs jusqu'au 31 décembre pratiquement et ils essayaient d'anticiper toutes les rectifications qui viennent par la suite à travers un modèle qui était en relation avec l'évolution du PIB. Ils regardaient les rectifications qui avaient lieu lors des années précédentes (les rectifications se font sur l'année qui suit, mais encore les années suivantes et cela peut être soit ce qui concerne les quasi-résidents, mais aussi des rectifications pour les contribuables qui ont été perçus par leur employeur de manière séparée, dont on met ensuite les revenus ensemble et qui font l'objet d'une rectification sur la base de leur situation réelle ou qui ont le droit à un certain nombre de déductions encore pendant quelques années comme celle pour le 3<sup>e</sup> pilier). Cette façon de faire amenait à des résultats qui n'étaient pas satisfaisants parce que le modèle était trop dépendant du rythme auquel les rectifications se faisaient au sein de l'administration. Typiquement, en 2016, lorsqu'il y a eu ce phénomène, on a dû quelque part stopper la taxation parce qu'il y avait ce recours sur la déduction des frais effectifs. Du coup, cela a eu une répercussion majeure sur le montant de l'impôt à la source étant donné que les rectifications n'ont pas avancé au même rythme que les années précédentes. Ils ont donc mis en place un modèle un peu différent. On constate toujours la perception de l'impôt à la source en 2018 et on regarde historiquement quel est le ratio qui amène de la perception initiale à la perception finale, une fois que les rectifications sont faites. A ces considérations sur la perception, on vient ajouter un élément en relation avec le nombre de quasi-résidents. Il y a donc deux éléments dans le modèle, un élément qui concerne les contribuables imposés à la source « normaux » où l'on prédit le montant de la perception pareil au montant produit final et on a un élément qui dépend du nombre de quasi-résidents et du montant d'impôt qu'il faut retrancher à l'impôt à la source pour arriver au montant final.

Quant à savoir si le passage au statut de quasi-résidents est définitif, M. Miceli répond qu'il est possible de choisir ou non ce statut chaque année. Il ajoute qu'il y a des travaux au niveau fédéral sur l'impôt à la source dont l'application est prévue à partir de 2022 avec un certain nombre de modifications. Sur ces considérations, il y a une distinction à faire entre les contribuables résidents dans le canton imposés à la source (par exemple les

permis B) qui devront faire un choix définitif et les contribuables frontaliers qui pourront faire ce choix chaque année.

M. Miceli revient à la comparaison entre le budget 2018 et les comptes 2018 pour l'impôt à la source (cf. p. 138 de la présentation). Dans le budget 2018, étant donné ces difficultés méthodologiques, le montant d'impôt à la source a été largement sous-estimé par rapport à celui que l'on a dans les comptes (+58 millions de francs). C'est à mettre directement en relation avec ce changement de méthode.

### *Personnes morales*

Au niveau de la dernière catégorie des personnes morales, de manière encore plus criante que pour les personnes physiques, l'essentiel du supplément sur les personnes morales en comparaison entre les comptes 2018 et le budget 2018 provient des éléments correctifs des rectifications sur les années antérieures à 2013. On voit que les correctifs se montent à 157 millions de francs en plus dans les comptes, en particulier l'essentiel de ces correctifs porte sur l'année fiscale 2017 (cf. p. 139 de la présentation). On a environ 111 millions de francs qui sont à mettre en relation avec l'année 2017. Quand le budget 2018 a été préparé, le résultat des entreprises pour 2017 n'était bien entendu pas connu. L'année 2017 était complètement estimée sur la base des informations que l'on avait sur les années précédentes et avec les hypothèses que le panel (les entreprises qui répondent au questionnaire) avait fournies. On arrivait ainsi à un impôt pour 2017 de 1,458 milliard de francs et, au moment du bouclage des comptes 2018, la réalité est nettement supérieure puisqu'on a près de 100 millions de francs supplémentaires pour cette année. On a encore des hypothèses sur 2018 qui ont été nettement améliorées au moment du bouclage des comptes. M. Miceli précise que c'est sur les secteurs de la finance et du commerce international que la contribution la plus importante est à rechercher.

Un député (PLR) note que M. Miceli utilise, à juste titre, le terme technique de commerce international, mais il s'agit principalement du négoce de matières premières, le plus gros secteur économique du canton de Genève.

S'agissant de la question de connaître les raisons de l'évolution de l'impôt sur les personnes morales qui augmente entre 2017 et 2018, M. Miceli répond qu'il n'est pas possible d'aller beaucoup plus loin à ce stade, étant donné que 2018 est une année que l'on ne connaît pas encore. On ne peut pas encore constater la réalité de 2018, étant donné que les déclarations 2018 commencent seulement à arriver maintenant. Pour l'instant, on est complètement dépendant des informations que les entreprises elles-mêmes ont fournies dans le questionnaire qui leur a été adressé à la fin de l'année dernière. En perspective

du boucllement des comptes, elles ont en effet été interrogées sur l'évolution de leurs bénéficiaires en 2018 par rapport à 2017. L'analyse de ces questionnaires montre que ce sont principalement ces secteurs, à savoir le négoce de matières premières et le secteur de la finance, qui ont poussé cette croissance à la hausse.

Concernant la part qui est due aux entreprises à statut sur cette augmentation, M. Miceli répond que cela se recoupe un peu. Ce sont aussi les entreprises qui ont contribué le plus à ce supplément qu'il y a dans les correctifs et dans le supplément qu'il y a sur l'année fiscale 2018. Les entreprises à statut représentent, en termes d'impôts, environ un quart de l'impôt sur le bénéfice et le capital au niveau cantonal. Sur l'évolution entre le budget et les comptes, on a presque 60% des correctifs qui proviennent de ces entreprises. Alors qu'elles ne représentent qu'un quart de l'impôt, le 57% de l'écart est dû à ces entreprises.

### *Impact RFFA*

Au sujet de l'impact lié à la réforme de la RFFA, M. Miceli indique qu'on ne peut pas encore véritablement faire de simulations sur l'impact RFFA pour 2018, étant donné que l'on n'a pas encore les déclarations 2018. Ce qu'il serait éventuellement possible de faire, c'est de faire l'exercice sur 2017, mais ce n'est pas son domaine.

*Un commissaire insiste afin d'avoir l'évolution du trou éventuel lié à la RFFA en fonction de cette nouvelle information. En effet, on change quand même d'un quart la structure fiscale sur les entreprises, ce qui n'est pas rien. Cela rend donc un peu caducs les chiffres sur lesquels des travaux sur la RFFA ont été faits jusqu'à maintenant.*

M. Miceli fait savoir que c'est quelque chose qui est en tout cas prévu lorsqu'il y aura suffisamment d'informations sur les années fiscales plus récentes. Il est prévu de les exploiter pour mettre à jour l'impact de cette réforme. Sauf erreur, c'est encore un peu prématuré pour le faire. On n'a pas encore assez d'informations pour que cela soit suffisamment fiable. M. Miceli rappelle que l'année fiscale 2018 est encore complètement estimée.

Une commissaire (MCG) croit que la présidente du département a fait l'estimation et qu'en 2018, si toutes les sociétés à statut passaient sur la RFFA, c'est sauf erreur **+465 millions** de francs. M<sup>me</sup> Fontanet précise que cela a été dit lors d'une présentation sur la RFFA à la FER.

M. Miceli indique, par rapport à l'évolution de l'impôt, qu'on n'est plus dans une vision sur les comptes de chacune des années au moment où ils ont été bouclés, mais on est sur une vision actuelle de ces différentes années fiscales. L'historique depuis 2006 est donné en page 142 de la présentation sur l'impôt des personnes physiques. On voit les différents phénomènes qui ont eu



lieu. On voit déjà la crise bancaire vers 2008-2009, l'introduction de la nouvelle loi fiscale en 2010 avec un 2<sup>e</sup> volet en 2011 (notamment ce qui concerne le bouclier fiscal), puis l'impôt a commencé à réaugmenter progressivement. Les commissaires se souviennent certainement de l'épisode en 2014 où des événements sur un certain nombre extrêmement restreint de contribuables ont nettement amélioré le résultat des comptes. Sans ces éléments qui viennent perturber, on remarque que la croissance de l'impôt des personnes physiques est relativement faible sur les années les plus récentes. On est sur des croissances nettement plus importantes avant le changement de loi. En contrepartie, sur les personnes morales, si on fait le même exercice (cf. p. 143 de la présentation), on voit la crise juste avant le début des années 2010. Sur les années plus récentes, on constate une croissance très soutenue de l'impôt des personnes morales.

En conclusion, le résultat extrêmement positif sur les comptes 2018 (+500 millions de francs sur les revenus fiscaux) est à mettre en relation essentiellement avec le dynamisme au niveau des personnes morales et, pour les personnes physiques, sur le phénomène des dénonciations spontanées.

## 6. Situation de la dette

*Présentation par : M<sup>me</sup> Adrianna Jost, DGFE*

En préambule, M<sup>me</sup> Jost indique que son exposé se centre sur la dette, son évolution et sa structure.

Elle relève que la dette a évolué de manière favorable en 2018. L'année est un bon cru du point de vue de la dette, puisque celle-ci a diminué de près de 600 millions de francs pour la 4<sup>e</sup> fois ces dernières années. Elle atteint, en fin d'année 2018, 11,8 milliards de francs. Le graphique de la page 145 de la présentation illustre essentiellement l'évolution intra-annuelle de la dette sur les trois dernières années. La courbe de 2018 suit scrupuleusement la saisonnalité des années précédentes et l'on observe ainsi les mêmes courbes en particulier sous l'effet, au mois de février, de l'escompte fiscal et sous l'effet des flux de l'impôt fédéral direct qui arrivent en masse au printemps avant de remonter, à partir de fin mai jusqu'à décembre, à son niveau de fin d'année. Au 31 mars 2019, la dette se situe à 10,9 milliards de francs environ et c'est tout à fait dans la même saisonnalité que les années précédentes.

Le niveau de la dette a baissé et, logiquement, le niveau de l'endettement moyen, tel que défini par la LGAF, a également baissé. Il se situe pour l'année 2018 à 11,4 milliards de francs en baisse de 400 millions de francs par rapport à l'année précédente. Cette baisse éloigne d'autant plus le canton du premier seuil défini par le frein à l'endettement qui se situe à 13,3 milliards de francs.

M<sup>me</sup> Jost fait remarquer, au niveau de l'évolution de la dette en fin d'année sur les six dernières années (cf. p. 147 de la présentation), que le niveau à la fin de l'année 2018 est en baisse à 11,8 milliards de francs, ce qui représente une baisse de 1,6 milliard de francs si on se réfère à l'année 2014 qui affichait le niveau le plus élevé sur la période observée à 13,4 milliards de francs. C'est une baisse conséquente. La trésorerie dégagée par l'exploitation a permis de financer les investissements et de rembourser une partie des emprunts arrivant à échéance.

Cette baisse est due à trois principaux facteurs :

- les rentrées ont été plus hautes que prévu ;
- les investissements ont été moins élevés que prévu ;
- il y a eu des opérations non fiscales pour le compte de tiers.

Ensuite, M<sup>me</sup> Jost indique que la dette par habitant baisse logiquement aussi à environ 23 500 francs au 31 décembre 2018.

*A ce sujet, le rapporteur tient à relever que cette information n'apporte non seulement aucun élément comparatif, mais introduit un élément de confusion. Car si les revenus issus de l'impôt obéissent à la progressivité selon la capacité contributive ce chacun, il en va de même, le cas échéant, pour le fardeau de la dette !*

### *Intérêts de la dette*

M<sup>me</sup> Jost poursuit son exposé en indiquant que les intérêts de la dette baissent également de 8 millions de francs en 2018. Cela poursuit la tendance de ces dernières années. En parallèle de la réduction du niveau de la dette, il y a aussi une réduction du coût de la dette qui est équivalente à environ 8 millions de francs pour l'année 2018. La réduction du coût est en bonne partie due aux conditions de financement déterminées par le marché et les taux d'intérêt du marché. L'année 2018 a vu, dans une large partie, une augmentation générale des taux d'intérêt avant d'observer, en fin d'année, une baisse qui se confirme très largement en début 2019 avec une très forte baisse et à un retour pratiquement à des niveaux que l'on avait observés en 2017. La baisse en moyenne, à fin mars, est d'environ 40 points de base, ce qui est assez important. C'est une baisse que peu de spécialistes attendaient. Il est vrai qu'elle est venue peut-être prendre de court certains. En tout cas, du point de vue du coût de la dette de l'Etat, c'est plutôt positif dans le sens où ces conditions dont l'Etat bénéficiait ces dernières années, il en bénéficie encore actuellement et va probablement encore en bénéficier pour l'année à venir puisque la politique monétaire de la BNS et des changements politiques ne sont

pas attendus d'ici 2020 pour, en particulier, les conditions monétaires à court terme et le fameux taux négatif de la BNS.

### *Structure de la dette*

La structure de la dette est stable puisqu'elle varie peu. La dette est toujours composée en très large partie d'emprunts à taux fixe et à long terme. Les emprunts à court terme sont en légère baisse en raison essentiellement de la baisse du niveau de la dette. Un autre indicateur intéressant et important en termes de gestion des risques à moyen et long terme, c'est la durée (cf. p. 149 de la présentation) et elle est relativement stable en 2018 aux environs de 8 ans. Elle a peu évolué parce qu'il y a eu peu d'opérations de financement à long terme. Celles-ci ont été réalisées à des durées de 8 et 38 ans, cette dernière pour un montant relativement faible, ce qui a peu d'impact sur la durée moyenne de l'ensemble du portefeuille de la dette cantonale.

Au niveau de la structure de la dette, du point de vue de sa répartition par créancier, une très large partie de la dette cantonale est composée d'emprunts publics. Aux 58% d'emprunts publics, on peut additionner les 5% d'obligations vertes. Le reste est composé d'emprunts auprès d'établissements bancaires suisses ou étrangers (cf. p. 150 de la présentation). Les emprunts publics continuent de progresser un peu chaque année puisque c'est le moyen de financement sur le long terme le plus efficace aujourd'hui pour le canton.

### *Echéancier de la dette*

M<sup>me</sup> Jost poursuit la présentation en regardant l'échéancier de la dette, c'est-à-dire l'échéancier des emprunts à long terme qui arrivent à échéance dans les années futures (cf. p. 151 de la présentation). L'objectif est toujours le même et il a été maintenu en 2018. Il s'agit de limiter les échéances annuelles à un maximum d'environ 800 millions de francs pour limiter l'exposition au risque de refinancement sur le moyen et le long terme. Il s'agit également d'étaler le plus loin possible ces refinancements sur le plus long terme et aux conditions particulièrement intéressantes, puisque les taux d'intérêt sont à des niveaux historiquement bas. En refinançant la dette à très long terme, cela sécurise, en termes de risque de refinancement et de coût, la dette et le coût de la dette sur des durées intéressantes. En 2018, deux refinancements ont été faits sur le long terme :

- Un premier a été fait à 8 ans pour un montant de 200 millions de francs.
- Un deuxième a été fait à 38 ans pour un montant de 50 millions de francs.

Ce qui était une opportunité à saisir vu la durée particulièrement longue et inhabituelle. Elle précise qu'en 2019 ils ont précédé à une réouverture d'un emprunt existant qui est le 2<sup>e</sup> plus long du portefeuille de l'Etat de Genève (celui avec une échéance en 2046) avec une augmentation d'un peu plus de

100 millions de francs pour un coupon de 0,6%. C'était aussi une opportunité sur cette tranche très longue de la courbe qui est relativement plate à cet endroit. Il y a donc peu de risque supplémentaire pour des durées plus longues.

### *Green bond*

*Un commissaire (PLR) note que M<sup>me</sup> Jost a peu parlé de l'émission de green bond qui a été un grand succès. Celui-ci a en effet été largement sursouscrit et il aimerait savoir, sans que M<sup>me</sup> Jost dévoile toutes les stratégies, si ce sont des opportunités qui seront considérées pour le futur, étant précisé que cette opération a été faite par la compétence d'une banque suisse.*

M<sup>me</sup> Jost rappelle que c'est une émission qui a eu lieu en fin d'année 2017 pour un total de 620 millions de francs, ce qui est un montant conséquent. Effectivement, la tranche à 10 ans a été sursouscrite plus de deux fois, ce qui est assez rare pour être souligné. L'appétit était très grand pour cet outil qui était le premier d'un canton suisse. Il y a une entreprise genevoise qui était venue sur ce créneau quelques mois plus tôt et qui a aussi rencontré un joli succès. Depuis, d'autres cantons sont venus et l'on peut dire que le canton de Genève a été précurseur en la matière et que c'est quelque chose qui va se développer. M<sup>me</sup> Jost pense que le canton de Genève est certainement prêt à refaire des émissions vertes, puisque le panier avec les objets susceptibles d'être sélectionnés pour ce type de financement est là. C'est quelque chose qui va certainement être refait au bon moment et avec les bons projets pour que cela soit toujours une réussite en termes de placements aussi.

*En réponse à commissaire (S) qui aimerait savoir si les décisions pour ces stratégies sont mises en place par un comité au sein du département et si celui-ci est épaulé par des banques, M<sup>me</sup> Jost explique qu'une stratégie annuelle est adoptée par le Conseil d'Etat qui fixe les grandes lignes de l'approche stratégique. Il s'agit typiquement du choix de faire des financements à long terme à taux fixe. Ensuite, pour les opérations très précises, c'est au niveau du département des finances que c'est exécuté.*

Le commissaire demande comment se prennent les décisions, et M<sup>me</sup> Jost répond qu'ils sont plusieurs à décider. Elle est partie prenante de la décision, mais il y a également le directeur général des finances de l'Etat, M. Béguet.

Quant à la question de savoir s'ils ont un contact avec les milieux financiers genevois, par exemple les banques, pour les épauler, M<sup>me</sup> Jost indique qu'ils sont en contact avec différents partenaires financiers genevois, suisses voire étrangers. L'idée est d'avoir des offres concurrentielles et d'avoir les meilleures offres pour le canton. M<sup>me</sup> Jost précise que les émissions se font sur le marché domestique suisse. La plupart des banques sont actives à Zurich pour

les émissions, mais il y en a aussi des banques à Genève qui font cela. En revanche, l'Etat de Genève n'a pas d'émissions sur le marché européen.

Concernant la référence que fait le commissaire sur le fait que M<sup>me</sup> Calmy-Rey était allée sur le marché allemand, M<sup>me</sup> Jost explique que cela prenait la forme d'une reconnaissance de dette d'un contrat de placement privé bilatéral. Ce n'était pas des titres cotés en bourse. Il y avait ainsi des emprunts allemands, mais aussi des emprunts en Yens. M<sup>me</sup> Jost confirme qu'il n'y a plus d'emprunts en devises, seulement en francs suisses et quasi exclusivement, ces dernières années, réalisés par le biais d'emprunts publics sur le marché domestique suisse.

### *Echéances et refinancement*

M<sup>me</sup> Jost poursuit son exposé et fait savoir qu'il y a eu plusieurs échéances en 2018 (cf. p. 152 de la présentation) relativement bien réparties au long de l'année. Il y a également un refinancement réalisé en une fois en novembre sur deux durées différentes (8 et 38 ans) et 620 millions de francs d'échéance. C'était déjà une petite année en moyenne historique et seuls 250 millions de francs ont été refinancés à long terme sur l'année 2018. Par rapport à ce qui attend le canton en 2019 (cf. p. 153 de la présentation), en termes de montants de refinancement, il y a 825 millions de francs d'emprunts à long terme arrivant à échéance en 2019 répartis plutôt sur le 2<sup>e</sup> semestre. Il y a également déjà eu un premier refinancement réalisé au mois de février à hauteur de 115 millions de francs pour une échéance en 2046.

En réponse à une commissaire (S) qui comprend que, en cas de résultat positif d'un exercice, en l'occurrence celui de 2018, le résultat est réparti entre le remboursement de la dette et la réserve conjoncturelle, M<sup>me</sup> Apffel Mampaey explique que le résultat est toujours réparti à 50% en réserve conjoncturelle, le reste allant dans les fonds propres généraux. Cela étant, le résultat comptable n'est pas le résultat de trésorerie. Ce dernier est de -560 millions de francs alors que le résultat est comptable est de +222 millions de francs. Il y a ainsi une relative autonomie entre le résultat comptable et le cash dégagé.

S'agissant du taux moyen de la dette sur l'ensemble de la dette, M<sup>me</sup> Jost répond que le taux moyen est à 1,5%.

*Un commissaire (PLR) relève qu'à partir du moment où l'Etat de Genève va faire le prêt croisé avec la CPEG, la rubrique « intérêts » va grimper du montant du prêt croisé. Par ailleurs, le graphique va complètement changer de forme par rapport à la situation actuelle puisque l'Etat de Genève va faire le prêt croisé avec un intérêt versé à 2,5%.*

M<sup>me</sup> Apffel Mampaey confirme que cela représente à peu près 100 millions de francs d'intérêts supplémentaires qui vont être payés au titre de cet emprunt auprès de la CPEG. Ce qui fait dire au commissaire que la dette moyenne va progressivement s'approcher de 2,1 à 2,2%.

M<sup>me</sup> Jost pense qu'il y a une différence à faire entre l'intérêt qui va être reflété par le fonctionnement et la charge d'intérêt concrètement. Quant à la dette, elle sera reconnue sous forme d'engagement de prévoyance.

En réponse au commissaire qui note que ce n'est pas comptabilisé en tant que dette, mais que c'est une dette quand même, M<sup>me</sup> Apffel Mampaey indique qu'il y aura toujours la catégorie de la dette selon les normes IPSAS qui sera la dette bancaire telle qu'elle est actuellement présentée aux commissaires. Par ailleurs, il y aura une ligne spéciale d'engagement liée à ce prêt croisé.

*Le commissaire comprend que, pour le coût moyen de l'endettement du canton, on aura toujours un chiffre qui sera un reflet de ce 1,5%. Par ailleurs, il y aura une autre rubrique où il faudra comptabiliser le prêt croisé qui sera à 2,5%.*

M<sup>me</sup> Apffel Mampaey fait savoir qu'ils ne savent pas encore comment l'information sera présentée. Cela va notamment dépendre du résultat des votations du mois de mai, mais très probablement deux informations seront fournies, l'information telle qu'elle est fournie actuellement aux commissaires sur le coût moyen de la dette bancaire et un coût moyen lié à l'endettement global, y compris le prêt CPEG. M<sup>me</sup> Apffel Mampaey précise que, si les commissaires ont des demandes particulières en termes de présentation de l'information, il y sera apporté une réponse avec plaisir.

A la suite de quoi, un commissaire (PLR) indique qu'il n'est pas inutile de rappeler que la réserve conjoncturelle n'est pas un porte-monnaie dans lequel on peut puiser. C'est une écriture comptable.

M<sup>me</sup> Apffel Mampaey confirme que la réserve conjoncturelle n'est pas un montant que l'Etat a dans ses caisses. Comme l'Etat est endetté structurellement, dès qu'il a du cash, il l'utilise pour se désendetter. Par contre, la réserve conjoncturelle est un indicateur anticyclique. C'est issu de la règle d'or qu'applique aussi la Confédération, c'est-à-dire que lors des bonnes années conjoncturelles, comme celle de 2018, on est censé mettre une partie de côté pour pouvoir l'utiliser en cas de mauvaise année. C'est pour cela que cette réserve conjoncturelle joue un rôle dans l'établissement du budget puisque, normalement, le déficit que l'on peut présenter au projet de budget ne peut jamais dépasser le montant de la réserve conjoncturelle. C'est un indicateur financier qui prend en compte les cycles, c'est-à-dire le fait qu'il y ait des bonnes années et des moins bonnes années.

Quant à savoir si le ratio de 50% du résultat versé à la réserve conjoncturelle est inscrit quelque part ou si c'est une pratique, M<sup>me</sup> Apffel Mampaey répond que c'est davantage une pratique. Dans la LGAF, il est marqué qu'on dote la réserve conjoncturelle en cas d'excédents, mais il n'y a pas de taux particulier indiqué. On pourrait donc mettre 100% du résultat dans la réserve conjoncturelle, mais la pratique consiste à en mettre la moitié. C'est une pratique historique. M<sup>me</sup> Apffel Mampaey répond que c'était plus pour se dire que, en cas d'excédent, donc de cycle favorable, on met 50% de l'excédent dans cet indicateur financier. Si on mettait 100%, cela voudrait dire qu'on se donne le droit de présenter des budgets encore plus déficitaires les années suivantes. Si on mettait moins que 50%, cela voudrait dire qu'on se limite la possibilité de présenter des budgets très déficitaires.

## 7. Risques financiers

*Présenté par : M. Fabrizio Balda (cf. présentation de M. Balda en annexe)*

M. Balda informe qu'il fera un point de situation sur les risques financiers principaux de l'Etat de Genève et il propose de commencer par un bref rappel du cadre normatif et méthodologique dans lequel s'inscrit la gestion des risques telle qu'elle a été mise en place à l'Etat de Genève. Il indique que le Conseil d'Etat a adopté en 2013 un règlement sur la gestion des risques qui définit les règles de base et la gouvernance de ces systèmes. La matrice bidimensionnelle (cf. p. 3 de la présentation) représente la probabilité par année de chaque risque et son impact global qui tient compte de plusieurs axes (financier, mais aussi non financier comme la sécurité, la réputation des institutions, la conformité, la capacité de délivrer des prestations, etc.). Il est important de relever que les couleurs de la matrice (cf. p. 3 de la présentation) ne représentent pas simplement la gravité du risque, mais aussi le niveau hiérarchique auquel un risque remonte pour la prise de décision. La pierre angulaire du système est la séparation des tâches entre la personne qui est responsable d'un risque (le propriétaire du risque) et la personne qui va prendre une décision sur la manière de traiter ce risque (cela peut être son n+1 ou son n+2, voire le Conseil d'Etat pour les risques majeurs qui sont particulièrement importants. C'est un principe de bonne gouvernance de séparer ainsi les tâches.

Maintenant, par rapport aux risques financiers, on s'intéresse aujourd'hui aux risques à haute probabilité et fort impact, mais aussi aux risques qui auraient une probabilité plus faible, voire difficile à estimer, mais dont l'impact est estimé comme étant particulièrement élevé, voire démesuré par rapport aux seuils mis en place. En fait, le seuil pour qu'un risque se situe tout en haut de la matrice, c'est que l'impact financier, en termes de coût non budgété, de perte

de valeur patrimoniale, etc., excède 50 millions de francs sur un exercice ou 20 millions de francs, mais sur plusieurs exercices consécutifs. En fait, c'est le périmètre de la présentation d'aujourd'hui.

Ensuite, M. Balda rappelle que les entités du périmètre de consolidation sont obligées, à cause du règlement sur la gestion des risques, de faire un reporting annuel. Elles traduisent ainsi leurs risques selon la méthodologie de l'Etat. Le problème était que tous ces risques identifiés par ces entités autonomes étaient estimés selon leur propre méthodologie. Il était donc difficile, il y a quelques années, de comparer un risque de l'aéroport avec un risque de l'UNIGE, etc. Maintenant, une fois par année, ils mettent leurs risques selon la grille d'évaluation de l'Etat de Genève. Cela permet d'avoir une situation lissée et de pouvoir comparer les risques majeurs entre les entités. M. Balda précise que le Pouvoir judiciaire s'inspire aussi de ce cadre normatif, tout en restant un pouvoir indépendant.

Au niveau de la situation qui fait l'objet de la présentation d'aujourd'hui, il y a **une dizaine de risques majeurs dont deux de plus par rapport à l'année passée**.

- Il s'agit d'un risque qui n'était plus considéré comme majeur l'année dernière, mais qui l'est à nouveau en raison d'une nouvelle initiative fédérale contre l'immigration.
- Il y a également le risque de non-versement de l'annuité 2016 qui, malgré la provision de l'Etat, reste majeur par rapport à l'exercice 2019.
- Il y a aussi les deux risques clés de l'Etat, à savoir la CPEG et RFFA, avec la potentielle détérioration des conditions-cadres pour les entreprises, qui restent globalement stables, mais qui sont caractérisés par une incertitude maximale. On en saura plus après le 19 mai 2019.

Il y a aussi quelques autres risques que M. Balda abordera plus tard. Ils ne sont pas encore considérés comme majeurs, mais ils pourraient l'être à relativement court terme.

M. Balda pense qu'il n'y a pas besoin de parler plus en détail des deux risques clés, la CPEG et RFFA, parce qu'il ne va rien apprendre aux commissaires. Cela étant, la situation avec les deux lois sur la CPEG qui seront soumises au peuple ainsi que l'IN 168 ajoute de l'incertitude, voire un risque de confusion auprès des citoyens, ce qui n'aide pas la gestion de la situation. Il est toutefois vrai que ces deux risques sont maintenant fondamentalement dans les mains du peuple qui s'exprimera le 19 mai 2019.



### *Taux de couverture*

Le risque de taux de couverture de la FPTPG est un risque similaire au risque lié à la CPEG, mais bien entendu avec des chiffres différents. On parle d'un risque potentiel maximal, si le scénario catastrophe devait se réaliser avec le retrait de la part l'autorité de surveillance de l'autorisation de fonctionner en capitalisation partielle, pour l'Etat garant de 300 à 400 millions de francs. De manière réaliste, le scénario le plus probable est celui lié à la recapitalisation. Pour la fondation des TPG, cela se chiffre autour de 180 millions de francs, mais ce sont les TPG qui soutiendraient cela. Maintenant, il y a toujours un risque, l'Etat étant garant, qu'il y ait par exemple un risque d'augmentation de la subvention. Le fait de dire que les TPG couvriront la recapitalisation sans augmentation de la subvention est questionnable ou est, en tout cas, incertain. C'est pour cette raison qu'on a un risque qu'on le bouge du scénario catastrophe, qui était en dehors de la matrice avec ces chiffres très élevés, pour le mettre plutôt dans la zone de haute probabilité, mais avec un impact un peu plus limité que 300 à 400 millions de francs.

### *Risque de crise financière*

Le 4<sup>e</sup> risque est un risque conservé dans le radar suite à la grande crise financière de 2007-2008. C'est le risque qu'une nouvelle crise se produise, ce qui aurait un impact très important pour les finances de l'Etat, surtout au niveau des recettes fiscales. Il n'y a pas beaucoup de choses que l'on puisse faire pour s'en prémunir. On ne va pas pouvoir éviter éventuellement une nouvelle crise mondiale. Par contre, on peut augmenter la réserve conjoncturelle, ce qui est fait. Elle était à 599 millions de francs à fin 2017 et elle est sauf erreur de 710 millions de francs à fin 2018.

Il y a également un risque lié aux initiatives fédérales contre l'immigration. Suite aux travaux du Conseil fédéral, on avait déclassé ce risque, l'an passé. Il n'était plus considéré comme majeur suite à la votation de février 2014. Maintenant, il y a une nouvelle initiative pour une immigration modérée qui menace l'accord sur la libre circulation des personnes. Evidemment, cela menace les accords bilatéraux et cela pourrait activer la clause guillotine. C'est un risque exogène que l'on subit. Cela dit, comme pour beaucoup de risques exogènes, on peut travailler sur du lobbying par rapport à la votation qui aura lieu, mais le principe est le même qu'il y a quelques années. Cela redevient un risque majeur pour l'Etat de Genève.

### *Estimations des impôts et prévisions fiscales*

Le risque lié aux estimations des impôts et aux prévisions fiscales reste stable. On a vu cette année que la prévision déficitaire s'est transformée en un bénéfice assez important. C'est le risque que, entre l'évaluation des recettes

fiscales et les recettes fiscales effectives, on trouve un écart important qui fasse même passer d'un exercice bénéficiaire à un exercice déficitaire ou l'inverse. En tout cas, une variation de 1% sur le PIB génère des variations assez importantes qui peuvent être supérieures à 30 millions de francs par année.

### *Refinancement à long terme*

Le risque de refinancement à long terme est le risque lié à l'endettement du canton et, donc, à la charge d'intérêt. Le risque est majeur parce qu'un changement des taux de 1% générerait un impact négatif, dans les intérêts de la dette, supérieur à 20 millions de francs par année. Cela étant, la situation est plutôt positive depuis 4 ans. L'Etat de Genève s'est désendetté pour presque 1,6 milliard de francs et pour près de 600 millions de francs dans l'exercice 2018. Il y a aussi eu, en 2018, une baisse de la charge d'intérêts de 170 millions de francs. La dette est ainsi gérée de manière plus fine. Ce risque ne se réalise donc pas actuellement. Il n'empêche qu'une hausse de taux pourrait faire grimper les intérêts assez rapidement.

### *Soustractions fiscales*

Le risque de soustractions fiscales non détectées est un risque inhérent à toute administration publique. Il est majeur parce qu'il est estimé que la soustraction fiscale se monte à plusieurs centaines de millions de francs, même si on ne connaît pas le chiffre exact. On pense que c'est plusieurs centaines de millions de francs parce qu'on a par exemple récupéré 360 millions de francs en 2018 contre 44 millions de francs en 2008. Cela montre bien que c'est un risque exogène que l'Etat subit, mais ce n'est pas un risque sur lequel on ne peut pas agir. Ces dernières années, l'AFC a recruté une quarantaine de contrôleurs fiscaux qui ont permis de récupérer des sommes de plus en plus importantes avec un écart de 300 millions de francs en 10 ans sur la récupération.

### *Non-versement de l'annuité*

Le risque lié au non-versement de l'annuité 2016 est un risque qui est ajouté de manière plutôt mécanique. A partir du moment où le Tribunal fédéral a montré que c'était un risque, le Conseil d'Etat n'a pas attendu pour provisionner. Il a donc couvert le risque pour le passé. Les 157 millions de francs de provision couvrent ainsi le risque pour les années 2016 à 2018. On aurait donc pu éviter de l'indiquer. Par contre, d'un point de vue comptable, on ne peut pas provisionner pour l'année en cours. Cela sera une charge future si le Tribunal fédéral donne raison aux recourants. L'impact estimé est de 55 millions de francs, ce qui fait que le risque est considéré comme majeur et plutôt probable.

### *Archives de l'Etat*

Le risque lié aux archives d'Etat est un risque qui figure depuis quelques années dans l'inventaire. C'est un exemple où l'approche de gestion des risques a permis non pas de découvrir un risque – il était connu depuis des décennies – mais plutôt d'accélérer son traitement. Quand cela a été présenté au Conseil d'Etat comme un risque majeur, il y a eu une prise de conscience et le projet a connu une accélération. Aujourd'hui, il y a un lauréat du concours pour l'attribution du projet. Il y a un dossier de demande d'autorisation de construire qui a été déposé. Il y a aussi un projet de loi pour ouvrir le crédit d'investissement qui est en préparation pour doter les archives d'Etat d'un site adéquat.

### *SIG*

Le dernier risque est un risque SIG. C'est le fameux risque de variation de valeur par rapport aux dépréciations sur les participations stratégiques des SIG. C'est un risque qui s'était vérifié en 2014-2015 de manière très virulente. Il ne se réalise plus depuis 2016 ou en tout cas pas à un niveau majeur. En 2018, il y a eu quelques dépréciations pour une valeur supérieure à 10 millions de francs et aussi des reprises de provisions. Maintenant, les SIG considèrent que, par prudence, il faut quand même garder ce risque dans la zone rouge. Il faut toutefois dire qu'il ne se produit pas depuis 2016.

Si on regarde les risques sous un autre angle, on peut en avoir une vision totalement différente. M. Balda a présenté des risques de probabilité-impact, mais si on prend les risques majeurs et qu'on représente, sur les axes, l'horizon temporel (donc le court terme, le moyen terme et le long terme) par rapport à la réalisation du risque ou à la nécessité de prise de décision, et qu'on représente de l'autre côté la marge de manœuvre du Conseil d'Etat pour gérer ces risques (c'est-à-dire le fait que le Conseil d'Etat soit autonome ou dépende de parties prenantes externes, voire n'ait pas de marge de manœuvre du tout sur les risques), on voit une représentation assez différente (cf. p. 9 de la présentation). On voit que la plupart des risques ont un horizon à court terme. Ils sont donc prévus en termes de réalisation et de prise de décision plutôt dans l'année qui court voire dans l'année suivante et la marge de manœuvre est plutôt réduite. Il y a peu de risques où le Conseil d'Etat peut effectivement décider tout seul de mettre en place ou non des mesures, notamment pour la soustraction fiscale ou pour les archives d'Etat. Toutefois pour tout ce qui est la gestion des caisses de pension, les initiatives fédérales, RFFA, l'annuité, etc., la marge de manœuvre du Conseil d'Etat est plutôt faible.

Ensuite, M. Balda indique que quelques risques sont en train de s'aggraver ou pourraient en tout cas devenir majeurs à court terme. Il s'agit tout d'abord

du risque lié à la rigidité du cadre LAMal qui fait qu'on a une marge de manœuvre très limitée par rapport à la maîtrise des coûts de la santé et des augmentations des primes. Si la Confédération essaie de maintenir sous contrôle la hausse des primes, de l'autre côté les assureurs ont tendance à essayer de couper la couverture de certains soins. Plus on le fait, plus la facture revient indirectement sur les personnes et sur les institutions de santé comme les hôpitaux, les EMS et, finalement, l'Etat. C'est la raison pour laquelle c'est un risque par rapport auquel des analyses sont en cours sur l'impact effectif qui pourrait être considéré comme majeur d'ici quelques mois et, fort probablement, dans le rapport de l'année suivante.

### *Obsolescence des systèmes d'information*

Un autre risque est lié à l'obsolescence des systèmes d'information et de communication. C'est un risque qui était considéré comme majeur il y a deux ans. L'année passée, il avait été déclassé parce qu'une loi avait été votée par le Grand Conseil pour fixer un crédit d'études et d'investissement de 10 millions de francs qui aurait dû couvrir le risque que le DIP avait identifié. M. Balda rappelle que c'est un risque financier parce que, en cas de grosse panne dans certains systèmes, il se peut non seulement qu'on n'arrive pas à délivrer des prestations considérées comme vitales ou très importantes, mais on pourrait mettre en péril les subventions fédérales qui sont d'environ 40 millions de francs par année. Le problème est que, quand le cahier des charges du projet a été fait et que l'appel d'offres a été lancé, les répondants à l'appel d'offres n'ont pas satisfait aux exigences. Ils n'ont pas répondu de manière positive : soit ils ne satisfont pas au besoin, soit s'ils le satisfont, ils estiment que le coût est nettement plus élevé. C'est la raison pour laquelle il peut y avoir un risque de délai important, voire de remise en question du projet de loi. Cela veut dire que l'on continue avec des systèmes obsolètes et avec des coûts de maintenance qui se chiffrent en millions de francs. On dépense ainsi des millions de francs pour maintenir des systèmes obsolètes et qui ne répondent plus aux besoins. C'est la raison pour laquelle c'est un risque qui pourrait redevenir majeur.

En conclusion, le cadre de gestion des risques est solide. Il est là depuis 6 ans. On vient d'ailleurs à l'Etat de Genève pour voir comment il est implémenté. M. Balda a récemment vu que le canton de Neuchâtel veut mettre en place un cadre de gestion des risques et il s'intéresse ainsi à voir comment cela a été fait par le canton de Genève. M. Balda ajoute que c'est un cadre qui est comparable à ce qui est mis en place dans le privé.

Il est aussi important de rappeler que, avant-hier, le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle version de la politique de gestion des risques en confirmant les éléments précédents et ajoutant de nouveaux éléments. Le Conseil d'Etat

marque aussi une nouvelle volonté dans ce domaine pour la législature. C'est un cadre qui permet de fournir à la hiérarchie, à tous les niveaux, des éléments pour la prise de décision. Le but de la gestion des risques est de constituer une aide à la prise de décision. Il s'agit de permettre aux décideurs, à ceux qui sont payés pour décider, de le faire en tenant compte de la perspective risque et opportunité. Surtout, c'est un cadre qui permet de filtrer l'information. Si on transmettait au Conseil d'Etat 200 risques chaque année, cela serait ingérable. Le cadre permet de lui faire remonter une dizaine ou une quinzaine de risques, ce qui montre que le système est probablement bien dimensionné.

M. Balda explique qu'il y a des efforts concrets pour réduire les risques. Chaque année, l'administration réduit des dizaines de risques. Même si ce ne sont peut-être pas des risques majeurs, cela peut être des risques dans la zone orange modérée, mais on réduit plusieurs risques. D'autres risques sont par ailleurs identifiés et la situation est dynamique, mais il y a des efforts concrets. Il faut aussi rappeler que, après la mise en place de ce cadre normatif, plusieurs entités consolidées ont suivi l'Etat de Genève. Elles ont aussi recruté des spécialistes en gestion des risques, des responsables et des coordinateurs (par exemple à l'AIG, à l'IMAD, aux TPG ou à la FIPOI) pour coordonner la mise en place du système de contrôle interne et la gestion des risques et, donc, améliorer le reporting dans ce sens. Le point qui est toujours un peu faible, ou en tout cas là où il y a un potentiel d'amélioration, c'est la gestion des plans d'action. Il s'agit des projets, des actions et des mesures qui sont lancés pour réduire un risque. C'est, au niveau de la bonne gestion en matière de projets avec un responsable, le fait de tenir un délai, de ne pas reporter le plan d'action d'une année à l'autre, qu'il est possible de faire mieux au niveau de l'administration cantonale. C'est l'élément qui permet de boucler la boucle. Une fois que vous avez analysé un risque, si vous n'arrivez pas à mettre en place la mesure pour le réduire, le fait de l'avoir bien analysé ne sert pas à grand-chose.

Un commissaire (PLR) demande si les risques rouges relèvent d'une appréciation du risque de la compétence du Conseil d'Etat ou si c'est aussi le Conseil d'Etat qui doit considérer que c'est un risque majeur.

M. Balda indique qu'ils ne demandent jamais au Conseil d'Etat d'évaluer un risque. Ce sont toujours les instances métier correspondantes qui l'évaluent en collaboration avec les spécialistes de la gestion des risques qui connaissent la méthodologie. Une fois que le risque est évalué et que l'on considère que l'évaluation est solide, on va voir le comité d'audit du Conseil d'Etat, respectivement le Conseil d'Etat, et on va lui demander de prendre une décision sur la stratégie de traitement. L'autorité décisionnelle, à tous les niveaux, est là pour décider si on accepte le risque, si on le réduit, si on achète

une assurance ou ce qu'on fait par rapport à ce risque. Le métier concerné vient avec des propositions de traitement et l'autorité décisionnelle décide. Cela étant, il est clair que pour les risques majeurs, dans la plupart des cas, le Conseil d'Etat les connaît parfaitement. Il n'y a pas besoin d'un risque majeur pour identifier le risque lié à la CPEG ou à RFFA. Dans le cas de la CPEG, c'est le département des finances qui fait l'analyse. Ensuite, le comité d'audit et le Conseil d'Etat prennent la décision sur la stratégie de traitement.

*Le commissaire, qui est interpellé par les propos de M. Balda, concernant la problématique de la CPEG, entend cette évaluation technique et professionnelle qui lui pose finalement assez peu de problèmes, d'autant qu'il n'y a pas d'enjeu politique sur le constat. Il y a un enjeu politique sur les solutions, mais pas ou peu sur le constat. Fondamentalement, à part MM. Jean Batou et Roger Deneys qui sont les deux seuls citoyens du canton à avoir longtemps considéré qu'il n'y avait pas de problème, il y a eu un consensus assez large pour faire ce constat. Concernant la RFFA, le commissaire a été particulièrement surpris de n'avoir jamais reçu de réponse technique à l'effet dynamique de cette réforme. Il serait assez intéressé de voir quelle a été l'analyse des risques sur un plan technique. Concernant le risque lié aux initiatives fédérales contre l'immigration, il adorerait voir les fonctionnaires venir expliquer – il le demande formellement – quelle a été l'analyse du risque et quels ont été les critères pris en considération pour que, dans le cadre des comptes, on évalue cela comme un risque financier majeur.*

*Ensuite, le commissaire aimerait également savoir s'il y a eu une analyse sur la baisse linéaire du PIB par habitant depuis 10 ans. Selon lui, elle est liée à une stratégie politique du canton et elle n'est pas dans l'évaluation des risques. Concernant cette baisse linéaire du PIB par habitant depuis 10 ans, il souhaite savoir si cela a été examiné, si c'est le cas pourquoi cela a été écarté et, si cela n'a pas été examiné, quelle en a été la raison.*

M. Balda signale que l'analyse sur la RFFA a été faite avant qu'il arrive à l'Etat en 2013. Cela étant, c'est un bon exemple d'un risque par rapport auquel il n'y a pas de solution idéale. On peut regarder de tous les côtés, il y aura une baisse de recettes fiscales pour l'Etat si on ne regarde que la perspective financière. Si toutes les entreprises sont mises à 24%, les multinationales vont toutes partir à Singapour ou à Lausanne et le canton de Genève va perdre un milliard de francs de recettes fiscales par année. Si toutes les entreprises sont mises à 11%, il y a déjà une inacceptabilité sociale et l'Etat de Genève va quand même perdre un demi-milliard de francs de recettes fiscales par année parce qu'il y aura une baisse fiscale pour tout le monde. Le taux de 13,99% avec les mesures d'accompagnement limite l'estimation de la perte à 186 millions de francs, ce qui est néanmoins une perte importante, mais il y a un effet de

dynamisation de l'économie. En effet, si les entreprises paient moins d'impôts, cela veut dire qu'elles pourront peut-être embaucher plus de gens, lancer des projets, investir, etc., ce qui va générer de la richesse et des recettes fiscales. On pense ainsi qu'il y aura un effet d'absorption de cet effet négatif, mais la remarque du commissaire est tout à fait juste. Il y a un effet de dynamisation de l'économie.

Concernant la question sur le PIB, M. Balda indique qu'il ne peut pas répondre maintenant car il faut qu'il se renseigne auprès du département des finances. S'agissant des initiatives fédérales sur l'immigration, le raisonnement est le même que celui qui a été fait en 2014. M. Balda sait bien que, en fonction de l'angle politique selon lequel on le voit, on peut y voir aussi des avantages.

*Le commissaire fait remarquer que ce n'est pas une question d'avantages ou d'angle politique. C'est précisément sur cet aspect qu'il aimerait faire porter sa question. A la limite sur l'appréciation politique c'est égal. Le Conseil d'Etat peut être d'un autre avis que lui. C'est pour cette raison qu'il a posé sa première question sur les critères pris en considération dans l'analyse des techniciens non politiques. Ce n'est même pas une critique, il a simplement besoin de comprendre sur la base de quels critères elles ont été prises.*

M. Balda explique que l'analyse de risque n'est pas faite en relation avec les comptes. Ils font leurs analyses de risque pour donner aux décideurs des informations pour décider de la suite. A la limite, ils le font davantage dans l'optique du budget que dans l'optique des comptes. Une initiative qui met en péril des accords bilatéraux et qui peut déclencher la clause guillotine, elle va avoir des conséquences sociales si elle est activée et des conséquences économiques au niveau macroéconomique pour la Suisse. Genève en tant que canton qui a 40% d'étrangers pourrait être particulièrement touché. On peut donc imaginer des risques de ce genre. Après la votation de février 2014, il y a eu dans le domaine scientifique, universitaire, etc., beaucoup de projets qui ont dû être bloqués pour ces centaines de millions de francs. L'impact n'est donc pas forcément uniquement pour l'Etat en tant que petit Etat, mais aussi pour la société et pour les autres administrations publiques. M. Balda ne pourrait pas le chiffrer et il est même impossible de le chiffrer. Rien qu'avec la votation de 2014, qui a quand même été contrée ensuite par un certain nombre de mesures prises au niveau fédéral, tout de suite après la votation, il y a eu des financements de l'UE qui sont venus à manquer. De toute manière, si la Suisse devait se retrouver sans les accords bilatéraux, l'évaluation globale est que l'impact non seulement financier, mais aussi social, en termes de prestations, etc., serait majeur au niveau de la Suisse et, donc, pour Genève.

*Le commissaire constate que par rapport à 2014 on n'a pas encore beaucoup de recul. Depuis 2014, il siège au Grand Conseil et il voit l'évolution des risques financiers dont certains risques rouges se sont réalisés entre-temps. Si tel est le risque rouge, il attend de voir ce qu'il en sera dans 10 ans. Il constate toutefois déjà qu'un risque majeur identifié par M. Balda en 2014 s'est réalisé. Il imagine que, dans l'évaluation des risques, non seulement le risque qui se réalise, mais aussi les conséquences possibles à l'avènement du risque sont prises en compte.*

M. Balda fait remarquer que le risque s'est réalisé au niveau de la votation, pas au niveau des conséquences les pires, parce qu'il y a eu ensuite des mesures qui ont permis de les éviter. Il indique qu'il y a parfois une partie du risque qui se réalise, mais pas les conséquences au pire niveau.

En réponse à la question d'une commissaire (S) sur les estimations des impôts et les prévisions fiscales sur les 10 à 20 dernières années, le nombre d'années où les résultats ont été nettement inférieurs aux prévisions, M. Balda fait savoir que, depuis qu'il est à l'Etat, cela a toujours été le cas. Pour les années antérieures, il peut se renseigner auprès de l'administration fiscale.

M<sup>me</sup> Apffel Mampaey a le souvenir que, sur les 10 dernières années, il y a eu une seule fois où les prévisions ont été inférieures à ce qui était budgété. Par contre, une information peut être fournie à la commission des finances. Il y a une note de l'AFC qui est en préparation sur les différences sur les 10 ou 15 dernières années entre les comptes et le budget.

*Un commissaire (PDC) relève que le grand Etat apporte ses garanties, notamment à la BCGe, à la FIPOI et à beaucoup d'organismes qui font partie du grand Etat, notamment les Rentes genevoises. Il demande si on pourrait avoir un inventaire de ces cautions apportées par l'Etat. En effet, il a le sentiment que, sans cet inventaire, il est difficile pour les commissaires d'apprécier quel est l'engagement de l'Etat. On a un engagement de l'Etat en monnaie sonnante et trébuchante au travers des besoins pour le fonds de trésorerie, mais l'Etat a un engagement qui va bien au-delà, notamment par rapport à la garantie de l'Etat. Il est serait quand même intéressant de voir dans quelle mesure cela peut être considéré, soit dans le risque systémique, soit dans un risque réel qui peut s'avérer.*

M. Balda peut se renseigner par rapport à la liste complète, mais il peut déjà dire que la garantie sur les comptes de la BCGe a été abandonnée en 2017, sauf erreur. Il y a même eu des discussions par rapport aux Rentes genevoises.

M<sup>me</sup> Apffel Mampaey précise que les garanties ont été présentées la semaine dernière à la commission des finances (cf. pp.16-17 de la



présentation). Par ailleurs, un descriptif exhaustif des garanties de l'Etat figure dans le tome 1 des comptes à partir de la page 75.

Au sujet des engagements de l'Etat, M. Balda indique que les deux risques sur la garantie sur la BCGe et sur les Rentes genevoises ont toujours été dans le rouge. Celui sur les Rentes genevoises a disparu l'année passée suite au renforcement des contrôles vis-à-vis de l'institution. La garantie sur la BCGe a été rouge jusqu'au moment où elle a été abandonnée. Il faut préciser que c'était des risques rouges uniquement en raison de l'impact potentiel démesuré du scénario catastrophe parce que c'était des garanties autour de quelques milliards de francs, mais la probabilité d'activation de la garantie était quand même considérée comme extrêmement faible, notamment par rapport aux Rentes genevoises et la BCGe. La garantie sur la FPTPG est dans le rouge dans le sens où l'Etat est garant, même si c'est aux TPG de recapitaliser la caisse. Maintenant, le scénario le plus réaliste est que les TPG recapitalisent la caisse à hauteur de ce qui a été indiqué et que, ensuite, il y ait par contre besoin d'une augmentation de la subvention. Quelque part, on peut appeler l'impact différemment (augmentation de la subvention, activation d'une garantie, etc.), mais il peut y avoir un impact financier important pour l'Etat. Ces trois risques sont les trois qui étaient, ou qui sont, considérés les plus élevés par rapport aux garanties.

*Le commissaire note qu'un institut bancaire peut faire appel aujourd'hui à la caution de l'Etat, à un moment donné ou à un autre, pour réaliser un prêt dans le grand Etat et il aimerait savoir si cette garantie de l'Etat est considérée comme bonne.*

M. Balda fait remarquer que c'est toujours la question de savoir si l'Etat peut faire faillite. En l'occurrence, il n'est probablement pas réaliste que cela soit le cas. Dès lors, la garantie est normalement considérée comme bonne. Après, la question est surtout de voir si l'institution utilise la garantie de l'Etat comme moyen de marketing, ce qui ne va alors plus. A un moment donné, il y aura un avantage concurrentiel par rapport à ceux qui n'ont pas la garantie de l'Etat. C'est une des réflexions qui a été faite quand on parlait de la garantie sur les Rentes genevoises.

*Un commissaire (PLR) soulève une question sur les risques de variations des participations SIG. Lors de l'audition des SIG en sous-commission, il y avait une dépréciation majeure des actifs, notamment d'Alpiq, qui avait été passée de manière sensible dans les comptes. Il voit cela comme un risque encore relativement élevé dans la matrice, or les propos tenus aux commissaires par les SIG étaient plutôt assez rassurants.*

M. Balda convient qu'il n'y a peut-être plus grand-chose à déprécier, mais que cela arrive encore. Les SIG ont ainsi fait des dépréciations et des désinvestissements sur le gaz naturel et sur EOSH pour un peu plus de 10 millions de francs. Ce sont encore des montants qui s'approchent du niveau maximal en termes de risques. M. Balda challenge les SIG sur cette variation puisque cela fait 3 ans que ce risque ne se réalise plus. Cela étant, les SIG sont très prudents et ils veulent, pour l'instant, maintenir l'évaluation. Selon M. Balda, il faudra reconsidérer l'évaluation de ces risques.

M<sup>me</sup> Apffel Mampaey ajoute, sur la question des dépréciations, qu'il y a quand même un risque au niveau des SIG et qui se translate des participations proprement dites à leurs investissements. Cette année, dans les comptes, les SIG ont passé une dépréciation intégrale de tous les francs investis pour la construction de l'usine des Cheneviers 4. En effet, ils estiment que cette usine de traitement de déchets n'aura jamais de rentabilité commerciale et les SIG ont prévu d'investir 80 ou 100 millions de francs dans cette usine, mais ils vont déprécier tout ce qu'ils vont investir. En fait, il y a un certain débat parce que le département des finances n'était pas d'accord avec cette dépréciation. Pour eux, c'est un vrai risque financier. Il faut en effet que les SIG choisissent leur camp. Soit ils sont purement commerciaux et ils doivent faire du bénéfice sur toutes les activités et, dans ce cas, ils arrêtent de construire l'usine parce qu'aucune entreprise privée ne va continuer à investir dans un business qui n'est pas rentable. Soit les SIG acceptent qu'ils fassent des activités de service public et, dans ce cas, ils n'ont pas à déprécier cette usine.

*Le commissaire comprend qu'il y a alors une soustraction de bénéfices. Il note également que, d'après le tableau présenté par M. Balda, les SIG sont la seule entité parapublique à présenter un risque. Il pense notamment à l'AIG ou aux HUG.*

M. Balda précise que c'est la seule entité parapublique à présenter un risque financier. Quant à l'AIG et aux HUG, ils sont dans le périmètre, mais ils n'ont pas de risque majeur. Aujourd'hui, il y a 8 risques majeurs venant des entités consolidées, mais il n'y en a qu'un qui est majeur en raison des aspects financiers. Les autres risques sont d'autres aspects de l'ordre de la délivrance de prestations ou de la sécurité.

A la requête du commissaire qui demande s'il est possible d'avoir la liste de ces risques, M. Balda répond que ce n'est pas possible dans le sens où c'est confidentiel. Il en parlera toutefois à la commission de contrôle de gestion. A la commission des finances, il se limite aux aspects financiers.

*Un autre commissaire (S) comprend que M. Balda indique uniquement les principaux risques financiers, mais il indique qu'il y a donc une autre liste de*

*risques. Il trouve que la démarche du règlement est intéressante, notamment dans la mesure où elle permet de collecter le travail du contrôle interne pour pouvoir faire une liste d'inventaire, il est en revanche un peu plus surpris, même s'il a toujours combattu toutes les initiatives UDC et qu'il espère pouvoir le faire le plus longtemps possible, par le fait de considérer cela comme un risque alors qu'on est sur une thématique politique. Il avoue que cela le dérange. Il n'est pas le seul à le penser, puisque c'est quand même l'ordre constitutionnel qui le prévoit, que le Conseil d'Etat n'est pas un conseil d'administration, mais un organe politique. On peut ne peut pas être d'accord avec l'initiative de l'UDC sur l'immigration, mais que cela soit abordé que comme une approche de risque, cela le dérange dans son approche républicaine et dans ce qui fait qu'il siège dans ces institutions. Le fait que le Conseil d'Etat l'aborde dans ces thèmes, c'est une approche de dépolitisation profonde de leur action. Cela l'étonne en vérité assez peu au vu des personnalités qui les occupent aujourd'hui, mais il trouve que c'est problématique sur le long terme par rapport à ces institutions. La critique ne va toutefois pas vers M. Balda.*

*Ensuite, il note, plus généralement, que M. Balda a parlé du cadre rigide de la LAMal, mais au demeurant il y a peut-être d'autres aspects qui sont sous-jacents à cela. On peut prendre les objectifs de la Constitution et les droits fondamentaux et les traiter sous forme de risques. En l'occurrence, il a l'impression que ce n'est pas ainsi qu'a travaillé le comité d'audit et il aimerait savoir, de manière très pratique, qui compose le comité d'audit.*

M. Balda indique que le comité d'audit est composé par trois conseillers, le président du Conseil d'Etat, M<sup>me</sup> Fontanet et M. Apotheloz.

En réponse au commissaire qui comprend qu'il y a un sous-Conseil d'Etat qui évalue les risques, M. Balda explique que c'est une des délégations du Conseil d'Etat qui sont toutes composées par trois conseillers d'Etat. La tâche de cette délégation est de prémâcher les aspects concernant les risques principaux.

*Le commissaire signale que c'est la première fois qu'il examine les comptes et qu'il voit ce règlement. La population élit sept personnes selon une clé de répartition qui est le choix souverain de la population. Il constate toutefois que ce sont trois personnes qui décident d'identifier des risques qui sont éminemment politiques.*

M. Balda précise que ce ne sont pas les trois conseillers d'Etat qui identifient les risques. Ils sont identifiés par l'administration et les différentes entités et il y a des spécialistes de gestion des risques qui sont garants de la méthodologie, qui connaissent les critères, la matrice et la manière d'évaluer

un risque. Un travail est fait en commun, ils font une évaluation qui est ensuite présentée au comité d'audit.

*En réponse au commissaire qui demande si ces gens sont élus pour faire ce travail d'évaluation des risques, M. Balda répond qu'ils ne sont pas élus et que ce sont des fonctionnaires. Ensuite, par rapport à la remarque initiale de du commissaire, il répond que les risques figurant dans la présentation ne sont pas là parce que la probabilité et la conséquence ont été évaluées comme étant importantes pour l'Etat. Il n'y a aucune considération politique derrière l'évaluation d'un risque.*

*Le commissaire tient à souligner qu'il ne partage pas le point de vue de M. Balda. En effet, l'Etat, et l'axe politique qu'on lui donne de considérer aujourd'hui que l'initiative populaire doit être considérée comme un risque pour lui alors que les citoyens pourraient effectivement la soutenir, il ne peut pas partager cette approche en tant que démocrate.*

M. Balda estime que cela lui appartient, mais que c'est jugé comme un risque majeur parce que les conséquences potentielles en cas d'acceptation sont considérées comme majeures selon les critères actuellement en vigueur, c'est-à-dire les critères de délivrance de prestation, financiers, etc.

*Un commissaire (MCG) se dit très choqué du fait qu'un choix démocratique soit considéré comme un risque. Le Conseil d'Etat ou son administration se substituent ainsi à l'électeur fédéral, ce qui est une dérive institutionnelle quand même assez grave. Il pense qu'il faudrait y remédier, d'autant plus que s'agissant de la dernière prise de position sur ce sujet, concernant la précédente initiative sur l'immigration de masse, on s'est trompé. Comme l'a dit un commissaire, il suffit de voir que les comptes de l'Etat sont magnifiques malgré l'acceptation de l'initiative. Il se dit qu'il y a quand même un problème de méthodologie ou de politique générale, mais il est difficile pour les commissaires de pouvoir cautionner ce genre de pratique.*

M. Balda ne partage pas tellement cet avis, car il sait très bien que c'est un sujet qui fait débat. C'est probablement le sujet qui, depuis qu'il fait cette présentation à la commission des finances, a fait le plus de débats, c'est-à-dire les initiatives précédentes et celle-ci. Il répète que l'évaluation n'est faite que par rapport aux critères en vigueur. Il n'y a aucune volonté de se substituer à un électorat. Il y a juste une évaluation de ce que pourrait être l'impact financier ou non financier pour l'administration et pour le canton. Ensuite, on peut faire une évaluation et se dire ensuite que ce n'était pas cela, mais il ne faut toutefois pas y voir une volonté politique de se substituer à l'électorat, d'autant plus que ce n'est pas le Conseil d'Etat qui fait l'évaluation du risque. A la limite, le Conseil d'Etat prend une décision sur la stratégie de traitement

d'un risque. Celui-ci étant un risque exogène sur lequel on ne peut pas faire grand-chose au niveau de l'administration cantonale, à part peut-être du lobbying, la marge de manœuvre est relativement faible.

*Un commissaire (Ve) constate que son malaise est en partie partagé par d'autres commissaires et il demande pourquoi seuls les risques financiers sont présentés et pas les risques dans leur ensemble tels que prévus par le règlement sur la gestion des risques. Il demande s'il y a un autre document qui concerne la gestion globale des risques.*

M. Balda répond que cela correspond à la demande de la commission des finances de présenter les risques financiers, mais il signale que la commission de contrôle de gestion l'auditionne de toute façon en novembre, et cette année elle a demandé aussi à le faire en juin, sur les autres risques. A la commission des finances, M. Balda vient parler de l'aspect financier.

*Le commissaire se dit un peu circonspect quand il voit le règlement et qu'il voit qu'il n'y a aucun risque autre que les risques financiers. Les risques sanitaires, sociaux, environnementaux peuvent toutefois entraîner des risques financiers.*

M. Balda indique, sans vouloir parler maintenant d'autres risques, qu'il y a par exemple un risque sur la gestion des situations exceptionnelles et des catastrophes liées au règlement ORCA. Indépendamment du type de situation exceptionnelle, qu'il s'agisse de la centrale nucléaire, d'un tremblement de terre ou encore d'autre chose, il y a un risque lié au fonctionnement du dispositif qui touche la société, le canton en tant que tel, etc. Cela fait toutefois partie des risques à dominante non financière. Ici, la demande de la commission des finances était de présenter les risques financiers.

Le commissaire note que les revenus fiscaux du canton sont clairement basés pour une partie importante sur le commerce des matières premières et notamment du pétrole. On sait qu'on arrive à une société de la fin du pétrole. C'est donc un risque financier évident pour le canton. Dès lors, il aimerait savoir pourquoi il n'est pas identifié comme tel.

M. Balda signale qu'ils ont identifié surtout le risque, à ce stade, lié au changement de l'imposition fiscale sur le trading et sur les multinationales.

## **8. Présentation de la Cour des comptes relative à la révision des comptes individuels et consolidés 2018**

*Le point 7 fait l'objet d'un procès-verbal distinct et ne sera remis qu'aux membres titulaires et en format papier. Il en va de même pour l'annexe qui accompagne ce point particulier.*

### *Position de la Cour des comptes sur les comptes individuels*

Le lecteur voudra bien se référer au rapport de l'organe de révision qui se trouve aux pages 99 et suivantes du tome 1 intitulé « Rapport sur les comptes individuels 2018 ».

### **Discussion**

Le groupe (PLR) indique qu'il a toujours un peu de peine à dire que les états financiers consolidés ne posent pas de problèmes alors qu'ils comprennent les états financiers individuels et que ceux-ci pourraient poser problème. Sur un plan intellectuel, il a de la peine à suivre ce raisonnement. Il est d'avis que la commission des finances n'a pas décelé de problème particulier s'agissant de la tenue des comptes. Par voie de conséquence, il votera les états financiers individuels et les états financiers, toutes politiques publiques confondues. Le cas échéant, il réservera son appréciation politique s'agissant du débat sur le rapport de gestion.

Le groupe (S) souhaite qu'il y ait un vote systématique sur chaque politique publique dans le cadre du rapport de gestion. Il indique qu'il fera sa déclaration dans le cadre du 3<sup>e</sup> débat, vu que la commission a un amendement à voter qui appelle quelques discussions.

Le groupe PDC s'alignera sur la prise de position du groupe PLR. L'examen de chaque politique publique n'ayant pas permis de déceler des anomalies ou de déviations par rapport à ce qui avait été budgété, le groupe PDC en est satisfait. Il n'a pas de commentaire à ce sujet. Il est quand même heureux de voir que, à partir d'un budget déficitaire, il a été possible d'aboutir à des comptes positifs et de limiter un peu les velléités de certains départements d'accroître les dépenses. Le groupe PDC reviendra aussi avec quelques remarques sur le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

Sans autres auditions et commentaire de la part des commissaires, la présidente procède aux différents votes.

## 9. Votes

### *Vote d'entrée en matière*

Mise aux voix l'entrée en matière du PL 12479 **est acceptée** par :

14 oui (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abst. (EAG)

### *Deuxième débat*

#### *Fonctionnement*

Les politiques publiques :

« A autorités et gouvernance » ; « B Etats-majors et prestations transversales » ; « C Cohésion sociale » ; « D Culture, sport et loisirs » ; « E Environnement et énergie » ; « F Formation » ; « G Aménagement et logement » ; « H Sécurité et population » ; « I Impôts et finances » ; « J Justice » ; « K Santé » ; « L Marché du travail, commerce » ; « M. Mobilité »

**sont approuvées sans d'opposition.**

#### *Investissement*

Les politiques publiques :

« A autorités et gouvernance » ; « B Etats-majors et prestations transversales » ; « C Cohésion sociale » ; « D Culture, sport et loisirs » ; « E Environnement et énergie » ; « F Formation » ; « G Aménagement et logement » ; « H Sécurité et population » ; « I Impôts et finances » ; « J Justice » ; « K Santé » ; « L Marché du travail, commerce » ; « M. Mobilité »

**sont approuvées sans d'opposition.**

#### *Votes sur les articles de loi*

L'art. 1 **est adopté** sans opposition.

La présidente cède la parole au groupe socialiste qui propose un sous-amendement (voir annexe).

Le groupe socialiste précise que ce n'est pas véritablement un sous-amendement de l'amendement du Conseil d'Etat puisqu'il a repris l'amendement du Conseil d'Etat de manière générale. Il faudra juste regarder, en termes de techniques, comment il faut procéder. Grosso modo, ce qui est modifié c'est le fait que, dans l'amendement du Conseil d'Etat, il était mentionné « en vue de la recapitalisation de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève » ; or, si on prend les articles 6A et l'article 6B LGAF, ils ne font

pas expressément référence à la CPEG, mais aux institutions de prévoyance de droit public. Il semblait donc opportun que le préfinancement, s'il reposait sur l'article 6B et sur l'article 6A, ait la même formulation. Il ne pense pas que la portée de cette modification soit considérable, mais cela permet d'avoir une symétrie entre l'article 6A, l'article 6B et la disposition qui serait adoptée en application des textes précédemment cités.

Concernant l'article 2, alinéa 2, lettre b, il a pris 300 millions de francs sur la réserve conjoncturelle sur le modèle qui a été accepté tout à l'heure par la commission des finances, à savoir que la moitié de la réserve conjoncturelle serait attribuée au préfinancement, le solde restant à la réserve conjoncturelle. Du coup, il faut aussi modifier l'alinéa 4 de l'article 2 pour remplacer les 599 millions de francs dans l'amendement du Conseil d'Etat par 299 millions de francs. Il fait remarquer que ce sont des modifications assez simples après le débat que l'on a eu à tout à l'heure sur l'article 6B. Il précise que ces 300 millions de francs ne sont pas le fruit d'une réflexion politique très poussée. Avec 300 millions de francs et 222 millions de francs, on est à 522 millions de francs pour le préfinancement. Cela donne un peu de marge pour voir venir sur deux ou trois ans le financement des institutions de prévoyance de droit public, et le groupe socialiste voulait laisser quelque chose pour que le Conseil d'Etat puisse avoir un peu de marge de manœuvre dans le cadre des prochains budgets pour les politiques publiques.

Le groupe MCG déclare qu'il dépose un sous-amendement pour mettre 400 millions de francs à l'article 2, alinéa 2, lettre b. En effet, les charges pour la caisse de retraite sont quand même lourdes et il pense que 300 millions de francs, ce n'est pas assez. Il est mieux de partir avec plus d'argent au départ.

Le groupe socialiste entend l'argument disant que c'est un montant qui serait pris pour le préfinancement. Cela étant, il y aura potentiellement un excédent aux comptes 2019 qui pourra venir s'ajouter l'année prochaine à ce préfinancement pour la CPEG ainsi qu'une réserve qui avait été faite à l'époque. Ce préfinancement pourra potentiellement continuer à être alimenté l'année prochaine avec un éventuel excédent.

Le groupe MCG fait remarquer que la provision de 483 millions de francs dont a fait mention un commissaire PDC n'est pas attribuée aux comptes de fonctionnement. Elle vient directement en déduction de la dette. Sauf erreur, la charge pour la CPEG est estimée à 213 millions de francs par année. Donc 400 millions de francs, même si on ajoute encore les 222 millions de francs, cela ne fait pas beaucoup d'années.

La présidente demande si l'approbation du sous-amendement du groupe MCG a un impact sur l'alinéa 4, ce qui est confirmé par celui-ci en indiquant



qu'il y aurait alors 100 millions de francs de moins à l'alinéa 3, soit 199 millions de francs.

A la suite de quoi, la présidente met aux voix l'amendement de groupe socialiste à l'**art. 2, al. 1** :

**Art. 2 Préfinancement (nouvelle teneur, avec modification de la note)**

*<sup>1</sup> En vue de la recapitalisation des institutions de prévoyance de droit public, l'Etat inscrit dans ses fonds propres un préfinancement destiné à amortir la réserve budgétaire prévue par l'article 6A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) ainsi que les charges d'intérêt relatives à la recapitalisation.*

Soumis au vote, l'amendement **est accepté** par :

9 oui (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 UDC, 2 MCG) et 5 abst. (2 PDC, 3 PLR)

Ensuite on procède au vote de l'amendement du Conseil d'Etat à l'alinéa 2 :

*<sup>2</sup> Il est constitué par :*

*a) l'attribution d'un montant de 222 millions de francs représentant l'excédent de revenus de l'exercice 2018, en application de l'article 6B LGAF ;*

qui est **approuvé sans opposition**.

A la suite de quoi, la présidente procède au vote de l'amendement du groupe MCG à l'**art. 2, al. 2, let. b** :

*b) un montant de **400 millions** de francs pris sur la réserve conjoncturelle.*

Mis au voix, il **est accepté** par :

10 oui (3 S, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG), 2 (1 EAG, 1 PLR) et 2 abst. (2 Ve)

La présidente signale que, avec l'acceptation du sous-amendement du groupe MCG, il faut remplacer 522 millions de francs par 622 millions de francs dans l'amendement du groupe Socialiste à l'art. 2, al. 3 est qui a accepté.

La présidente fait sien cet amendement et met aux voix à l'**art. 2, al. 3** :

<sup>3</sup> *Le montant du préfinancement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 622 millions de francs.*

Soumis au vote, cet amendement **est accepté** par :

11 oui (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG), 1 non (1 PLR) et 2 abst. (2 PLR)

A la suite de quoi, la présidente signale que, avec l'acceptation du sous-amendement du groupe MCG, il faut remplacer 299 millions de francs par 199 millions de francs dans l'amendement du groupe socialiste à l'art. 2, al. 4.

La présidente fait sien cet amendement et met aux voix à l'**art. 2, al. 4** et le soumet au vote.

<sup>4</sup> *La réserve conjoncturelle n'est pas dotée en 2018 et s'élève à 199 millions de francs au 31 décembre 2018.*

Soumis au vote, cet amendement **est accepté** par :

11 oui (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG), 1 non (1 PLR) et 2 abst. (2 PLR)

Ensuite, la présidente met aux voix l'amendement du groupe socialiste à l'**art. 2, al. 5** :

<sup>5</sup> *Les dispositions prévues à l'alinéa 2 à 4 seront présentées dans les états financiers individuels 2019.*

Soumis au vote, cet amendement **est accepté** par :

10 oui (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 2 MCG), 1 non (1 PLR) et 3 abst. (1 PDC, 2 PLR)

Mis aux voix, l'**art. 2**, dans son ensemble, tel qu'amendé, **est accepté** par :

9 oui (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 UDC, 2 MCG) et 5 non (2 PDC, 3 PLR)

A la suite quoi M<sup>me</sup> Fontanet annonce formellement que le **Conseil d'Etat retire son amendement au PL 12479**.

Ensuite, les articles 3 et 4 **sont adoptés** sans opposition.

Sans autre commentaire et proposition, la présidente procède au vote d'ensemble du PL 12479.

### *Vote d'ensemble*

Mis aux voix, l'ensemble du PL 12479 tel qu'amendé **est accepté** par :

8 oui (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG), 3 non (3 PLR) et 3 abst. (2 PDC, 1 UDC)

### **10. Conclusion**

Au vu de ces explications, la majorité de la commission des finances vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à faire un bon accueil à ce projet de loi.

#### *Annexes :*

- 1. Présentation du DF sur les thèmes transversaux – comptes 2018.*
- 2. Présentation de M. Balda sur la gestion des risques.*
- 3. Demande d'amendement du Conseil d'Etat du 26 juin 2019.*
- 4. Demande d'amendement de M. Christian Dandrès du 26 juin 2019 (version déposée directement en séance du 26 juin 2019).*
- 5. Maquette v2 – Etats financiers individuels avec les effets des articles 6A et 6B LGAF et PL 12479 (avec les amendements du Conseil d'Etat).*

## **Projet de loi (12479-A)**

### **approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2018**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;  
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;  
vu les états financiers individuels de la République et canton de Genève pour l'année 2018,  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Etats financiers**

Les états financiers pour l'année 2018 sont approuvés.

#### **Art. 2 Préfinancement (nouvelle teneur, avec modification de la note)**

<sup>1</sup> En vue de la recapitalisation des institutions de prévoyance de droit public, l'Etat inscrit dans ses fonds propres un préfinancement destiné à amortir la réserve budgétaire prévue par l'article 6A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi que les charges d'intérêt relatives à la recapitalisation.

<sup>2</sup> Il est constitué par :

- a) l'attribution d'un montant de 222 millions de francs représentant l'excédent de revenus de l'exercice 2018, en application de l'article 6B LGAF ;
- b) un montant de 400 millions de francs pris sur la réserve conjoncturelle.

<sup>3</sup> Le montant du préfinancement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 622 millions de francs.

<sup>4</sup> La réserve conjoncturelle n'est pas dotée en 2018 et s'élève à 199 millions de francs au 31 décembre 2018.

<sup>5</sup> Les dispositions prévues aux alinéas 2 à 4 seront présentées dans les états financiers individuels 2019.

**Art. 3 Crédits supplémentaires**

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2018, selon la liste présentée en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

**Art. 4 Corrections d'erreurs**

Sont approuvées les erreurs corrigées dans le bouclage des comptes 2018 ainsi que les modifications que ces corrections ont engendrées sur le résultat net et les fonds propres publiés dans les états financiers individuels 2018, avec les conséquences suivantes :

- a) le résultat net positif 2017 est de 70 millions de francs, au lieu de 69 millions de francs ;
- b) les fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'élèvent à 2 563 millions de francs, au lieu de 2 582 millions de francs ;
- c) la réserve conjoncturelle au 31 décembre 2017 est inchangée et s'élève à 599 millions de francs.



# Etats financiers 2018

## Thèmes transversaux



Commission des finances - 3 avril 2019

## Thèmes

### 1. Comptes individuels et consolidés (60')

C. Appfel, P.E. Beun, A. Laatiki - Direction finance et comptabilité - DGFE

### 2. Compte de fonctionnement et investissement (30')

Y. Fornallaz – A. Rosset – Direction du budget - DGFE

### 3. Charges de personnel et bilan social (60')

A. Vuichard – Office du personnel de l'Etat

F. Moore – Office du personnel de l'Etat

### 4. Revenus fiscaux (30')

D. Miceli – Administration fiscale cantonale

### 5. Evolution de la trésorerie, de la dette et des intérêts (15')

A. Jost – Direction de la trésorerie générale - DGFE

1

# Comptes individuels Comptes consolidés



Tome 1 et 4

Direction finance et comptabilité - DGFE



Département des Finances et des ressources humaines  
Direction générale des finances de l'Etat



Etats financiers

Fonds

Obligations vertes

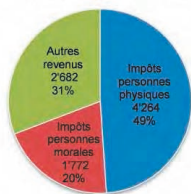


## Résultat 2018

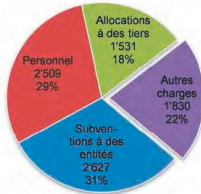
### Tome 1, page 33

	C 2018	B 2018	C 2017	B 2017	C 2018 /B 2018		B 2018 /B 2017		C 2018 /C 2017	
Revenus	8'718	8'155	8'214	8'056	564	6.9%	99	1.2%	504	6.1%
Charges	-8'496	-8'341	-8'144	-8'135	-155	1.9%	-206	2.5%	-352	4.3%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>222</b>	<b>-187</b>	<b>70</b>	<b>-80</b>						

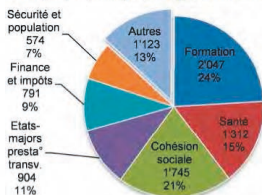
Revenus C2018 : 8'718 mios



Charges par nature C2018 : 8'496 mios



Charges par politique publique C2018 : 8'496 mios



Page 5

## Revenus 2018

### Tome 1, page 34

	C 2018	B 2018	C 2017	C 2018 /B 2018		C 2018 /C 2017	
Impôts sur les personnes physiques	4'264	4'139	4'223	125	3%	41	1%
Impôts sur les personnes morales	1'772	1'555	1'420	217	14%	352	25%
Parts cantonales à des impôts fédéraux	520	432	454	88	20%	66	15%
Autres revenus fiscaux	844	756	761	88	12%	83	11%
Compensations aux communes françaises	-228	-222	-218	-6	3%	-9	4%
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>7'173</b>	<b>6'660</b>	<b>6'641</b>	<b>513</b>	<b>7.7%</b>	<b>533</b>	<b>8.0%</b>
<b>Revenus non fiscaux</b>	<b>1'465</b>	<b>1'447</b>	<b>1'507</b>	<b>17</b>	<b>1.2%</b>	<b>-43</b>	<b>-2.8%</b>
<b>Revenus non monétaires</b>	<b>80</b>	<b>47</b>	<b>66</b>	<b>33</b>	<b>71.0%</b>	<b>14</b>	<b>20.8%</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>8'718</b>	<b>8'155</b>	<b>8'214</b>	<b>564</b>	<b>6.9%</b>	<b>504</b>	<b>6.1%</b>

Page 6



## Charges 2018

## Tome 1, page 39

	C 2018			B 2018			C 2017		
	M	NM	Total	M	NM	Total	M	NM	Total
Charges de personnel	2'436	73	2'509	2'461	2	2'463	2'401	4	2'405
Charges de fonctionnement	404	8	412	417	6	422	402	1	403
Subventions aux entités	2'536	91	2'627	2'538	-	2'538	2'471	5	2'476
Subventions aux ménages privés	1'439	92	1'531	1'500	79	1'579	1'426	83	1'510
Péréquation et parts à des revenus	415	-	415	416	-	416	371	-	371
Dédommagements	85	11	96	87	4	91	84	4	87
Dotations aux amortissements	-	501	501	-	502	502	-	493	493
Dépréciations d'actifs	-	211	211	-	142	142	-	202	202
Charges d'intérêts sur emprunts	172	-	172	178	-	178	180	-	180
Autres charges exploitat <sup>o</sup> et finan.	4	19	24	5	4	10	5	13	18
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>7'490</b>	<b>1'007</b>	<b>8'496</b>	<b>7'602</b>	<b>740</b>	<b>8'341</b>	<b>7'339</b>	<b>805</b>	<b>8'144</b>

M : dépenses monétaires N M : dépenses non monétaires

Page 7

## Charges monétaires 2018

## Tome 1, page 39

Dépenses monétaires	C 2018	B 2018	C 2017	C 2018 /B 2018		C 2018 /C 2017	
Charges de personnel	2'436	2'461	2'401	-25	-1.0%	35	1.5%
Charges de fonctionnement	404	417	402	-13	-3.1%	2	0.5%
Subventions accordées aux entités	2'536	2'538	2'471	-3	-0.1%	65	2.6%
Subventions accordées aux ménages privés	1'439	1'500	1'426	-62	-4.1%	12	0.9%
Péréquation et parts à des revenus	415	416	371	-1	-0.2%	44	11.8%
Dédommagements	85	87	84	-2	-2.5%	1	1.3%
Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations d'actifs	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts sur emprunts	172	178	180	-6	-3.3%	-8	-4.4%
Autres charges d'exploitation et financières	4	5	5	-1	-18.9%	-1	-10.2%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>7'490</b>	<b>7'602</b>	<b>7'339</b>	<b>-112</b>	<b>-1.5%</b>	<b>151</b>	<b>2.1%</b>

Page 8

## Charges non monétaires 2018

### Tome 1, page 41

<i>Dépenses non monétaires</i>	C 2018	B 2018	C 2017	C 2018	C 2018
				/B 2018	/C 2017
Charges de personnel	73	2	4	71	69
Charges de fonctionnement	8	6	1	3	7
Subventions accordées aux entités	91	-	5	91	86
Subventions accordées aux ménages privés	92	79	83	13	9
Péréquation et parts à des revenus	-	-	-	-	-
Dédommagements	11	4	4	7	7
Dotations aux amortissements	501	502	493	-1	8
Dépréciations d'actifs	211	142	202	69	9
Charges d'intérêts sur emprunts	-	-	-	-	-
Autres charges d'exploitation et financières	19	4	13	15	6
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1'007</b>	<b>740</b>	<b>805</b>	<b>267</b>	<b>201</b>

Page 9

## Provisions et dépréciations d'actifs

	Bilan			Compte de résultat 2018		
	31.12.2018	31.12.2017	Variations	Charges	Revenus	Net
Dépréciations d'actifs	773	731	42	60	18	42
Provisions pour charges	255	245	10	20	10	10
Provisions pour risques	643	504	139	149	11	139
<b>Provisions</b>	<b>898</b>	<b>749</b>	<b>149</b>	<b>170</b>	<b>21</b>	<b>149</b>
<b>TOTAL PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>1'671</b>	<b>1'480</b>	<b>191</b>	<b>230</b>	<b>38</b>	<b>191</b>

Revenus : reprises de provisions sans objet (revenus non monétaires)

Charges : dotations (charges non monétaires), déduction faite des utilisations

	Dotations	Utilisations	Charges
Dépréciations d'actifs	208	-148	60
Provisions pour charges	114	-94	20
Provisions pour risques	172	-23	149
<b>Provisions</b>	<b>286</b>	<b>-117</b>	<b>170</b>
<b>Total</b>	<b>495</b>	<b>-265</b>	<b>230</b>

Dépenses effectives => effet neutralisé via les utilisations de provisions

Page 10

## Provisions et dépréciations d'actifs

### Dépréciations d'actifs

	Bilan			Compte de résultat 2018		
	31.12.2018	31.12.2017	Variations	Charges	Revenus	Net
Créances fiscales	492	452	40	51	9	40
Créances amendes et contraventions	157	152	4	4	-	4
Avances sur prestations complémentaires	44	38	6	6	-	6
Avances sur pensions alimentaires	21	21	-1	-1	-	-1
Autres	59	67	-8	-1	8	-8
<b>Dépréciations d'actifs</b>	<b>773</b>	<b>731</b>	<b>42</b>	<b>60</b>	<b>18</b>	<b>42</b>

### Dépréciations d'actifs

- Concernent les débiteurs douteux, les risques de pertes sur prêts, etc.
- Caractère récurrent
- Evolution à la hausse comme à la baisse
- A fin 2018, augmentation globale de 42 millions

Page 11

## Provisions et dépréciations d'actifs

### Provisions

	Bilan			Compte de résultat 2018		
	31.12.2018	31.12.2017	Variations	Charges	Revenus	Net
Aides aux personnes physiques	131	113	18	22	4	18
Pensions à la charge directe de l'Etat	62	63	-1	-1	0	-1
Pont LPP Police	27	40	-13	-7	6	-13
Mesures transitoires des magistrats du PJ	15	15	-0	-0	0	-0
Assainissement des sites	18	11	7	7	0	7
Divers	2	3	-1	-1	-0	-1
<b>Provisions pour charges</b>	<b>255</b>	<b>245</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
CPEG - intérêts palier 60% et 75%	446	446	-	-	-	-
Litige Annuités 2016	157	-	157	157	-	157
Autres litiges	25	31	-6	0	6	-6
Insuffisance fonds taxi	1	17	-17	-17	-	-17
Convention avec la Ville de Genève	9	-	9	9	-	9
Rétrocession TVA	4	8	-4	-	4	-4
Divers	2	2	0	0	-	0
<b>Provisions pour risques</b>	<b>643</b>	<b>504</b>	<b>139</b>	<b>149</b>	<b>11</b>	<b>139</b>
<b>Provisions</b>	<b>898</b>	<b>749</b>	<b>149</b>	<b>170</b>	<b>21</b>	<b>149</b>

### Provisions pour charges

- Caractère récurrent - engagements en lien avec le fonctionnement de l'Etat

### Provisions pour risques

- Evènements exogènes à l'Etat
- A fin 2018 : augmentation de 139 millions

Page 12

## Crédits supplémentaires octroyés en 2018

### Tome 1, page 42

	Crédits supplémentaires			Total
	B 2018	Grand Conseil	Conseil d'Etat	
Charges de personnel	2'463	3	75	2'542
Charges de fonctionnement	422	22	15	459
Subventions accordées	4'117	32	101	4'251
Péréquation et parts à des revenus	416		0	416
Dédommagements	91	2	10	102
Dotations aux amortissements	502		6	507
Dépréciations d'actifs	142		69	211
Charges d'intérêts sur emprunts	178			178
Autres charges exploit* et finan.	10		15	25
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>8'341</b>	<b>59</b>	<b>291</b>	<b>8'691</b>

Page 13

## Compte d'investissement

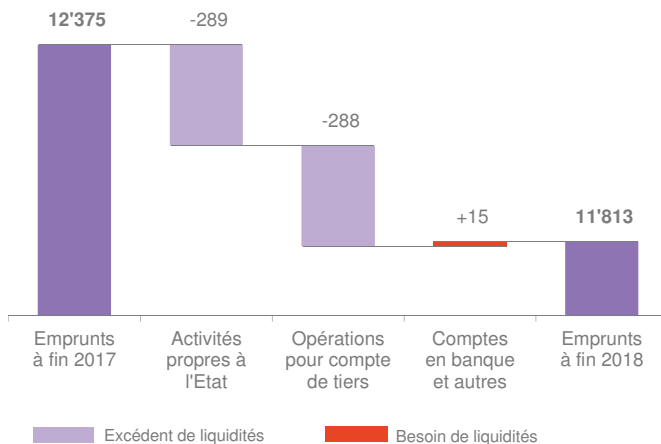
### Tome 1, page 43

Note	Compte 2018	Budget 2018	Compte 2017				
Subventions d'investissement reçues	23	22	24				
Prêts ferroviaires		1					
<b>Recettes</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>24</b>				
Prêts ferroviaires	40	41	118				
Participations	13	27	7				
Immobilisations corporelles	332	511	341				
Immobilisations incorporelles	35	39	31				
Subventions d'investissement accordées	99	132	133				
<b>Dépenses</b>	<b>520</b>	<b>750</b>	<b>630</b>				
<b>INVESTISSEMENT NET</b>	<b>497</b>	<b>727</b>	<b>605</b>				
Dépenses : prêts à caractère généraux	17	40	10				
Recettes : prêts à caractère généraux	5	5	3				
Recettes : cessions d'actifs	24	-	5				
<b>SOLDE NET</b>	<b>4.2</b>	<b>485</b>	<b>761</b>				
	C 2018	B 2018	C 2017	B 2017	C 2018 /B 2018	B 2018 /B 2017	C 2017 /C 2017
Nouveaux investissements	298	519	392	581	-221 -43%	-62 -0.11	-95 -24%
Renouvellement d'actifs	222	232	237	214	-10 -4%	17 0.081	-15 -6%
<b>Dépenses d'invest.</b>	<b>520</b>	<b>750</b>	<b>630</b>	<b>795</b>	<b>-230 -31%</b>	<b>-45 -0.06</b>	<b>-110 -17%</b>
Recettes d'invest.	-23	-24	-24	-15	0 -2%	-9 0.611	1 -5%
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>497</b>	<b>727</b>	<b>605</b>	<b>781</b>			

Page 14

## Emprunts

### Tome 1, page 44



Page 15

## Garanties données par l'Etat

### Tome 1, page 75

art.46 LGAF

art.495 CO

art.47 LGAF

art.72c LPP

art.3 LRG

### Emprunts

- Cautions simples

### Risques afférant à l'activité d'institutions de droit public

- Caisses de prévoyance
- Rentes genevoises

Page 16

## Cautions simples

### Tome 1, page 76

2018	Fonds propres entités	Emprunts entités	Caution simple Etat
TPG	54	605	537
FIDP	410	1'193	304
Palexpo	242	94	32
Maison de Vessy	n.d.	n.d.	58
Maison de Retraite du Petit-Saconnex	n.d.	n.d.	18
HES-SO Genève	n.d.	n.d.	9
OMPI	n.d.	n.d.	9
EMS Béthel	n.d.	n.d.	7
Divers	n.d.	n.d.	5
<b>Total</b>			<b>977</b>

n.d. : non disponible

Page 17

## Caisses de prévoyance

### Tome 1, pages 75,78-82

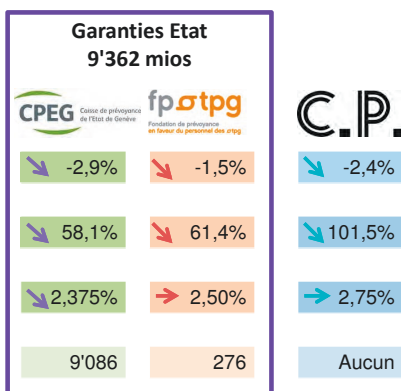
2018

Performance fortune

Taux de couverture

Taux technique

Engagements non couverts mios



Page 18

## Rentes genevoises

### Tome 1, page 76

***Les rentes servies par les Rentes genevoises sont garanties par l'Etat***

	Variation	2018
Capitaux de prévoyance	+43	1'787
Fortune	-43	2'015
Taux de couverture		110%

Page 19

## Fonds

### Tome 1, page 107

art.43 LGAF

art.13C REEF

art.13D REEF

### Fonds affectés et financements spéciaux

- Gérés selon l'approche bilan/bilan
- Gérés selon l'approche revenus immédiats
- Gérés selon l'approche revenus différés

### Libéralités de tiers affectées

- Gérées selon l'approche bilan/bilan

Page 20

## Fonds affectés et financements spéciaux (bilan)

### Tome 1, page 110

	Note	31.12.2018	31.12.2017
Fonds cantonal pour la gestion des déchets	1	3'657'110	2'757'907
Fonds viti-vinicole	2	-211'600	-237'077
Fonds de promotion agricole	3	-846	-
Fonds de rééquipement des centres de formation professionnelle	4	434'453	350'113
Fonds de course des centres de formation professionnelle	5	495'815	438'971
Fonds d'amélioration des conditions sociales des chauffeurs de taxi	6	-	40'000
Fonds de compensation des mesures d'aménagements (TPVAT)	7	-	-
Fonds énergie des collectivités publiques	8	44'187'457	36'256'896
Fonds des prestations en cas de maladie pour les chômeurs (PCM)	9	25'328'774	28'245'576
Fonds de mise en œuvre LTVTC	10	1'514'903	604'059
<b>TOTAL DES FONDS GERES BILAN / BILAN</b>		<b>75'406'066</b>	<b>68'456'445</b>

Page 21

## Fonds affectés et financements spéciaux (revenus immédiats)

### Tome 1, page 119

	Note	31.12.2018	31.12.2017
Fonds pour la construction de logements d'utilité publique (LUP)	1	41'663'134	28'982'531
Fonds cantonal de renaturation	2	13'495'273	11'483'032
Fonds pour le développement des énergies renouvelables	3	8'985'727	8'866'589
Fonds des épizooties	4	4'026'572	4'070'989
Fonds d'intégration 2008	5	3'095'034	3'644'058
Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)	6	2'524'192	2'428'137
Fonds forestier	7	1'337'862	1'337'862
Fonds de prévention des pathologies liées aux jeux	8	950'734	904'368
Fonds piscicole	9	538'358	567'998
Fonds de la biodiversité	10	367'018	367'018
Fonds de compensation agricole	11	1'398'918	337'267
Fonds pour la prévention de la toxicomanie	12	216'757	336'502
Fonds pour la réalisation de mesures compensatoires pour les arbres	13	506'678	260'987
Fonds pour la recherche en éducation	14	248'367	253'664
Fonds de lutte contre la drogue	15	-222'033	90'026
Fonds cantonal monuments, nature et sites	16	-	-
Fonds de la faune	17	-25'951	-25'951
<b>TOTAL DES FONDS GERES EN REVENUS IMMEDIATS</b>		<b>79'106'638.33</b>	<b>63'905'077</b>

Page 22



## Fonds affectés et financements spéciaux (revenus différés)

### Tome 1, page 129

	Note	31.12.2018	31.12.2017
Fonds Rothschild - donation contribuant au développement de Genève	1	5'245'054	5'245'054
Fonds pour la lutte contre la dépendance au jeu	2	2'049'340	1'850'245
Fonds de la dîme de l'alcool	3	775'218	596'357
Fonds de soutien à l'édition	4	210'029	407'629
Fonds pour les enquêtes PISA	5	166'418	342'607
Fonds de la famille Gumy	6	14'210	14'224
<b>TOTAL DES FONDS GERES EN REVENUS DIFFERES</b>		<b>8'460'269</b>	<b>8'456'116</b>

Page 23

## Libéralités de tiers affectées (bilan)

### Tome 1, page 133

	31.12.2018	31.12.2017
Legs	5'884'166	5'910'570
Dons et donations	3'540'848	4'124'972
Autres libéralités de tiers affectées	1'328'705	1'130'551
<b>TOTAL DES LIBERALITES DE TIERS BILAN / BILAN</b>	<b>10'753'719</b>	<b>11'166'093</b>

	31.12.2018	31.12.2017
Louis-Frédéric Eckert (aide sociale)	4'058'242	4'058'242
François Le Comte (bourses d'études)	567'859	556'300
Jacob-Adolphe Holzer (bourses d'études)	348'210	349'328
Marie-Louise Ehrhardt-Hornung (prêts d'études)	285'871	321'116
Antoine Louis Pons (développement de l'enseignement primaire)	197'850	197'850
Charles Schaub (coursées d'écoles)	185'029	185'029
Pierre Paul Bouchet (bibliothèque collège Calvin)	75'787	75'787
Claire Lilly Eggleton (recherche et prévention enfants handicapés)	63'176	63'176
Elie Moroy (prix Elie Moroy)	49'166	50'766
Lina Félicité Langlands-Aubert (aide sociale)	41'309	41'309
Alfred Scherer (prix Emma Scherer)	8'430	8'430
Charles Galland (prix Charles Galland)	3'238	3'238
<b>Legs</b>	<b>5'884'166</b>	<b>5'910'570</b>

Page 24

## Obligations vertes

### Tome 1, pages 135 - 141

#### Obligations vertes – reporting

En novembre 2017, l'Etat a émis un emprunt obligataire vert d'un montant de 620 millions répartis en deux tranches de 420 millions à 10 ans (coupon 0,25%) et de 200 millions à 14 ans (coupon 0,50%).

Le produit de cette émission est destiné au financement de bâtiments à haute performance énergétique dans le domaine de la santé et de la recherche médicale. A ce titre, trois projets ont été sélectionnés: le Centre médical universitaire (CMU) étapes 5 et 6, l'Hôpital Gustave Julliard, ainsi que la Maternité étape 3.3.

Afin de se conformer aux green bond principes, l'Etat s'est engagé à présenter annuellement des indicateurs financiers et extra-financiers. Ces indicateurs font l'objet de procédures d'audit convenues de la part d'un réviseur indépendant. Les indicateurs suivants sont présentés par projets.

#### Affectation des emprunts obligataires verts au 31 décembre 2018

Projets	Allocation des fonds	Part de refinancement	Avancement projet / crédits versés
CMU étapes 5 et 6	45%	96%	98%
Gustave Julliard	38%	98%	94%
Nouvelle maternité (étape 3.3)	12%	87%	87%
<b>Total</b>	<b>96%</b>	<b>92%</b>	

#### Indicateurs extra-financiers liés aux projets au 31 décembre 2018

Projets	Indice de chaleur (MWh/m <sup>2</sup> an)	Consommation d'électricité (kWh)	Surface de toiture végétalisée	Emissions de CO <sub>2</sub> évitées*
CMU étapes 5 et 6	309	7 382 701	22%	809
Gustave Julliard	337	2 913 894	10%	1 048
Nouvelle maternité	500	1 973 258	30%	291

\* Comparé à la moyenne des émissions de CO<sub>2</sub> de bâtiments de même catégorie (en bonne équivalence carbone par an).

CHARRIER & COMPTE

#### ATTESTATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPRUNTS OBLIGATAIRES VERTS AU 31.12.2018

A l'attention du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève

En réponse à la demande du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives aux emprunts obligataires verts au 31 décembre 2018 (l'« Obligations vertes - Reporting ») figurant dans le tome 1 du rapport sur les comptes individuels 2018 et la rubrique « Obligations vertes » du reporting composé des indicateurs financiers (l'« Affiliation des emprunts obligataires verts au 31 décembre 2018 ») et extra-financiers (l'« Indicateurs extra-financiers liés aux projets au 31 décembre 2018 »).

Afin de calculer ces indicateurs, une revue méthodologique de la méthodologie a été effectuée sur la direction générale des finances de l'Etat (DGAF). Celle-ci est disponible sur le site internet de l'Etat de Genève.

#### Responsabilité du Conseil d'Etat

Les indicateurs financiers et extra-financiers ainsi que la méthodologie ont été préparés par la DGAF. Cette dernière est notamment responsable de la définition des critères d'éligibilité des actifs financiers ainsi que du calcul des indicateurs. Pour les indicateurs extra-financiers, la DGAF s'est basée sur des données provenant de l'ONIS (canton) des bâtiments (ONISB) et du Répertoire universitaires de Genève.

#### Responsabilité de l'auditeur indépendant

Pour les indicateurs financiers, il nous appartient, sur la base des données :

- de rassembler les données nécessaires au calcul des indicateurs avec les lois, textes et la comptabilité de l'Etat de Genève;
- de vérifier le calcul des indicateurs présentés en annexe.

Pour les indicateurs extra-financiers, il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance limitée sur le fait que ces indicateurs ont été établis dans une bonne mesure objective, conformément à la méthodologie définie par la DGAF.

Il ne nous appartient pas de remettre en cause les critères d'éligibilité ou le rapport de « seconde opinion » émis par un tiers le 27 octobre 2017 à leur sujet. Notre intervention a été effectuée conformément aux normes d'audit suisse (NAS) pour les indicateurs financiers et, notamment, l'attestation d'assurance limitée pour les indicateurs extra-financiers à la NAS 950 et méthode d'assurance, ainsi que les critères d'éligibilité de ces indicateurs extra-financiers. Les données financières et extra-financiers à la présente annexe n'ont donc pas été vérifiées, ni l'audit des comptes de la République et Canton de Genève, ni l'audit des états financiers, réalisés sur ces données au 31 décembre, ni une quelconque autre date. De plus, pour les données de nos travaux, nous avons utilisé des données comptables et financières qui n'ont pas fait l'objet de travaux de vérification.

<https://www.us.ch/finance-obligatairesverts/rapport.html>

Le rapport est disponible sur le site internet de l'Etat de Genève à l'adresse suivante :

<https://www.us.ch/finance-obligatairesverts/rapport.html>

anomalie significative dans les indicateurs extra-financiers ne peut être totalement éliminé.

Page 25

## Présentation consolidation 2018



## Périmètre de consolidation et chiffres clés

### Produits et charges

### Investissements

### Endettement

### Garanties données

Page 26

# Périmètre de consolidation



## Chiffres clés

Page 27

### Périmètre de consolidation : critères

1. **Le contrôle** : approche IPSAS
2. **Les prestations effectuées** : faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget
3. **Quantitatif** : approche IPSAS
  - total du bilan de l'entité supérieur à 100 millions
  - indemnités ou aides financières reçues de l'Etat supérieures à 100 millions

Page 28

## Périmètre stable en 2018



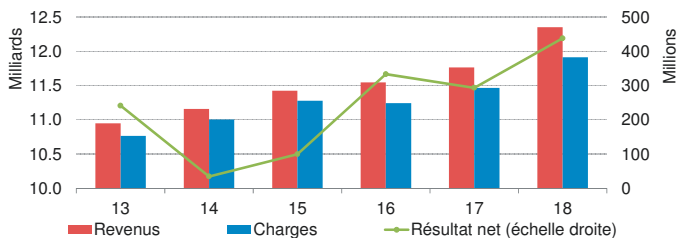
A venir  
en 2019 :



Page 29

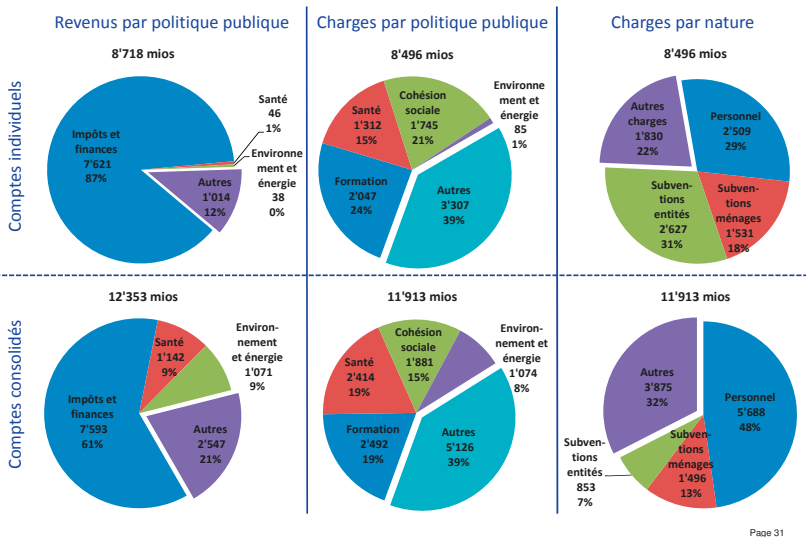
## Chiffres clés consolidés

	Comptes 2018	Comptes 2017	Variation comptes
Produits	12'353	11'763	+590
Charges	-11'913	-11'465	-448
Parts de résultat entités	-2	-5	+3
Résultat net	+438	+293	+145
Investissements nets	+1'188	+1'148	+40
Emprunts	15'327	15'972	-645



Page 30

## Des comptes individuels aux consolidés - 2018



Page 31

## Produits



## Charges

Page 32

**Produits : +590 mios**

Impôts : +533 mios

Revenus entités : +0 mios

Autres revenus non fiscaux : +28 mios

Revenus non monétaires : +29 mios

	Variation	2018
Environnement et énergie - SIG	-24	966
Expositions et manifestations - Palexpo	-5	91
Redevances aéroportuaires - AIG	+16	276
Parkings et stationnement - AIG, FdP	+6	78
Transports - TPG	+4	138
Prestations hospitalières - HUG	+3	955
Divers	-	335
<b>Revenus liés aux tâches déléguées</b>	<b>-</b>	<b>2'839</b>

Page 33

**Produits : +590 mios**

Impôts : +533 mios

Revenus entités : +0 mios

Autres revenus non fiscaux : +28 mios

Revenus non monétaires : +29 mios

	Variation	2018
Subventions reçues	+60	730
Restitutions subventions par entités	+13	15
Restitutions subventions par ménages privés	-16	45
Actifs saisis	-29	4
Autres	-	1'326
<b>Divers revenus</b>	<b>+28</b>	<b>2'120</b>
<b>Autres</b>		
Prestations de service et livraisons	+6	559
Péréquation et parts à des revenus	+10	137
Amendes et contraventions	-7	80
Produits d'intérêts	-9	113
Rétrocession BNS	+11	78
Autre revenus non fiscaux	-11	359

Page 34

**Produits : +590 mios**

Impôts : +533 mios

Revenus entités : +0 mios

Autres revenus non fiscaux : +28 mios

**Revenus non monétaires : +29 mios**

	Variation	2018
Reprises de provisions et dépréciations	+48	90
Variation de JV - instruments financiers	-33	0
Variation de JV - immeubles de placement	+20	26
Autres	-6	104
<b>Revenus non monétaires</b>	<b>+29</b>	<b>220</b>

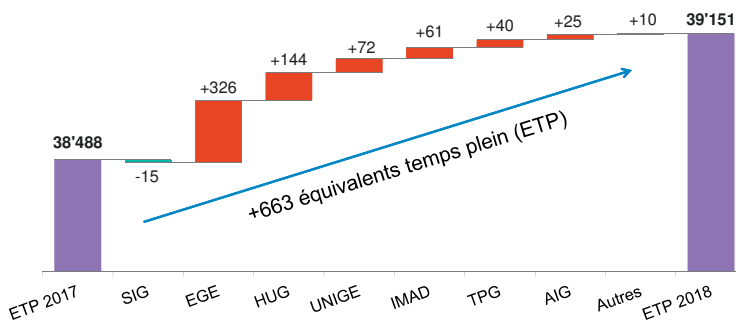
Autres		
Produits différés subventions d'investissement	-	49
Charges de personnel activées	-2	55
Gains de change non réalisés	-4	0

Page 35

**Charges : +448 mios****Personnel : +236 mios**

Subventions : +79 mios

Divers : +133 mios

Charges de personnel 2018  
5,7 milliards

Page 36

**Charges : +448 mios**

Personnel : +236 mios

**Subventions : +79 mios**

Divers : +133 mios

	Variation	2018
Aides aux personnes physiques	+32	1'496
Sub. aux organisations à but non lucratif	+29	458
Sub. aux entreprises publiques	+20	203
Divers	-2	193
<b>Subventions</b>	<b>+79</b>	<b>2'350</b>

Page 37

**Charges : +448 mios**

Personnel : +236 mios

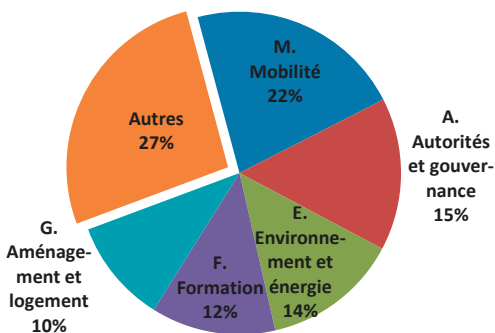
**Subventions : +79 mios****Divers : +133 mios**

	Variation	2018
Charges de fonctionnement	+49	1'083
Charges liées aux tâches déléguées	-14	820
Péréquation et part à des revenus	+44	415
Charges d'intérêts sur emprunts	-18	226
Dépréciations d'actifs	+28	275
Variations de juste valeur	+46	53
Autres charges d'exploitation et financières	-2	1'004
<b>Diverses charges</b>	<b>+133</b>	<b>3'876</b>

Page 38



# Investissements 2018



## 1'188 millions

Page 39

Investissements nets : +40 mios => 1'188 mios

2018	Etat	Entités	Contributeurs
M - Mobilité	149	108	TPG, F. Parking
A - Autorités et gouvernance	20	162	AIG, Palexpo, Ports Francs
E - Environnement et énergie	7	155	SIG
F - Formation	92	56	UNIGE
G - Aménagement et logement	20	104	FIDP, FPLC, FTI
K - Santé	79	52	HUG, IMAD
C - Cohésion sociale	27	55	HG
Autres	102	-	
<b>Investissements nets</b>	<b>496</b>	<b>692</b>	

Page 40

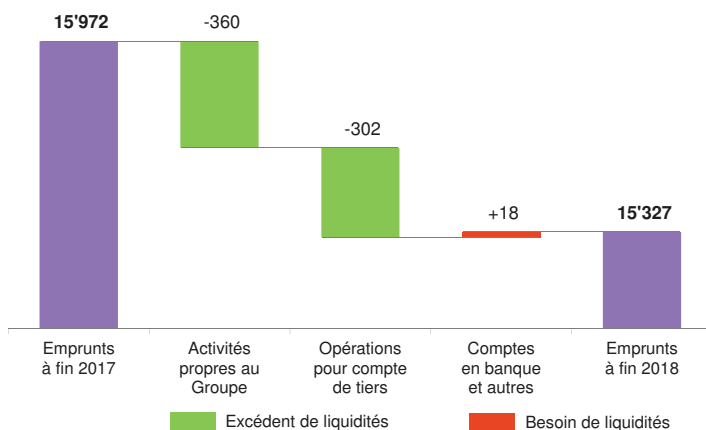
# Endettement



## Groupe

Page 41

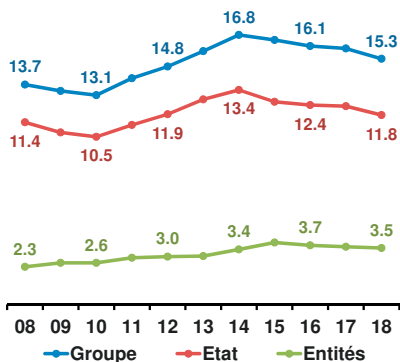
### Emprunts : -645 mios



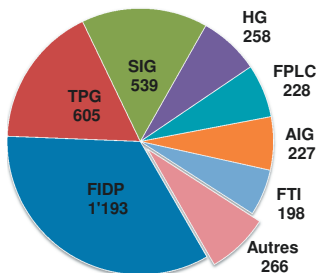
Page 42

## Aperçu des emprunts

### Groupe 2008 => 2018



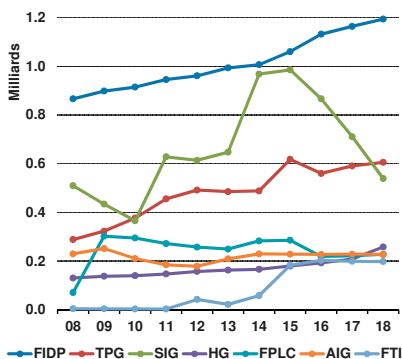
### Entités 3,5 mias à fin 2018



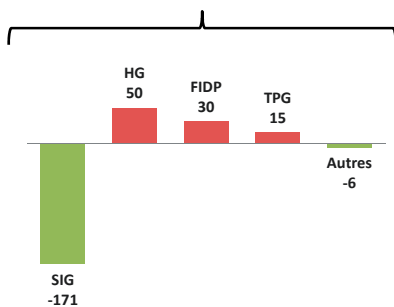
Page 43

## Emprunts des entités

### 2008 => 2018



### Baisse nette des emprunts -83 mias en 2018



Page 44

## Garanties données

### Emprunts



Entités

- Cautions simples **978 mios**
- Cédules hypothécaires **1'830 mios**



### Risques afférant à l'activité d'institution de droit public

- Caisses de prévoyance **9'362 mios**
- Rentes genevoises **rentes servies**

Page 45

## Garanties d'emprunts

Cautions simples Etat : 978 mios

Cédules hypothécaires : 1'830 mios

2018	Fonds propres*	Emprunts hors groupe*	Caution simple Etat	Cédule hypothécaire
TPG	54	605	537	
FIDP	410	1'193	304	1'152
HG	771	258		214
FPLC	397	228		245
Ports Francs	13	62		64
UNIGE	425	15		46
Palexpo	242	94	32	44
HUG	322	86		36
F. Parkings	179	8		30
Autres non conso			105	
<b>Total</b>			<b>978</b>	<b>1'830</b>

\* Selon liasse de consolidation des entités (référentiel Etat)

Page 46

## Présentation des comptes par politique publique

2

## Comptes de fonctionnement 2018

Tome  
2Compte de fonctionnement  
par politique publique et par programmeTome  
3Compte d'investissement  
Tome 2

Direction du budget - DGFE


 Département des Finances et des ressources humaines  
 Direction générale des finances de l'Etat

## Comptes de fonctionnement 2018 – guide de lecture du tome 2

Le **Tome 2** de l'édition des comptes 2018 est dédié aux fonctionnements

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme.

Il se compose d'une **première partie** sur les programmes avec :

- l'utilisation des crédits et les revenus
- le coût complet
- la situation des postes au 31 décembre
- les objectifs et indicateurs

et d'une **deuxième partie** avec :

- Divers tableaux détaillés présentant entre autre la liste des subventions et des crédits supplémentaires



## Comptes de fonctionnement 2018 – coût complet

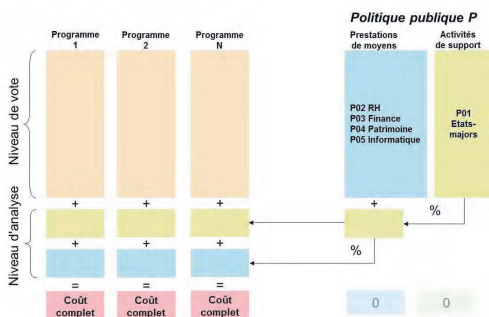
### Objectifs

- **Outil de gestion** : déterminer le coût de chaque prestation afin de fixer au plus juste le prix des prestations délivrées
- **Légal** : art. 5 "transparence des coûts" de la LGAF qui prévoit que le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirects

### Limite

- Cet outil ne correspond pas à une véritable comptabilité analytique car tous les coûts ne sont pas distribués (ex : intérêt de la dette)

### Schéma du coût complet



Page 49

## Comptes de fonctionnement 2018 – Annexes

- Effectifs par politique publique et par département (page 379)
- Subventions accordées (page 382)
  - Les subventions sont présentées au niveau détaillé (par libellé de subvention)
  - Tableau des subventions ligne générique – entités bénéficiaires
  - Tableau des subventions non monétaires
  - Tableau sur la répartition des tâches cantons – communes
    - Liste des transferts par programme et par ligne de subvention
    - Décompte par commune
- Crédits supplémentaires (page 421)
  - Descriptions des crédits supplémentaires
  - Présentation des crédits supplémentaires selon 3 listes (par nature à 2 positions et par programme, à l'exception des subventions qui sont votées par libellé) :
    1. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances
    2. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat
    3. Crédits supplémentaires non soumis ou non approuvés par la commission des finances
- Provisions par programme et par nature à 2 positions (page 439)

Page 50

Présentation des comptes par politique publique

# Charges de fonctionnement

## tome 2

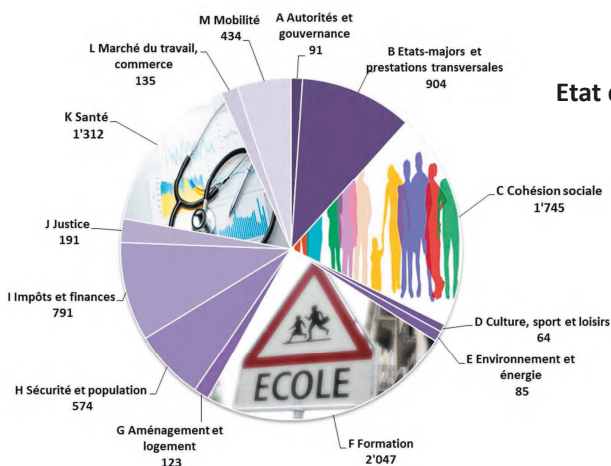


REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département des Finances et des ressources humaines  
Direction générale des finances de l'Etat

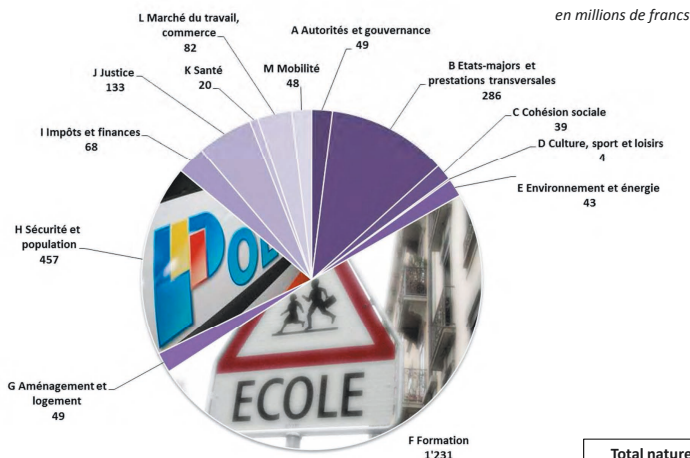
### Comptes de fonctionnement 2018 – charges par politique publique

en millions de francs



**Etat de Genève**  
**8'496**

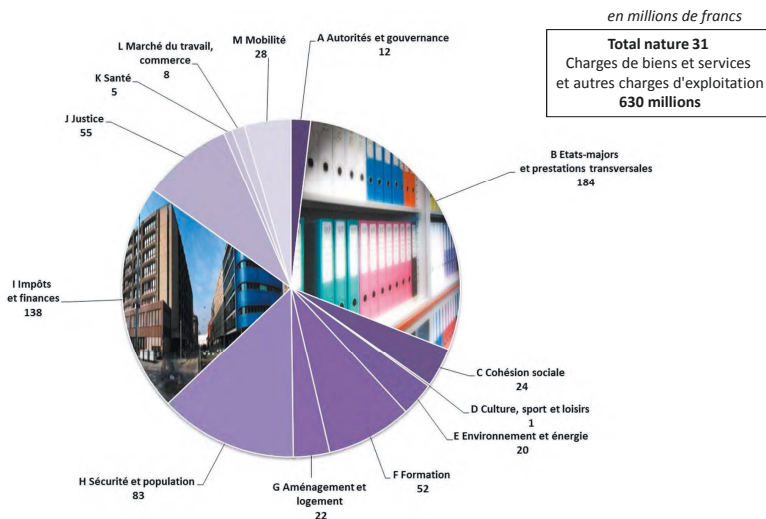
## Comptes de fonctionnement 2018 - nature 30 par politique publique



**Total nature 30**  
charges de personnel  
**2'509 millions**

Page 53

## Comptes de fonctionnement 2018 - nature 31 par politique publique



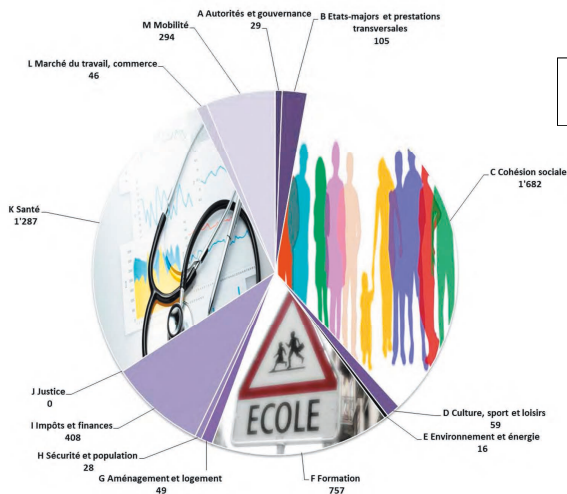
**Total nature 31**  
Charges de biens et services  
et autres charges d'exploitation  
**630 millions**

Page 54



## Comptes de fonctionnement 2018 - nature 36 par politique publique

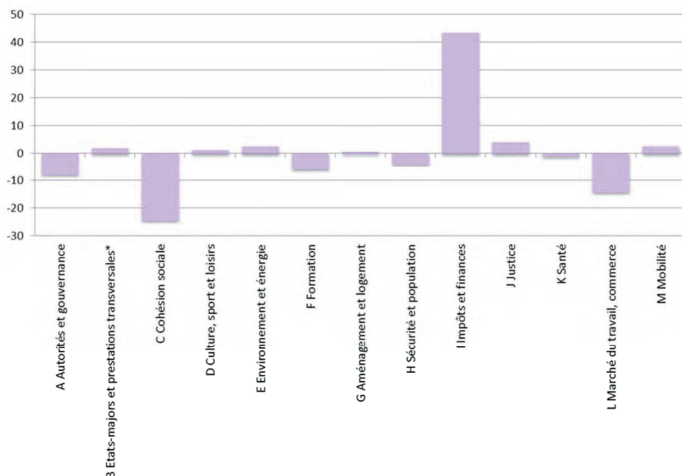
en millions de francs



Page 55

## Comptes de fonctionnement 2018 - variation des charges par pp

Variations entre les comptes et le budget 2018 (en millions)



\*Afin de mieux illustrer les écarts, la provision concernant l'annuité 2016 a été soustraite du graphique.

Page 56

## Présentation des comptes par politique publique

# Mesures

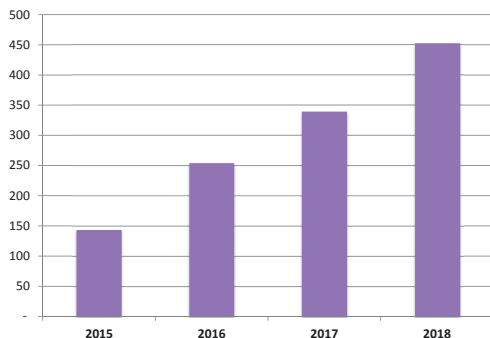


REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département des Finances et des ressources humaines  
Direction générale des finances de l'Etat

## Comptes de fonctionnement 2018 – effets des mesures sur le résultat

en millions de francs



**Amélioration prévue du résultat fonctionnement de 452 millions aux comptes 2018 liée à des mesures de la précédente législature touchant les charges et les revenus dont les principales sont :**

- Suspension partielle de l'annuité 2015 : 41 millions
- Suspension de l'annuité 2016 : 50 millions
- Instauration dans la LIPP d'un plafond en matière de déductibilité des frais de déplacement : 37 millions
- Engagement de taxateurs supplémentaires (44 millions) et création d'un service de régularisation (46 millions)

## Présentation des comptes par politique publique

# Crédits supplémentaires

## tome 2

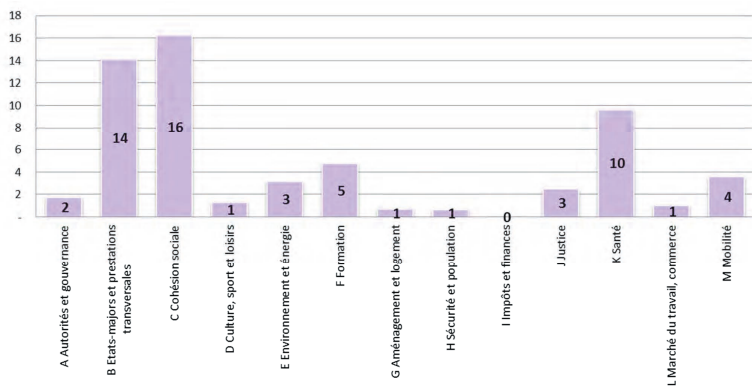


REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département des Finances et des ressources humaines  
Direction générale des finances de l'Etat

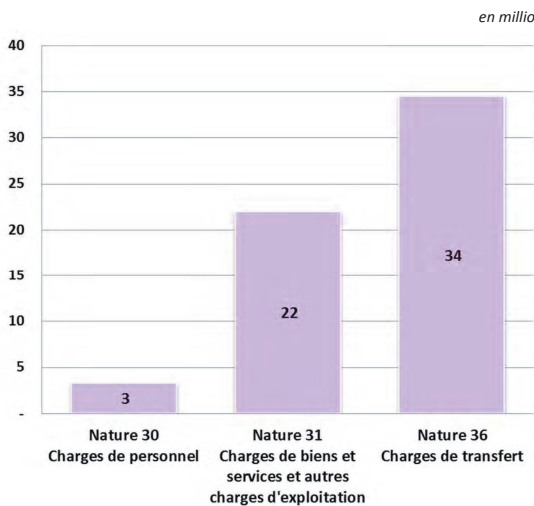
### Crédits supplémentaires 2018 accordés par la COFIN par politique publique

en millions de francs



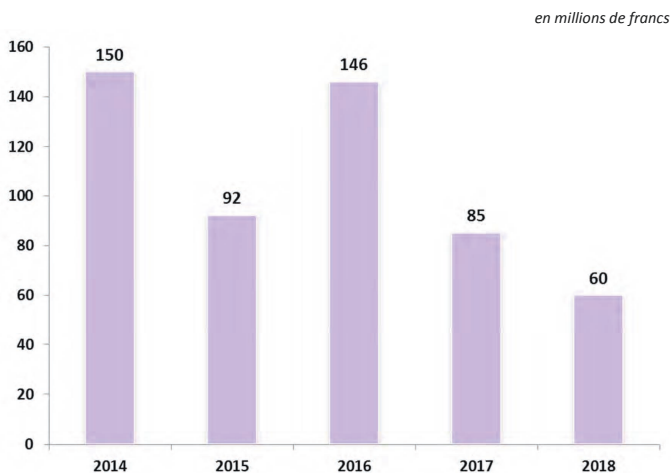
La Commission des finances a accepté pour **60 millions de crédits supplémentaires**.

## Crédits supplémentaires 2018 accordés par la COFIN par rubrique comptable



Page 61

## Crédits supplémentaires accordés par la COFIN depuis 2014



Page 62

## Principaux crédits supplémentaires 2018 accordés par la COFIN

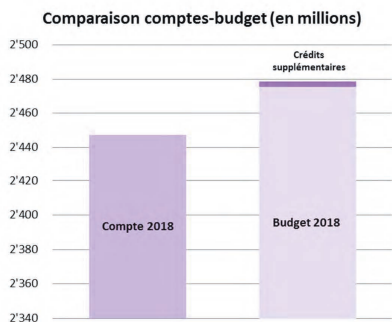
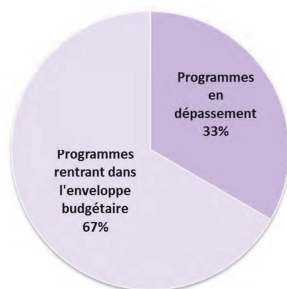
en millions de francs

Dpts	Prog	Nat	Description	Montant
Tous	Tous	31	Reports budgétaires	18.3
DCS	C01	36	Hospice Général – prestations sociales	13.0
DEAS	K01	36	Financement par résiduelle pour les EMS – effet LIMA, moyens et matériel non facturés aux assureurs	4.3
DEAS	K01	36	Augmentation de subvention pour les soins à domicile privés	3.4
Tous	B02	30	Augmentation exceptionnelle des rentes pont-AVS en 2018	2.9
DI	M02	31	Charges supplémentaires liées aux chantiers du CEVA et du tram à Lancy	2.2
DCS	C01	36	Augmentation des bourses d'étude pour l'enseignement secondaire	2.0

Page 63

## Comptes de fonctionnement 2018 – respect du budget nature 30

*Suivi du respect du budget de la nature 30 charges de personnel de la compétence du Grand Conseil (soit charges de personnel hors provisions)*



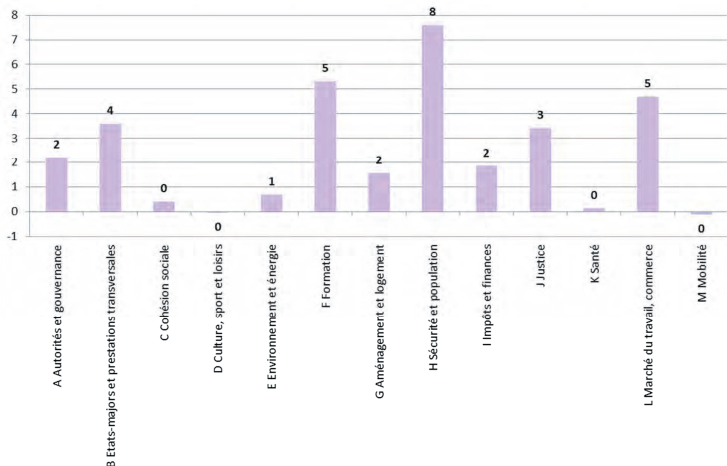
13 parmi les 16 dépassements concernent des montants inférieures aux seuils de matérialité selon LGAF art 33 al.2.

Taux d'utilisation des crédits : 98.7%

Page 64

## Comptes de fonctionnement 2018 – non dépensé / nature 30

*Crédits non dépensés par politique publique concernant les charges de personnel de la compétence du Grand Conseil (en millions)*



Page 65

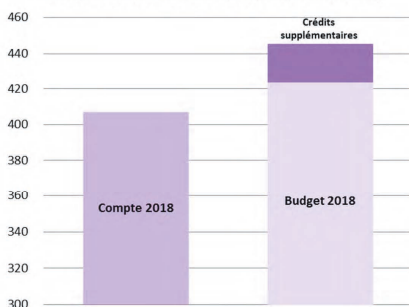
## Comptes de fonctionnement 2018 – respect du budget nature 31

*Suivi du respect du budget de la nature 31 charges de biens et services de la compétence du Grand Conseil (soit nature 31 hors provisions, dépréciations et irrécouvrables)*



7 parmi les 12 programmes en dépassement concernent des montants inférieures aux seuils de matérialité selon LGAF art 33 al.2.

Comparaison comptes-budget (en millions)

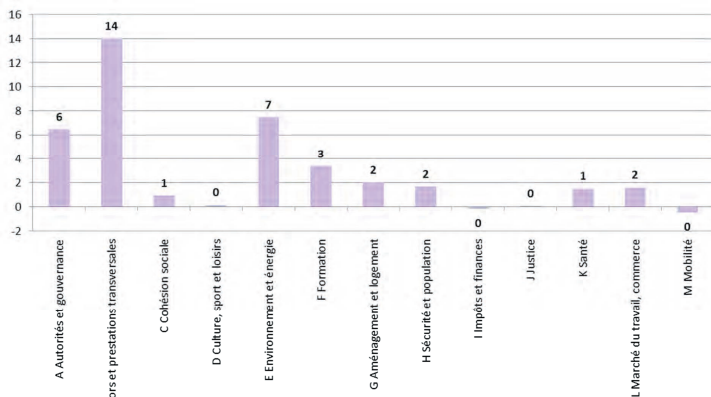


Taux d'utilisation des crédits : 91.4%

Page 66

## Comptes de fonctionnement 2018 – non dépensé / nature 31

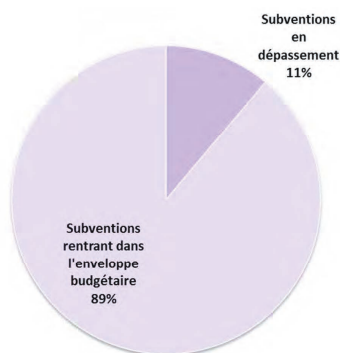
Crédits non dépensés par politique publique concernant les charges de biens et service de la compétence du Grand Conseil (en millions)



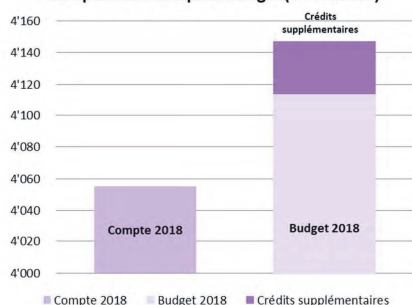
Page 67

## Comptes de fonctionnement 2018 – respect du budget subventions

Suivi du respect du budget des natures de subventions de la compétence du Grand Conseil (soit subventions hors provisions, amortissements et dépréciations)



Comparaison comptes-budget (en millions)



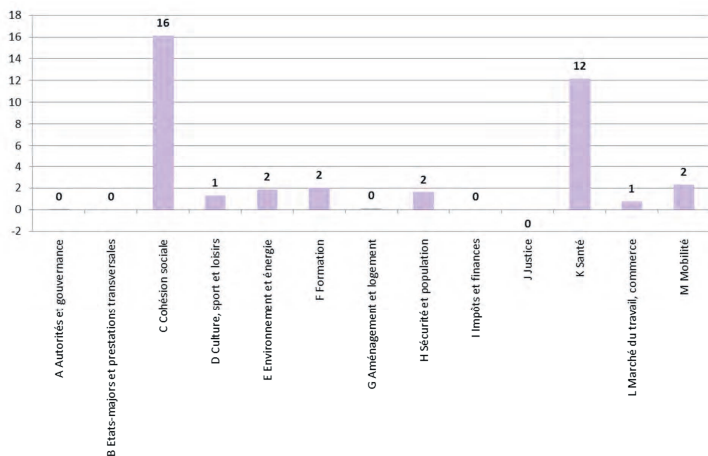
Taux d'utilisation des crédits : 97.8%

25 parmi les 53 lignes de subvention en dépassement concernent des montants inférieures aux seuils de matérialité selon LGAF art 33 al.2.

Page 68

## Comptes de fonctionnement 2018 – non dépensé / nature 36

*Crédits non dépensés par politique publique concernant les charges de transfert de la compétence du Grand Conseil (en millions)*



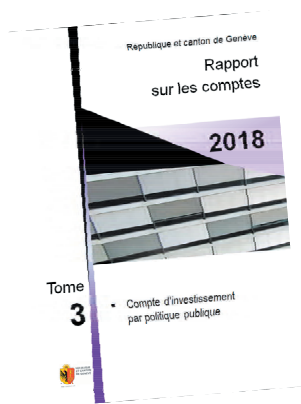
Page 69

# Comptes d'investissement 2018 tome 3

A. Rosset – Direction du budget - DGFE



## Comptes d'investissement 2018 – guide de lecture du tome 3



### Le Tome 3 de l'édition des comptes 2018 est dédié aux investissements.

Il se compose de **deux parties** :

- Les investissements par politiques publiques
- Les prêts à caractère général

Il présente les **investissements réalisés au cours de l'année** en les comparant aux objectifs inscrits au budget.

Page 71

## Comptes d'investissement 2018 – guide de lecture du tome 3

	Crédit total	Cumul au 31/12/2017	Budget 2018	Comptes 2018	% Comptes 2018 / Crédit total	Ecart Comptes 2018 et Budget 2018 En CHF
Dépenses	2'184'000	0	684'000	4'114	0%	-679'886
Recettes						0

**Résumé et but du crédit**

**Objectifs 2018**

**Justification des écarts avec les objectifs 2018**

**Pol. Pub.** → **F - Formation**

**Catégorie** → **Loi**

**Investisseur** → **CR 0326 - Université**

**Données financières**

**1010875 - Ancienne Ecole de médecine - rénovation et agrandissement**

**Résumé de la loi et but du crédit**  
Loi 10875, votée le 16/03/2012, ouvrant un crédit d'investissement de 31'884'000 F en vue des travaux de rénovation et d'agrandissement de l'ancienne école de médecine sise au 20, rue de l'Ecole-de-Médecine (subvention d'équipement = 2'184'000 F). Financer l'équipement mobilier et informatique nécessaire en vue de la rénovation et de l'agrandissement de l'ancienne école de médecine. (subvention d'investissement à l'Université)

**Objectifs annuels 2018**  
Débuter les acquisitions de mobiliers et de matériel informatique.

**Ecarts avec objectifs annuels 2018**  
Suite à des retards de chantier, la mise en service de l'Ancienne Ecole de médecine est reportée au mois de janvier 2020. Les acquisitions de mobiliers et de matériel informatique sont reportées.

Page 72

## Comptes d'investissement 2018 – guide de lecture du tome 3

### Données financières

	Crédit total	Cumul au 31/12/2017	Budget 2018	Comptes 2018	% Comptes 2018 / Crédit total	Ecart Comptes 2018 et Budget 2018 En CHF
Dépenses	2'184'000	0	684'000	4'114	0%	-679'886
Recettes						0

- **Crédit total : crédit pluriannuel total**
- **Cumul 31.12.2017 : total des dépenses réalisées, du vote de la loi au dernier exercice comptable bouclé**
- **Budget 2018 : tranche budgétaire de l'année n**
- **Comptes 2018 : réalisé de l'année n**

Page 73

## Comptes d'investissement 2018 – guide de lecture du tome 3

### Annexes

**ANNEXE 1 :** récapitulation des investissements par politique publique (*page 231*)

**ANNEXE 2 :** investissements détaillés par loi et catégorie (*page 235*)

**ANNEXE 3 :** investissements de l'OCBA et de l'OCSIN (*page 241*)

**ANNEXE 4 :** investissements par nature (*page 247*)

**ANNEXE 5 :** synthèse des lois d'investissement à boucler (*page 251*)

**ANNEXE 6 :** tableau des durées d'amortissement (*page 255*)

**ANNEXE 7 :** crédits supplémentaires accordés par la commission des travaux (*page 259*)

Page 74

## Comptes d'investissement 2018 - Synthèse

<i>En millions F</i>	<b>Comptes 2018</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Taux de réalisation</b>
Dépenses d'investissement	520	750	69%
Recettes d'investissement	23	24	98%
<b>Investissements nets</b>	<b>497</b>	<b>727</b>	<b>68%</b>

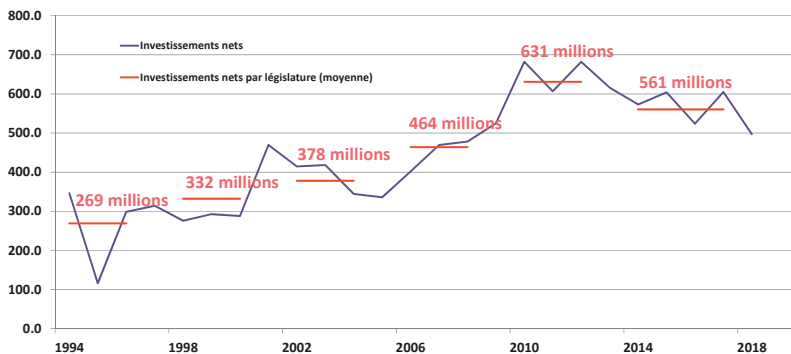
*Hors prêts à caractère général, cessions et transferts d'actifs*

Page 75

## Comptes d'investissement 2018

### Evolution des investissements nets par législature

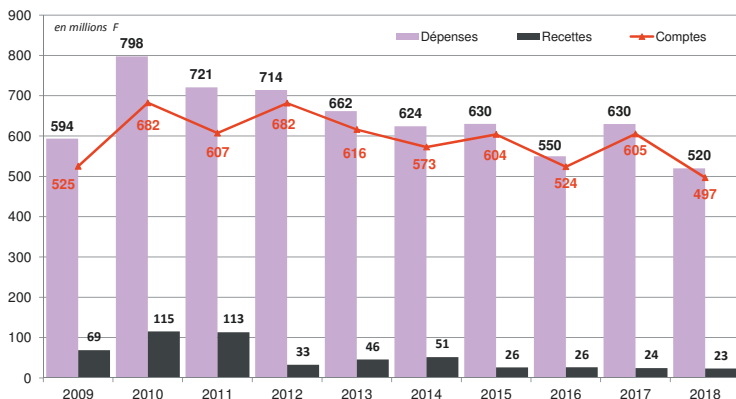
*En millions – coûts courant*  
*Hors cessions d'actifs depuis 2009*



Page 76

## Comptes d'investissement 2018 – Evolution 2009-2018

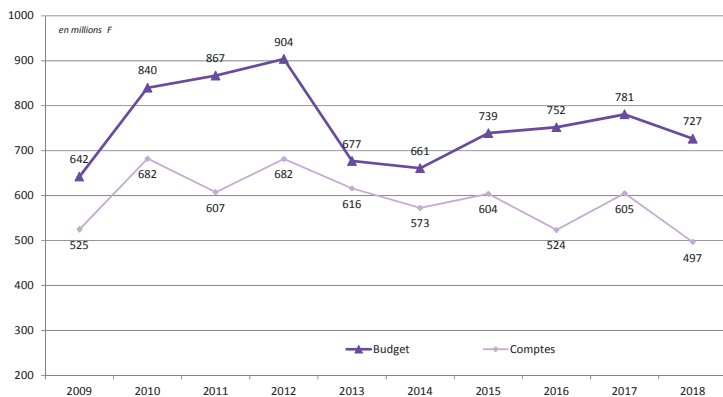
*Hors près à caractère général, cessions et transferts d'actifs*



Page 77

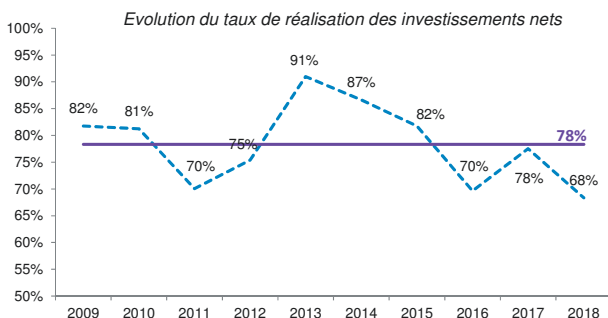
## Comptes d'investissement 2018 – Evolution des budgets et des comptes

### Evolutions des investissements 2009 à 2018



Page 78

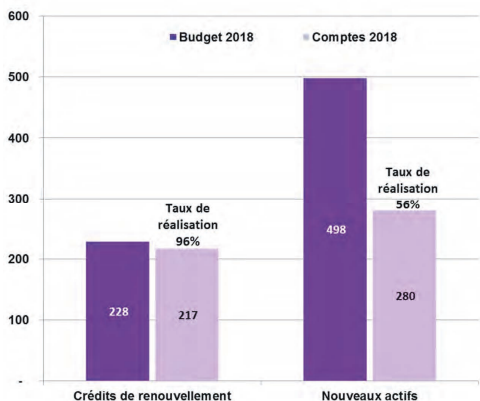
## Comptes d'investissement 2018 – Historique du taux de réalisation



Depuis 2013, le taux de réalisation des investissements nets a tendance à diminuer. Celui de l'exercice 2018 est historiquement bas (68%).

Page 79

## Comptes d'investissement 2018 – Taux de réalisation 2018



Le taux de réalisation des crédits de renouvellement est de 96% contre 56% pour le financement de nouveaux actifs.

Page 80

## Comptes d'investissement 2018 – taux de réalisation des principaux nouveaux actifs

<i>En millions F</i>	<b>Budget 2018</b>	<b>Comptes 2018</b>	<b>Taux de réalisation</b>
Projet d'agglomération	75	35	47%
Dépôt TPG "En Chardon"	37	27	75%
Construction lignes de tramways	50	26	51%
Liaison CEVA	23	22	96%
Construction de logements d'utilité publique	35	22	64%
Parc et plage des Eaux-Vives	15	18	119%
Construction des étapes 5 et 6 du CMU	26	14	52%
Subvention de la Nouvelle Comédie	11	11	100%
Projet d'infrastructures ferroviaires	12	14	116%
Etape 3 de la Maternité	10	9	86%
Autres projets	203	81	40%
<b>TOTAL</b>	<b>498</b>	<b>280</b>	<b>56%</b>

Page 81

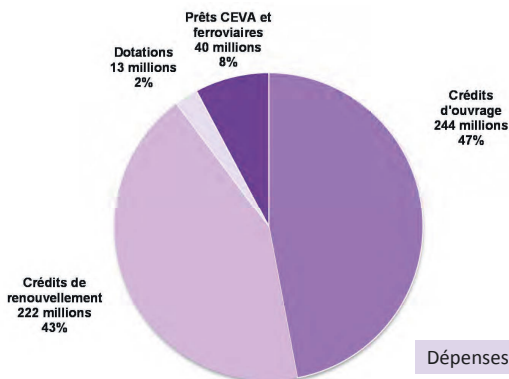
## Comptes d'investissement 2018 – facteurs pouvant expliquer le taux de réalisation

Certains facteurs peuvent expliquer le faible taux de réalisation des investissements, soit :

- Retard de l'avancement de certains projets lié à des procédures (recours, oppositions, négociations foncières, etc.).
- Délais nécessaires à l'adoption d'une loi : rédaction, examen du Conseil d'Etat et adoption par le Grand Conseil.
- Optimisme sur la planification des projets d'investissement lors de l'élaboration du projet de budget.
- Capacité limitée des offices à réaliser les projets planifiés supérieur à un seuil de dépenses d'investissement. Cette capacité est souvent liée aux ressources à disposition des départements.

Page 82

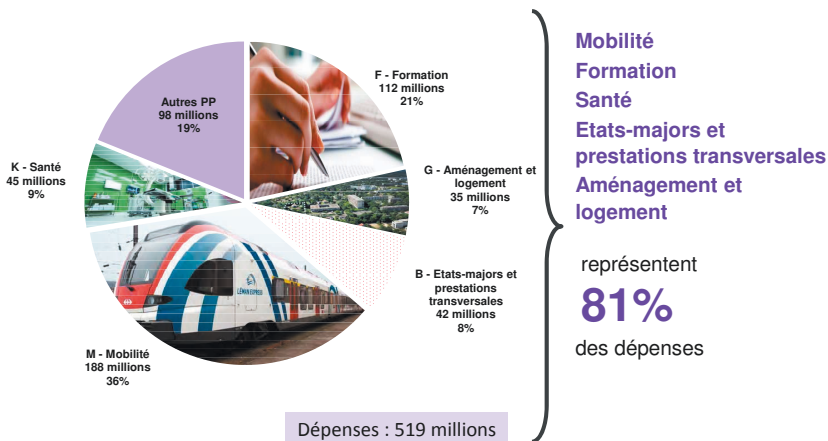
## Comptes d'investissement 2018 – dépenses par catégorie



57% des dépenses 2018 sont dédiées à la création de nouveaux actifs.

Page 83

## Comptes d'investissement 2018 – dépenses par politique publique



Page 84

## Comptes d'investissement 2018 – principaux projets

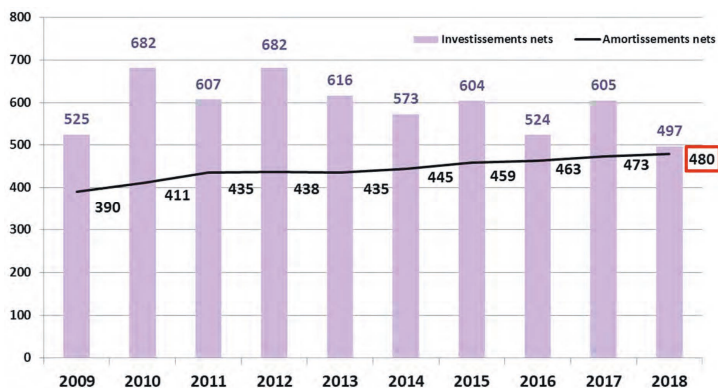
En millions F

LOIS	Dépenses 2018	% dépenses nouveaux actifs 2018
Projet d'agglomération de première génération	41	14%
Dépôt TPG "En Chardon"	27	9%
Construction lignes de tramways	26	9%
Liaison CEVA	22	7%
Construction de logements d'utilité publique	22	7%
Parc et plage des Eaux-Vives	18	6%
Construction des étapes 5 et 6 du CMU	16	5%
Subvention de la Nouvelle Comédie	11	4%
Projet d'infrastructures ferroviaires	11	4%
Etape 3 de la Maternité	9	3%
<b>TOTAL</b>	<b>203</b>	<b>68%</b>

10 projets concentrent 68% des dépenses totales 2018 (hors crédit de renouvellement)

Page 85

## Amortissements 2018



La tendance haussière des amortissements reflète le niveau élevé des investissements depuis 2009.

Page 86



3

# Charges du personnel

## Bilan social

A. Vuichard – Office du personnel de l'Etat

F. Moore – Office du personnel de l'Etat



Département des Finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat



A. Vuichard – Office du personnel de l'Etat



Département des Finances et des ressources humaines  
Office du personnel de l'Etat

## Charges de personnel 2018

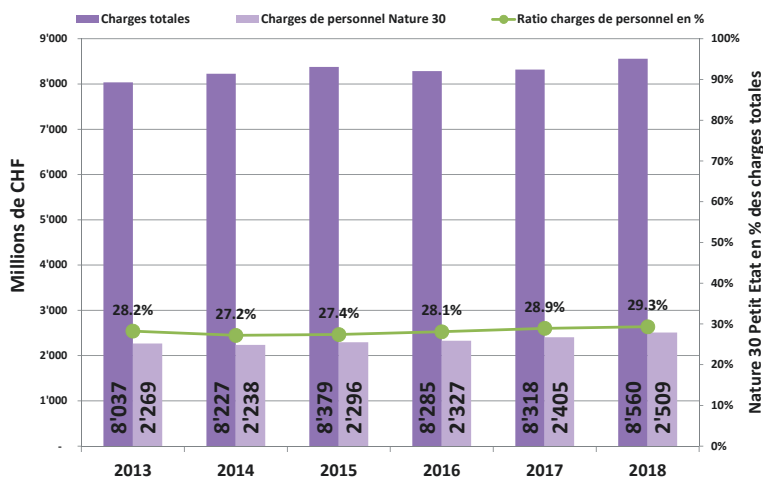
### Faits marquants concernant l'exercice 2018 :

- Application des mécanismes : annuité complète
- **Absence d'inflation**
- Nombre élevé de demandes de **Pont-AVS** mais en diminution par rapport à 2017
- Réorganisation des départements
- Provision pour risque annuité 2016

Page 89

## Charges de personnel 2018 (Petit Etat)

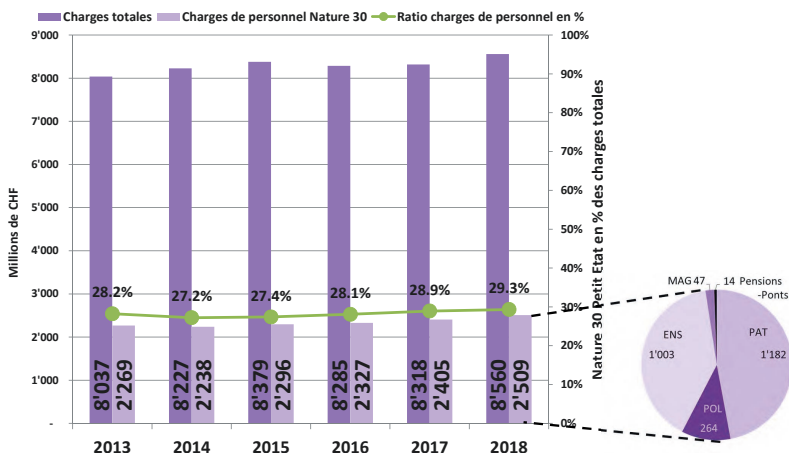
Ratio des charges de personnel en % des charges totales (Nature 30 du Petit Etat)



Page 90

## Charges de personnel 2018

Ratio des charges de personnel en % des charges totales (Nature 30 du Petit Etat)

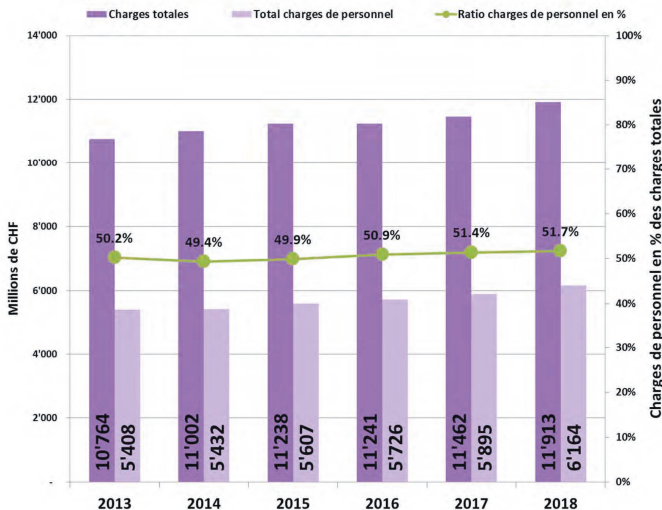


Page 91

## Charges de personnel 2018 (Grand Etat)

Ratio des charges de personnel en % des charges totales

(Grand Etat - Nature 30 consolidée + 36 destinée à de la masse salariale)



Page 92

## Charges de personnel 2018

### Principaux dépassements de crédits

#### Provision pour risque annuité 2016 :

Une dotation de provision de 156,6 millions a été inscrite aux comptes 2018 en attendant la décision du Tribunal fédéral. Elle correspond à la sortie de ressources qui seraient nécessaires pour régler l'obligation du versement rétroactif de l'annuité 2016 sur les années 2016 à 2018 pour l'ensemble des établissements appliquant les mécanismes salariaux de l'Etat.

#### Cout de l'annuité 2016 versée dès le 23 avril 2016 (en Millions de CHF)

	2016	2017	2018	Cumul 2016-2018
Nature 30	15.4	27.0	25.9	68.3
Nature 36 (100%)	22.6	33.6	32.2	88.4
<b>Total 30 + 36</b>	<b>38.0</b>	<b>60.5</b>	<b>58.1</b>	<b>156.6</b>

Page 93

## Charges de personnel 2018

### Eléments relatifs aux principaux écarts - C2018 vs B2018

**Les charges de personnel de CHF 2,51 milliards sont supérieures de CHF 46 millions au budget (+1,9%)**

Avant la provision exceptionnelle, sont inférieures de CHF 22 millions (-0,9%)

#### Les principaux écarts sont les suivants :

en millions de CHF

- Traitement du personnel
  - 0,5 Juges titulaires et assesseurs
  - 1,1 Jetons de présence DES
  - 10,3 Personnel administratif et technique
  - 1,0 Enseignants
  - 4,1 Allocations (dont -2,3 sur primes)
  - 6,3 Cotisations Patronales (en lien avec les traitements)
  - + 3,1 Prestations Employeur (Rente-Pont AVS)
  - 0,9 Frais de formation Police
- + 68,3 Provision pour risque annuité 2016

Page 94

## Charge du personnel 2018

### Eléments relatifs aux principaux écarts - C2018 vs C2017

Compte 2018 de CHF 2,51 milliards en hausse de CHF 104 millions (+4,3%) par rapport aux comptes 2017

Avant la provision exceptionnelle, en hausse de CHF 36 millions (+1,5%)

#### Les principaux écarts sont les suivants :

en millions de CHF

- + 28,3 Annuité 2018 et effet induit annuité 2017
- 9,5 Effet Noria 2018;
- + 11,7 Coûts induits des nouveaux postes 2017
- + 33,6 Coûts des nouveaux poste 2018
- 13,2 Mesure d'économie -5%
- 2,8 Vacance de poste
- 1,0 Baisse du taux d'assurance accident
- 9,3 Rente-Pont AVS
- 1,0 Caisse de pension gérée par l'Etat et fin du rattrapage CP
- + 68,3 Provision pour risque annuité 2016

Page 95

## Charges de personnel 2018

### Principaux dépassements de crédits

Les crédits supplémentaires votés sur la nature 30 totalisent **3,2 millions** en 2018 :

en millions de CHF

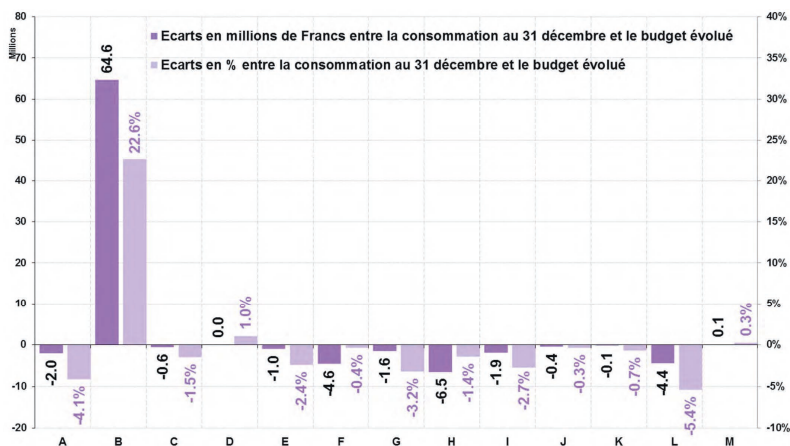
- 2,9 Rentes-Pont AVS
- 0,3 Indemnité magistrat

Pour rappel : **18,3 millions de dépassements en 2017**

Page 96

## Charges de personnel 2018

### Principaux écarts du consommé par politique publique C2018 vs B2018



Page 97

## Effectif du personnel 2018 – Administration cantonale – (ETP permanents)

### Consommation des postes en ETP aux 31 décembre 2018 et 2017 par statut de personnel

Statut de personnel	2017		2018	
	Budget	Comptes	Budget	Comptes
Magistrats	157.0	157.0	158.0	157.0
Personnel administratif et technique	7'660.3	7'276.6	7'796.1	7'491.6
Enseignement	6'048.9	6'022.0	6'230.8	6'103.1
Police - Prison	2'030.5	2'044.5	2'080.0	2'043.4
<b>Total</b>	<b>15'896.7</b>	<b>15'500.1</b>	<b>16'264.9</b>	<b>15'795.1</b>
<b>Consommation</b>	<b>97.5%</b>		<b>97.1%</b>	

Personnel en formation (hors stagiaires police prison) non compris

396.6 ETP vacants au 31.12.2017  
469.8 ETP vacants au 31.12.2018

Page 98

## Effectif du personnel 2018 – Administration cantonale Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

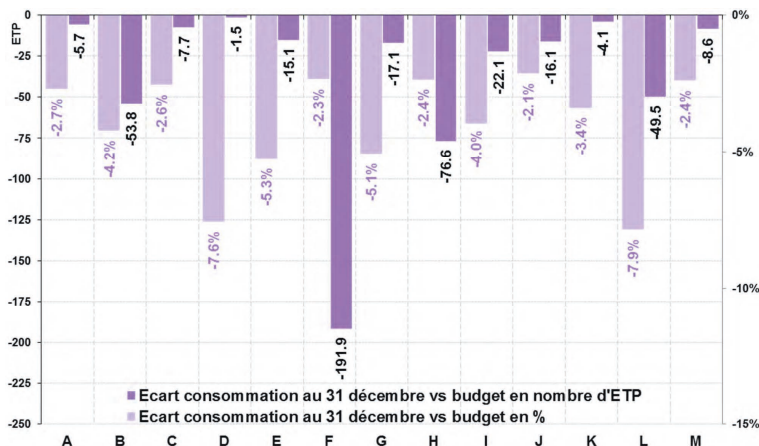
POLITIQUE PUBLIQUE ETAT	Budget 2017	Budget 2018	Consommés au 31 décembre 2018	Ecart consommation au 31 décembre 2018 vs budget 2018	
				en nombre de postes	en % du budget
A Autorités et gouvernance	204.8	210.4	204.7	-5.7	-2.7%
B Etats-majors et prestations transversales	1'271.8	1'271.8	1'218.0	-53.8	-4.2%
C Cohésion sociale	302.0	301.4	293.7	-7.7	-2.6%
D Culture, sport et loisirs	22.2	19.2	17.7	-1.5	-7.6%
E Environnement et énergie	289.3	287.7	272.5	-15.1	-5.3%
F Formation	7'913.2	8'166.3	7'974.4	-191.9	-2.3%
G Aménagement et logement	339.3	337.9	320.7	-17.1	-5.1%
H Sécurité et population	3'181.2	3'246.9	3'170.3	-76.6	-2.4%
I Impôts et finances	515.4	557.3	535.2	-22.1	-4.0%
J Justice	732.6	753.1	737.1	-16.1	-2.1%
K Santé	121.7	122.2	118.0	-4.1	-3.4%
L Marché du travail, commerce	635.7	630.5	581.0	-49.5	-7.9%
M Mobilité	367.3	360.4	351.8	-8.6	-2.4%
<b>Total général</b>	<b>15'896.7</b>	<b>16'264.9</b>	<b>15'795.1</b>	<b>-469.8</b>	<b>-2.9%</b>

Tableau comprenant les ETP des magistrats. Budgets au 31 décembre.

Page 99

## Effectif du personnel 2018 – Administration cantonale Principaux écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)

31.12.2018 vs B2018



Page 100

## Effectif du personnel 2018 – Administration cantonale Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

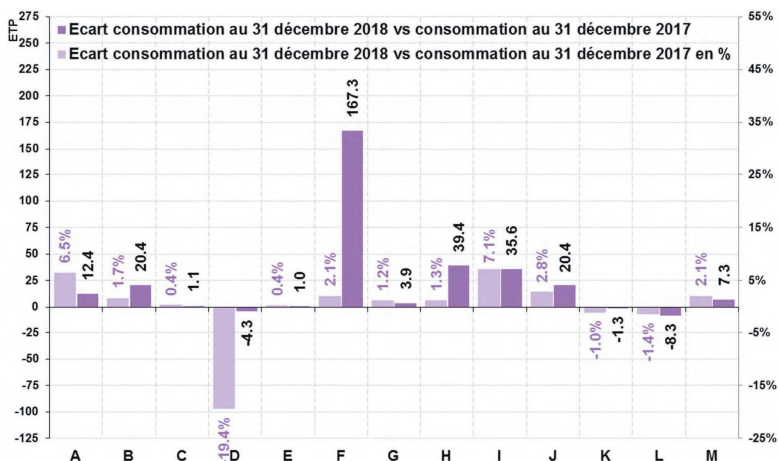
POLITIQUE PUBLIQUE ETAT	Consommés au 31 décembre 2017	Budget 2018	Consommés au 31 décembre 2018	Ecart consommation au 31.12.2018 vs consommation au 31.12.2017	
				en nombre de postes	en % du budget
A Autorités et gouvernance	192.3	210.4	204.7	12.4	6.5%
B Etats-majors et prestations transversales	1'197.6	1'271.8	1'218.0	20.4	1.7%
C Cohésion sociale	292.6	301.4	293.7	1.1	0.4%
D Culture, sport et loisirs	22.0	19.2	17.7	-4.3	-19.4%
E Environnement et énergie	271.5	287.7	272.5	1.0	0.4%
F Formation	7'807.1	8'166.3	7'974.4	167.3	2.1%
G Aménagement et logement	316.9	337.9	320.7	3.9	1.2%
H Sécurité et population	3'130.9	3'246.9	3'170.3	39.4	1.3%
I Impôts et finances	499.5	557.3	535.2	35.6	7.1%
J Justice	716.7	753.1	737.1	20.4	2.8%
K Santé	119.3	122.2	118.0	-1.3	-1.0%
L Marché du travail, commerce	589.2	630.5	581.0	-8.3	-1.4%
M Mobilité	344.5	360.4	351.8	7.3	2.1%
<b>Total général</b>	<b>15'500.1</b>	<b>16'264.9</b>	<b>15'795.1</b>	<b>295.0</b>	<b>1.9%</b>

Tableau comprenant les ETP des magistrats. Budgets au 31 décembre.

Page 101

## Effectif du personnel 2018 – Administration cantonale Principaux écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)

31.12.2018 vs 31.12.2017



Page 102



## Effectif du personnel 2018 – Entités contrôlées et subventionnés Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

ENTITES CONTROLEES	Budget 2017	Budget 2018	Consommés au 31 décembre 2018	Ecart consommation au 31 décembre 2018 vs budget 2018	
				en nombre de postes	en % du budget
A Autorités et gouvernance (AIG, Palexpo, Ports Francs, FPOI)	1'278.3	1'323.1	1'257.3	-65.7	-5.0%
C Cohésion sociale (Hospice général)	777.1	794.2	837.9	43.8	5.5%
E Environnement et énergie (SIG)	1'608.4	1'601.0	1'566.0	-35.0	-2.2%
F Formation (Université)	2'066.7	2'142.4	1'876.2	-266.2	-12.4%
G Aménagement et logement (FPLC, FTI, RIDP)	70.4	75.8	76.8	1.0	1.3%
K Santé (HUG & IMAD)	11'830.3	12'035.8	11'760.3	-275.5	-2.3%
M Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'031.2	2'100.3	2'114.5	14.2	0.7%
<b>Total entités contrôlées</b>	<b>19'662.4</b>	<b>20'072.5</b>	<b>19'489.1</b>	<b>-583.5</b>	<b>-2.9%</b>

AUTRES SUBVENTIONNES	Budget 2017	Budget 2018	Consommés au 31 décembre 2018	Ecart consommation au 31 décembre 2018 vs budget 2018	
				en nombre de postes	en % du budget
C Cohésion sociale (EPI)	656.5	651.6	648.6	-3.1	-0.5%
F Formation (HES)	735.6	705.9	773.0	67.1	9.5%
K Santé (EMS)	3'883.3	3'921.6	3'952.1	30.6	0.8%
<b>Total autres subventionnées</b>	<b>5'275.4</b>	<b>5'279.1</b>	<b>5'373.7</b>	<b>94.6</b>	<b>1.8%</b>

Budgets au 31 décembre.

Page 103

## Effectif du personnel 2018 – Entités contrôlées et subventionnés Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

ENTITES CONTROLEES	Consommés au 31 décembre 2017	Budget 2018	Consommés au 31 décembre 2018	Ecart consommation au 31.12.2018 vs consommation au 31.12.2017	
				en nombre de postes	en % du budget
A Autorités et gouvernance (AIG, Palexpo, Ports Francs, FPOI)	1'232.4	1'323.1	1'257.3	24.9	2.0%
C Cohésion sociale (Hospice général)	787.9	794.2	837.9	50.0	6.4%
E Environnement et énergie (SIG)	1'589.8	1'601.0	1'566.0	-23.8	-1.5%
F Formation (Université)	1'877.5	2'142.4	1'876.2	-1.2	-0.1%
G Aménagement et logement (FPLC, FTI, RIDP)	71.0	75.8	76.8	5.8	8.2%
K Santé (HUG & IMAD)	11'559.1	12'035.8	11'760.3	201.2	1.7%
M Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'055.4	2'100.3	2'114.5	59.1	2.9%
<b>Total entités contrôlées</b>	<b>19'173.0</b>	<b>20'072.5</b>	<b>19'489.1</b>	<b>316.1</b>	<b>1.6%</b>

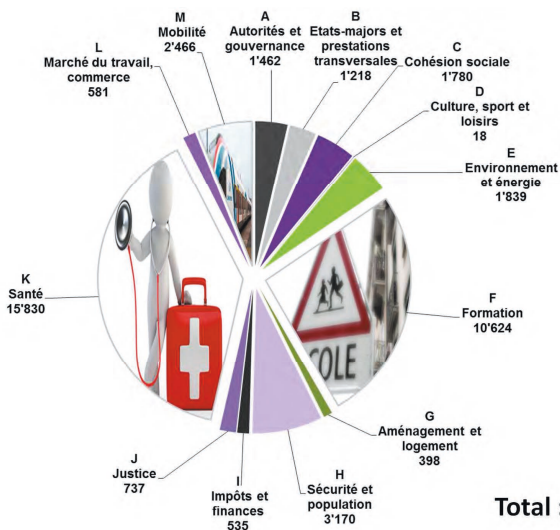
  

AUTRES SUBVENTIONNES	Consommés au 31 décembre 2017	Budget 2018	Consommés au 31 décembre 2018	Ecart consommation au 31.12.2018 vs consommation au 31.12.2017	
				en nombre de postes	en % du budget
C Cohésion sociale (EPI)	628.1	651.6	648.6	20.4	3.3%
F Formation (HES)	764.6	705.9	773.0	8.5	1.1%
K Santé (EMS)	3'845.6	3'921.6	3'952.1	106.5	2.8%
<b>Total autres subventionnées</b>	<b>5'238.3</b>	<b>5'279.1</b>	<b>5'373.7</b>	<b>135.5</b>	<b>2.6%</b>

Budgets au 31 décembre.

Page 104

## Effectif du personnel 2018 – Grand-Etat (entités contrôlées et subventionnés) Répartition par politique publique - (ETP permanents)



Page 105

# Bilan social



F. Moore – Office du personnel de l'Etat

## Résumé des brochures et périmètres

### Périmètre du bilan social

- Les 7 départements de l'administration cantonale
- Le Pouvoir Judiciaire
- Le Secrétariat Général du Grand Conseil

### Source d'information

- Le système d'information des ressources humaines (SIRH)
- Les données sont arrêtées au 31.12 de chaque année (photo)

### Contenu

- Emplois, les effectifs, les flux du personnel
- Rémunérations (salaires et indemnités), conditions de travail
- **Formation et les relations professionnelles (uniquement Petit État)**

### Périmètre du bilan social de l'État et des institutions autonomes (BSGE)

- L'Etat
- Près de 100 institutions autonomes (EMS, EPH, EPI, FIPOI, FdP, AIG, HES, HUG, HG, IMAD, Palexpo, SIG, TPG, UNIGE)

### Source d'information BSGE

- Le système d'information des ressources humaines (SIRH) et les institutions autonomes
- Les données sont arrêtées au 31.12 de chaque année (photo)

### Catégories de personnel :

**Magistrats** : magistrats du pouvoir judiciaire.

**Fonctions permanentes** : les fonctionnaires, nommés après avoir accompli une période probatoire de 2 ans et les employés en période probatoire.

**Fonctions non permanentes** : les auxiliaires engagés pour une durée déterminée et les agents spécialisés.

**Le personnel en formation** : les apprentis et les stagiaires.

### Date de publication

- Bilan social (petit État): **fin mars**
- Bilan social grand État: **fin mai**

La collecte des données du bilan social Grand État n'est pas totalement terminée. Les effectifs en pourcentage devraient rester stables et figurent dans cette présentation en encadré violet.

Page 107

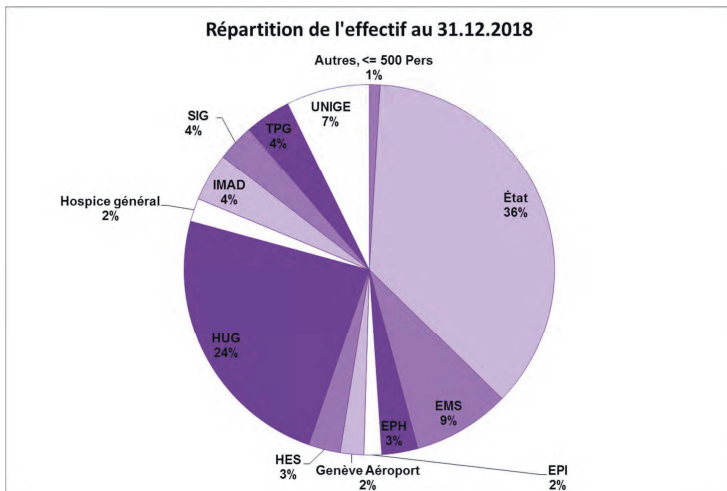
## Evolutions marquantes

**Hausse de la proportion des cadres supérieurs féminins**

**Diminution de la dispersion des salaires**

**Stabilité du taux d'absence (hors PJ)**

## Effectif Grand État par institution



## Effectif

### Bilan social page 10

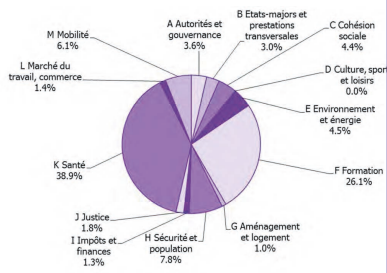
Statut de personnel	2015		2016		2017		2018	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Magistrats	150	0.9	151	0.9	151	0.9	151	0.8
Personnel administratif et technique	8'084	47.0	8'170	47.0	8'186	46.4	8'458	46.7
Enseignants	7'043	40.9	7'129	41.0	7'231	41.0	7'422	41.0
Police - Prison	1'939	11.3	1'937	11.1	2'065	11.7	2'062	11.4
<b>Total</b>	<b>17'216</b>	<b>100.0</b>	<b>17'387</b>	<b>100.0</b>	<b>17'633</b>	<b>100.0</b>	<b>18'093</b>	<b>100.0</b>

Agents spécialisés, auxiliaires et personnel en formation (hors stagiaires police - prison) non compris

Le personnel de l'administration cantonale reste majoritairement composé de femmes

Dep.	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
PRE	57	40.4	84	59.6	141	0.8
DF	412	47.0	465	53.0	877	4.8
DIP	3'204	32.7	6'581	67.3	9'785	54.1
DS	2'456	73.4	890	26.6	3'346	18.5
DT	390	53.6	337	46.4	727	4.0
DI	890	76.5	274	23.5	1'164	6.4
DES	301	36.4	527	63.6	828	4.6
DCS	143	37.4	239	62.6	382	2.1
SGGC	12	44.4	15	55.6	27	0.1
PJ	233	28.6	583	71.4	816	4.5
<b>Total</b>	<b>8'098</b>	<b>44.8</b>	<b>9'995</b>	<b>55.2</b>	<b>18'093</b>	<b>100.0</b>

Dans le grand État, la répartition des 40'657.9 ETP par politique publique est la suivante :

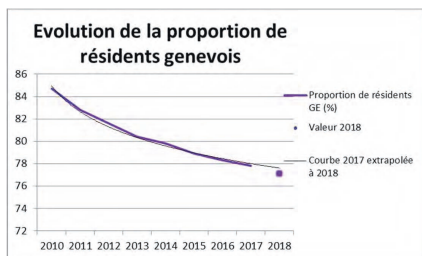


## Nationalité et résidence

### Bilan social page 15

Nationalité	Lieu de résidence			
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	Total
Suisse	71.1%	6.8%	11.0%	<b>89.0%</b>
AELE + UE	5.4%	0.5%	4.5%	<b>10.4%</b>
Autres pays	0.6%	0.1%	0.0%	<b>0.6%</b>
<b>Total</b>	<b>77.1%</b>	<b>7.4%</b>	<b>15.5%</b>	<b>100.0%</b>

Les résidents continuent de quitter le canton (-0.7%).



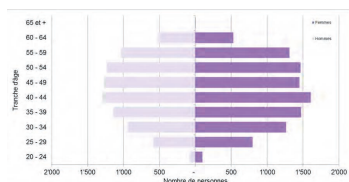
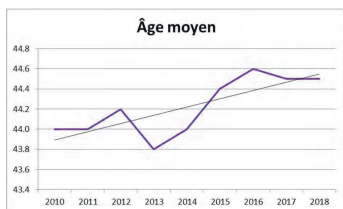
Dans le Grand État, ce tassement de la proportion de résidents genevois (-0.1%) est également visible mais il est moins marqué.

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	50.5%	6.5%	10.5%	<b>67.5%</b>
AELE + UE	11.2%	1.2%	17.1%	<b>29.4%</b>
Autres Pays	2.8%	0.2%	0.1%	<b>3.1%</b>
<b>Total</b>	<b>64.5%</b>	<b>7.8%</b>	<b>27.7%</b>	<b>100.0%</b>

Page 111

## Âge du personnel du Petit État

### Bilan social page 12



En 2018, le remplacement des départs intervenus en 2017 entraîne un léger rajeunissement de la population. La tendance reste à la hausse de l'âge moyen.

#### Âge moyen

<b>Sexe</b>	
Femmes :	44.3
Hommes :	44.8

#### Statut

Police, Prison :	38.6
Magistrats :	49.0

#### Département

DS :	40.6
DI :	48.2

Âge	Moins	Entre	50 ans
Moyen	de 35	35 - 49	et plus

<b>44.5</b>	<b>20.8%</b>	<b>45.6%</b>	<b>33.7%</b>
-------------	--------------	--------------	--------------

Page 112

## Taux de rotation – Entrées / Sorties

### Bilan social page 16 et 17

Département	Taux de rotation 2018
Présidence	4.87%
Finances et ressources humaines	4.54%
Instruction publique, formation et jeunesse	4.20%
Sécurité	4.71%
Territoire	5.87%
Infrastructures	6.09%
Emploi et santé	5.22%
Cohésion sociale	1.46%
<b>Total</b>	<b>4.50%</b>

Sorties	Effectif	
	2017	2018
Décès	9	10
Démission	215	192
Fin de contrat	64	55
Invalidité	9	8
Licenciement	40	39
Pont AVS	357	198
Retraite	195	176
<b>Total</b>	<b>889</b>	<b>678</b>

Fonctions permanentes et magistrats uniquement  
Personnel étant en activité à la date de sortie

Le taux de rotation du personnel est revenu à un niveau proche de sa moyenne de long terme de 4.87%

Rotation en ETP	
2007 :	4.49%
2008 :	4.81%
2009 :	4.64%
2010 :	4.82%
2011 :	4.98%
2012 :	5.21%
2013 :	6.26%
2014 :	5.43%
2015 :	4.35%
2016 :	3.92%
2017 :	5.05%
2018 :	4.50%

Entrées	Effectif	
	2017	2018
Fonctions permanentes	655	649
Fonctions non permanentes	354	296
Apprentis, stagiaires	281	268
<b>Total</b>	<b>1'290</b>	<b>1'213</b>

Le petit État a recruté 753 chômeurs en 2018 (tout type de postes confondus) .

Page 113

## Promotion de l'égalité homme / femmes

### Bilan social page 16 et 17



La proportion de femmes cadres s'est redressée après la baisse 2017, mais l'objectif de 40% pour cette législature reste à atteindre.

Département / Entité	Homme	%	Femme	%	Total effectif
Présidence	24	48.0	26	52.0	50
Finances et ressources humaines	92	63.9	52	36.1	144
Instruction publique, formation et jeunesse	135	46.6	155	53.4	290
Sécurité	121	76.6	37	23.4	158
Territoire	85	78.7	23	21.3	108
Infrastructures	134	84.8	24	15.2	158
Emploi et santé	39	50.0	39	50.0	78
Cohésion sociale	9	37.5	15	62.5	24
Grand Conseil	6	75.0	2	25.0	8
Pouvoir judiciaire	26	41.9	36	58.1	62
<b>Total</b>	<b>671</b>	<b>62.1</b>	<b>409</b>	<b>37.9</b>	<b>1'080</b>

Hors Magistrats

Page 114

## Ecart de rémunération H/F: complément d'analyse

Classe	Salaire médian			Salaire moyen		
	Hommes	Femmes	Différence	Hommes	Femmes	Différence
20 - 29	85'008	97'010	-12'002	84'326	91'094	-6'768
30 - 39	97'981	105'065	-7'084	99'949	103'816	-3'867
40 - 49	115'349	117'920	-2'571	118'431	117'066	1'365
50 - 59	125'526	120'120	5'406	126'072	120'285	5'787
60 - 69	131'172	123'404	7'768	130'059	121'685	8'374
<b>Total</b>	<b>111'230</b>	<b>109'991</b>	<b>1'239</b>	<b>113'782</b>	<b>112'246</b>	<b>1'536</b>

Les différences de rémunération H/F dépendent de l'âge. Le pivot se situe autour des 50 ans.

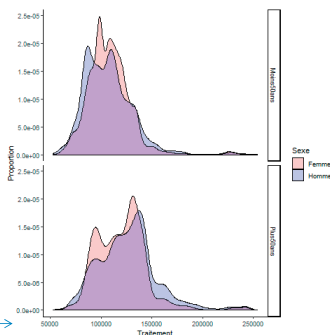
Classe âge	Effectif	Sexe	Salaire médian	Salaire moyen
Moins de 50 ans	5'314	Homme	105'585	106'958
	6'689	Femme	107'287	108'162
<b>Total</b>	<b>12'003</b>	<b>Ecart</b>	<b>-1'702</b>	<b>-1'204</b>

Les femmes de moins de 50 ans gagnent plus que les hommes de moins de 50 ans

Classe âge	Effectif	Sexe	Salaire médian	Salaire moyen
50 ans et plus	2'784	Homme	126'317	126'812
	3'306	Femme	120'421	120'510
<b>Total</b>	<b>6'090</b>	<b>Ecart</b>	<b>5'897</b>	<b>6'301</b>

Les hommes de 50 ans et plus gagnent plus que les femmes de 50 ans et plus

Le détail de la répartition des salaires H/F en fonction de leur âge tend à confirmer cette analyse. Il subsiste toutefois un écart dans la zone 150-200KCHF en faveur des hommes



Page 115

## Taux d'absence

### Bilan social page 20 et 34

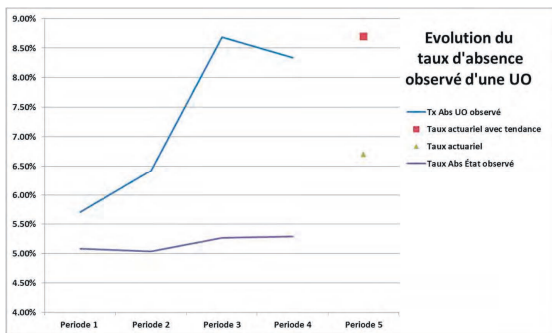
Département / Entité	Maladie %	Accident %	Total %
Présidence	2.95	0.32	3.28
Finances et ressources humaines	4.70	0.62	5.32
Instruction publique, formation et jeunesse	3.80	0.61	4.41
Sécurité	4.99	1.74	6.73
Territoire	3.44	0.65	4.09
Infrastructures	3.83	0.94	4.77
Emploi et santé	6.94	0.99	7.93
Cohésion sociale	5.93	1.02	6.95
Secrétariat général du Grand Conseil	0.87	0.19	1.07
Pouvoir judiciaire	6.66	0.58	7.24
<b>Total</b>	<b>4.4</b>	<b>0.9</b>	<b>5.3</b>

Conformément aux objectifs mentionnés au budget 2019, l'OPE a mis en place une approche de suivi des taux d'absences au niveau des collectifs.

L'approche revient à calculer un taux d'absence propre à une entité comme le ferait un assureur pour deux entreprises différentes. L'OPE a appelé ce taux le taux actuariel

Page 116

## Taux d'absence: complément d'analyse

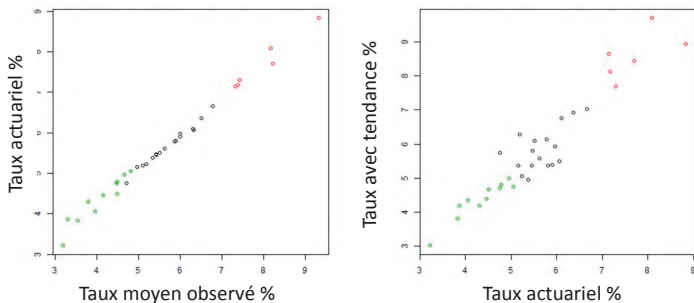


L'OPE a intégré la prise en compte de la tendance de l'absentéisme dans l'indicateur mentionné précédemment. Ce taux est appelé Taux avec Tendance du Collectif. Cette approche :

- est plus pertinente puisqu'elle est dynamique
- permet de construire des indicateurs d'alerte avancés

## Taux d'absence : complément d'analyse

Classification automatique des DG et représentation sur deux graphiques reprenant sur deux axes les trois dimensions d'analyse deux à deux

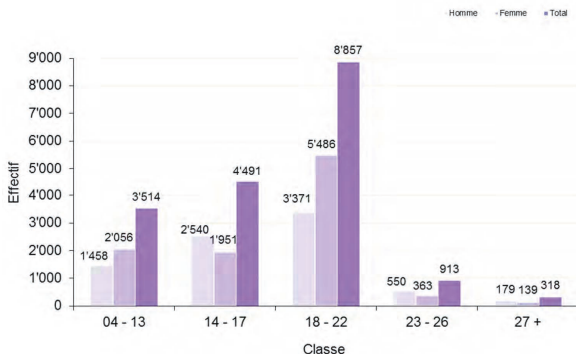


Pour fixer les seuils d'alerte avancés, l'OPE utilise une technique de classification automatique (méthodes des K-means). Cette approche est destinée à segmenter les Directions Générales / Offices par groupe. Nous voyons ici les DG vertes avec un taux d'absence bas, les DG noires avec un taux d'absence moyen et les DG rouges avec un taux d'absence élevé.



## Effectif par classe de fonction

### Bilan social page 12



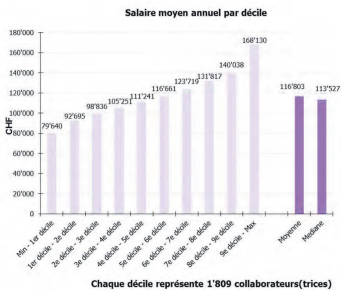
Tranche classe	Variation 18/17
04 - 13	-0.3%
14 - 17	-0.6%
18 - 22	1.0%
23 - 26	-0.1%
27 +	0.0%

La tranche de classe du personnel 18-22 a enregistré une hausse de 1%. Cette convergence vers la moyenne est répartie sur les autres tranches de classe.

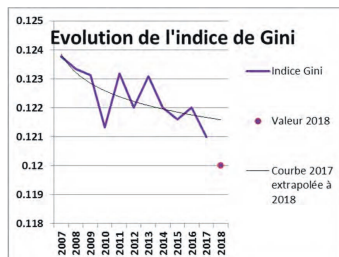
Page 119

## Rémunération et indice de Gini

### Bilan social pages 22 et 23



Avec l'octroi en 2018 d'une annuité, les salaires bruts moyen et médian à 100% avec prime sont en hausse, respectivement de 278 francs et de 655 francs par rapport à 2017. Pour mémoire, la médiane constitue un indicateur structurellement plus volatil que la moyenne.



L'indice de Gini des salaires mesure le niveau d'inégalité salariale. L'égalité parfaite de tous les salaires correspondrait à un zéro alors qu'un 1 signifierait qu'une seule personne perçoit toute la masse salariale. Pour l'État de Genève, il s'inscrit en baisse à 0.1200 contre 0.1210 en 2017. Il est à comparer à un niveau de 0.29 pour la Suisse.

Page 120

## Primes et indemnités

### Bilan social pages 22 et 23

Nature	Dépenses 2017 (CHF)		Dépenses 2018 (CHF)	
	Montant	%	Montant	%
Eléments de rémunération liés au droit du travail	8'973'569	12.2	8'469'554	11.8
Indemnités liées aux conditions de travail	40'953'213	55.5	42'322'393	58.9
Indemnités pour des responsabilités additionnelles	14'614'102	19.8	14'476'760	20.1
Primes et allocations	2'461'202	3.3	2'179'451	3.0
Débours et frais	6'749'663	9.2	4'401'233	6.1
<b>Total</b>	<b>73'751'750</b>	<b>100.0</b>	<b>71'849'392</b>	<b>100.0</b>

Les indemnités et primes s'inscrivent en baisse de FR. 2 millions suite au tassement du poste des débours et frais. Le montant nominal des débours de la police a été réduit au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce changement explique l'essentiel de la variation d'une année sur l'autre.

Département	Montant prime ou indemnité	Pourcentage
PRE	213'062	0.3%
DF	669'912	0.9%
DIP	17'025'534	23.7%
DS	49'458'845	68.8%
DT	758'074	1.1%
DI	2'042'106	2.8%
DES	621'657	0.9%
DCS	172'843	0.2%
GC	50'319	0.1%
PJ	837'038	1.2%
<b>Total</b>	<b>71'849'392</b>	<b>100.0%</b>

Type indemnité ou prime	Montant	Pourcentage du total
Indemnité risques inhérents fonction	24'392'992	34.0%
Indemnité assurance maladie	10'831'966	15.1%
Indemnité maître de classe	8'658'696	12.1%
Indemnité nuit, week-end et jours fériés	6'069'702	8.4%
Compensation heures supplémentaires 2 et 3%	3'148'007	4.4%
Heures supplémentaires Police	2'980'818	4.1%
Indemnité décanat	1'984'293	2.8%
Heures supplémentaires	1'684'527	2.3%
Indemnité téléphone portable	1'122'057	1.6%
Prime de départ	1'031'951	1.4%
<b>Sous-Total</b>	<b>61'905'009</b>	<b>86.2%</b>
Autres primes	9'944'382	13.8%
<b>Total</b>	<b>71'849'392</b>	<b>100.0%</b>

Les employés du DS reçoivent 68.8% du total des primes et indemnités. Les postes représentant 1MCHF ou plus représentent 86% du montant des primes.

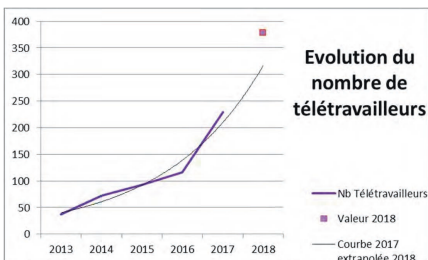
Page 121

## Conditions de travail

### Bilan social page 23 (taux d'activité) et page 24 (télétravail)

Statut de personnel		Taux d'activité en %			Total
		1% - 49%	50% - 89%	90% - 100%	
Magistrats	Femme %	0.0	8.6	91.4	100.0
	Homme %	0.0	3.4	96.6	100.0
	<b>Total</b>	<b>0.0</b>	<b>6.6</b>	<b>93.4</b>	<b>100.0</b>
Personnel administratif et technique	Femme %	2.7	50.2	47.1	100.0
	Homme %	0.9	11.2	87.9	100.0
	<b>Total</b>	<b>1.9</b>	<b>33.0</b>	<b>65.2</b>	<b>100.0</b>
Enseignants	Femme %	2.0	54.8	43.2	100.0
	Homme %	5.3	32.6	62.1	100.0
	<b>Total</b>	<b>3.1</b>	<b>47.2</b>	<b>49.7</b>	<b>100.0</b>
Police - Prison	Femme %	0.0	15.7	84.3	100.0
	Homme %	0.0	1.0	99.0	100.0
	<b>Total</b>	<b>0.0</b>	<b>3.2</b>	<b>96.8</b>	<b>100.0</b>
<b>Total</b>		<b>2.2</b>	<b>35.2</b>	<b>62.6</b>	<b>100.0</b>

La proportion de travailleurs à temps partiel (<90%) augmente de 36.7% à 37.4%.



Le nombre de télétravailleurs / télétravailleuses poursuit sa hausse. La proportion de femmes est passé de 60% en 2013 à 54% au 31.12.2018

Page 122

## Formation initiale et continue

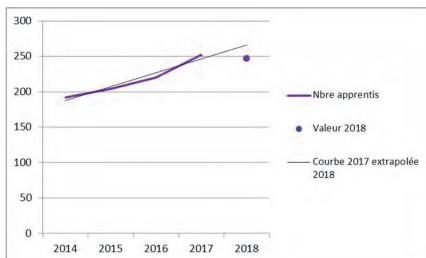
### Bilan social page 25

#### Formation initiale

Personnel en formation	Effectif	
	2017	2018
Stagiaires	178	182
Stagiaires police, prison*	78	64
Apprentis	252	247
<b>Total</b>	<b>508</b>	<b>493</b>

\* les stagiaires police, prison sont comptés également dans les fonctions permanentes du DS.

Le nombre d'apprentis se stabilise après plusieurs années de hausse



#### Formation continue

Sexe	Nb de jours de formation dispensés
Femmes	18'082.1
Hommes	15'474.7
<b>Total</b>	<b>33'556.8</b>

Sexe	Nb de personnes avec taux de présence supérieur à 75%
Femmes	5'895
Hommes	4'407
<b>Total</b>	<b>10'302</b>

L'optimisation de la formation continue fait partie des mesures de transformation de la politique RH. Un cockpit de pilotage des formations est en test auprès d'un groupe d'utilisateur. Il facilitera l'harmonisation des pratiques.

Page 123

## Gestion des compétences

### Bilan social page 26

Après avoir atteint l'objectif de 80% d'EEDP réalisés en 2015, nous observons un tassement en 2016, 2017 et un décrochage en 2018.



Département / Entité	Taux de réalisation du 1.1.2017 au 31.12.2018 (en %)
Présidence	75.8
Finances et ressources humaines	84.7
Instruction publique, formation et jeunesse	62.4
Sécurité	75.9
Territoire	67.2
Infrastructures	87.2
Emploi et santé	74.7
Cohésion sociale	86.9
Secrétariat général du Grand Conseil	75.0
<b>Total</b>	<b>75.9</b>

L'analyse par département met en évidence l'hétérogénéité des situations

Page 124

## 4

# Revenus fiscaux

D. Miceli – Administration fiscale cantonale



Département des Finances et des ressources humaines  
Administration fiscale cantonale

## Comptes 2018 – Revenus fiscaux (MCH2)

### Part des différents impôts dans les revenus fiscaux

- Impôts directs des personnes physiques (56%)
- Impôts directs des personnes morales (25%)
- Autres impôts directs (10%)
- Impôt sur la propriété et sur les charges (2%)
- Parts à des revenus (7%)

## Estimation des impôts périodiques

### Impôts nécessitant une estimation dans les comptes

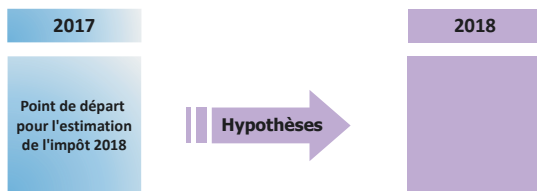
- Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales
- Impôt immobilier complémentaire
- Part cantonale à l'impôt fédéral direct

Page 127

### Modèle

Pour les personnes physiques (barème ordinaire) et les personnes morales

- Point de départ pour l'estimation de l'impôt 2018  
Dernière situation fiscale suffisamment connue : 2017
- Hypothèses de croissance



L'impôt 2018 est complètement estimé

Page 128

## Estimation des impôts périodiques

**Réévaluation des impôts** qui ont été estimés dans les comptes de l'année précédente.

**Éléments des comptes** se référant aux années fiscales précédentes.

Page 129

## Les impôts estimés dans les comptes

### Comptes 2018

Estimation 2018

Correctif d'estimation 2017

Correctif d'estimation 2016

Correctif d'estimation 2015

Correctif d'estimation 2014

Correctif d'estimation 2013

Correctif effectif pour les années fiscales antérieures (reliquat)

Page 130

## Impôts, taxes et droits : C2018 / B2018

En millions de francs	B2018	C2018	Ecart
Impôt sur le revenu et la fortune	3'917	4'037	+119
Impôt sur le bénéfice et le capital	1'555	1'772	+217
Impôt immobilier complémentaire	219	227	+8
Impôt s/ bénéfices et gains immobiliers	89	75	-14
Produit de l'enregistrement et du timbre	178	262	+84
Produit des successions et donations	140	157	+17
Autres impôts cantonaux	131	125	-6
Parts cantonales à des impôts fédéraux	432	520	+88
<b>Impôts, taxes et droits</b>	<b>6'660</b>	<b>7'173</b>	<b>+513</b>

Page 131

## PP IBO – Correctifs et reliquats

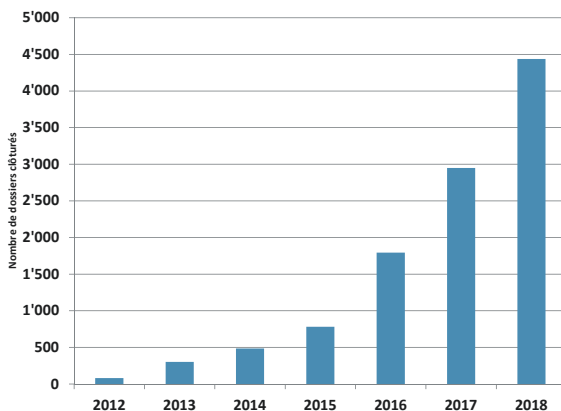
Niveau important des correctifs d'estimation et des reliquats concernant l'impôt sur le revenu et la fortune dans les comptes 2018.

En millions de francs	C2018
Correctifs (réévaluation des impôts de 2013 à 2017)	+50
Reliquats (rectifications sur les années avant 2013)	+91
<b>Total des correctifs et reliquats sur la fortune</b>	<b>+141</b>

Page 132

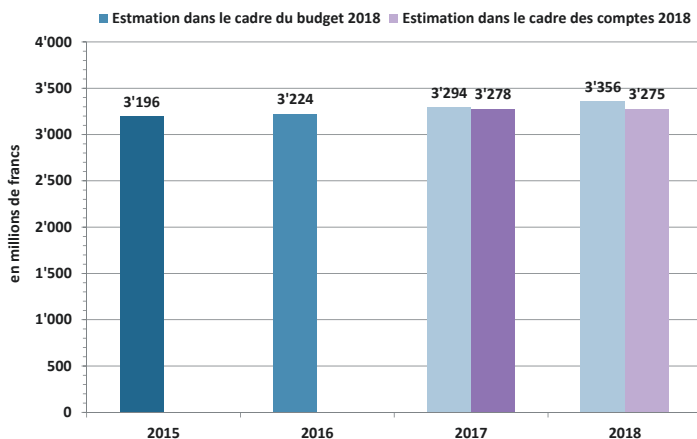
## PP IBO – Dénonciations spontanées

Forte augmentation du nombre de dénonciations spontanées



Page 133

## PP IBO – Estimation de l'impôt 2018



Page 134



## PP IBO – Comparaison comptes/budget

En millions de francs	B2018	C2018	Ecart
Estimation de l'impôt 2018	3'356	3'275	-81

Impôt sur le revenu **en dessous** du budget de **29** millions de francs

- Réalité des dossiers 2017 au bouclage des comptes 2018 moins bonne que prévu au moment de la préparation du budget 2018

Impôt sur la fortune **en dessous** du budget de **52** millions de francs

- Modification à la baisse des hypothèses de croissance de l'impôt sur la fortune, passant de **+3,0%** à **-2,3%** pour 2018

Page 135

## PP IS – Modèle

### Changement de méthode d'estimation

Changement à partir des comptes 2017, après l'élaboration du budget 2018

Impôt fortement corrélé avec l'évolution du nombre de quasi-résidents



Ancienne méthode basée sur le PIB devenue inadéquate

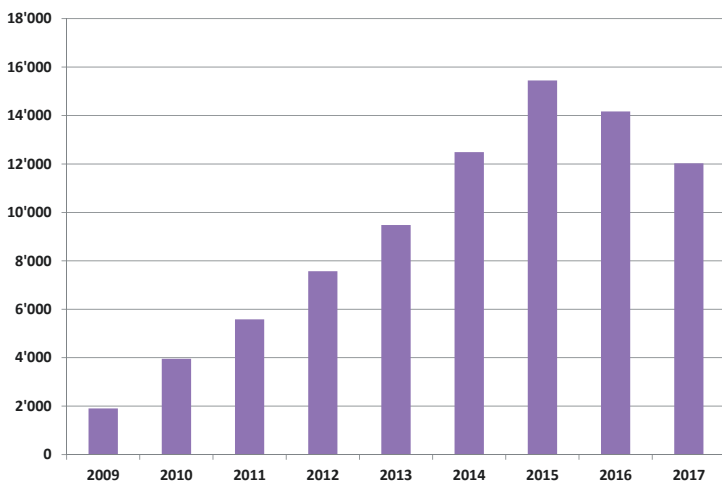


Nouvelle méthode prenant en compte l'évolution du nombre de quasi-résidents

### Méthode approuvée par la Cour des comptes

Page 136

## PP IS – Evolution du nombre de quasi-résidents



Page 137

## PP IS – Comparaison comptes/budget

En millions de francs

	B2018	C2018	Ecart
Estimation de l'impôt 2018	704	761	+57

- Sous-estimation de l'impôt à la source dans le budget, étant donné l'inadéquation de l'ancien modèle utilisé
- Hypothèse de stabilisation du nombre de quasi-résidents en 2018
- Croissance de la perception de l'impôt à la source en 2018

Page 138

## PM – Correctifs et reliquats

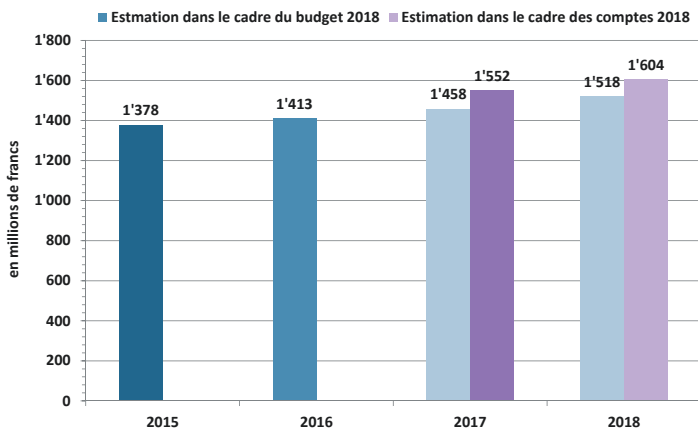
Niveau important des correctifs d'estimation et des reliquats concernant l'impôt sur le bénéfice et le capital dans les comptes 2018.

En millions de francs

	C2018
Correctifs (réévaluation des impôts de 2013 à 2017)	+157
Reliquats (rectifications sur les années avant 2013)	+2
<b>Total des correctifs et reliquats sur la fortune</b>	<b>+159</b>

Page 139

## PM – Estimation de l'impôt 2018



Page 140

## PM – Comparaison comptes/budget

En millions de francs	B2018	C2018	Ecart
Estimation de l'impôt 2018	1'518	1'604	+86

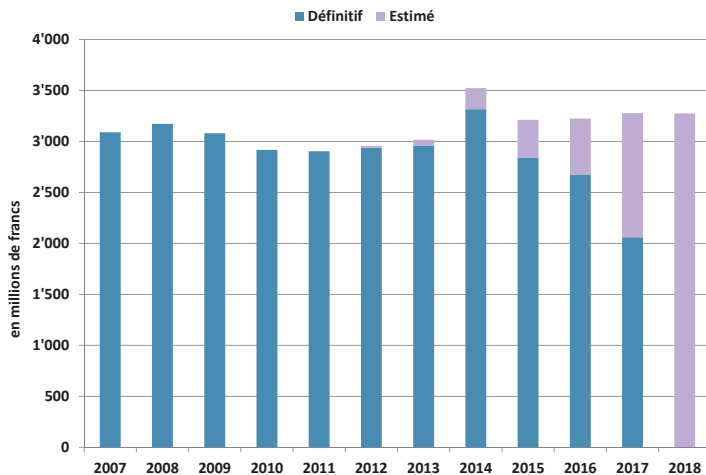
**Impôt sur le bénéfice et le capital en dessus** du budget de **86** millions de francs

- Réalité des dossiers 2017 au bouclage des comptes 2018 meilleure que prévu au moment de la préparation du budget 2018
- Conjoncture plus favorable aux entreprises (commerce international et finance)
- Modification à la hausse des hypothèses de croissance de l'impôt sur le bénéfice, passant de **+4,7%** à **+8,3%** pour 2018

Page 141

## PP IBO – Evolution de l'impôt

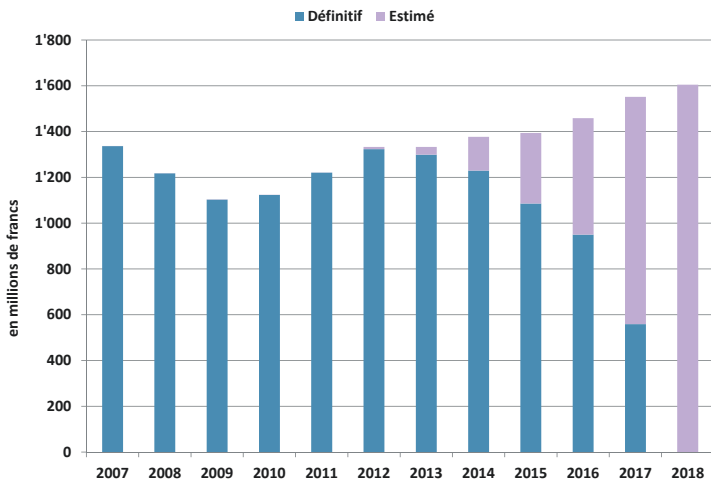
Impôt sur le revenu et la fortune en restituant les correctifs aux années correspondantes



Page 142

## PM – Evolution de l'impôt

Impôt sur le bénéfice et le capital en restituant les correctifs aux années correspondantes



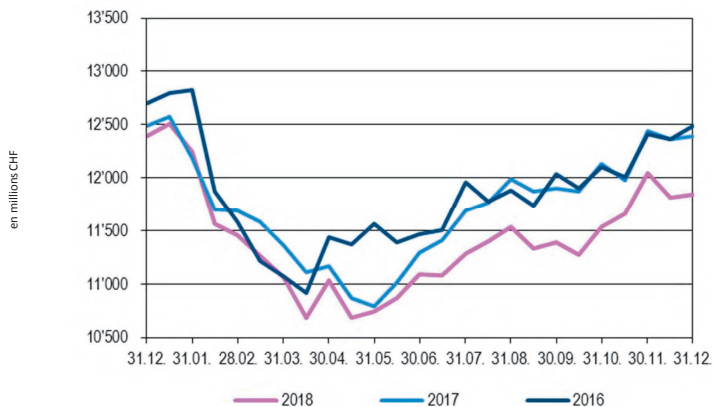
Page 143

# 5

## Evolution de la trésorerie, de la dette et des intérêts

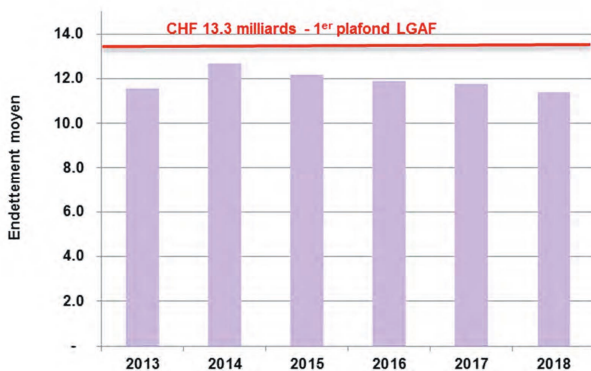
A. Jost – Direction de la trésorerie générale - DGFE

## Evolution de la trésorerie et de la dette 2016 - 2018



Page 145

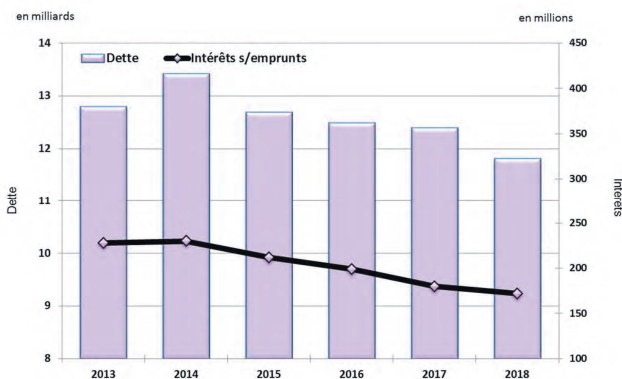
## Evolution de l'endettement moyen



**L'endettement moyen annuel en 2018 (selon la définition du frein à l'endettement prévu dans la LGAF) baisse pour s'établir à 11,4 milliards (11,8 milliards en 2017, 11,9 milliards en 2016 et 12,2 milliards en 2015).**

Page 146

## Dettes et intérêts sur emprunts

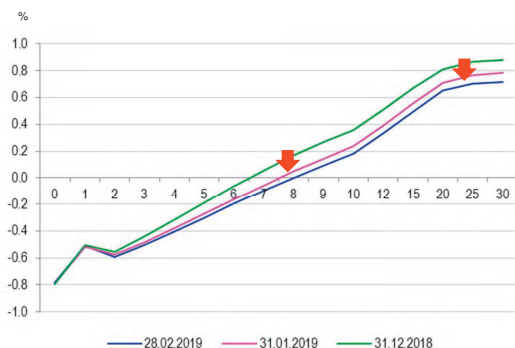


La dette de l'Etat a diminué de près de 600 millions pour atteindre 11,8 milliards au 31 décembre 2018.

La baisse du niveau de la dette s'accompagne d'une baisse de la charge d'intérêts sur emprunts à 172 millions (180 millions en 2016, 212 millions en 2015).

Page 147

## Evolution de la courbe des taux d'intérêts



Le niveau général des taux d'intérêts a évolué à la hausse durant l'année 2018. Ce mouvement à la hausse s'est arrêté à fin 2018.

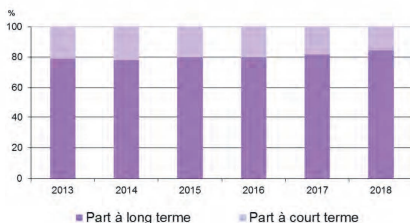
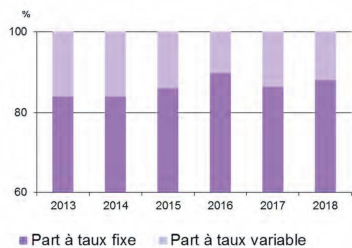
Depuis, les taux ont fortement baissé et se retrouvent à des niveaux observés il y a 18 à 24 mois.

Les taux à court et moyen termes restent en territoire négatif.

La volatilité demeure importante sous l'effet de l'évolution des principaux indicateurs économiques et autres facteurs géopolitiques.

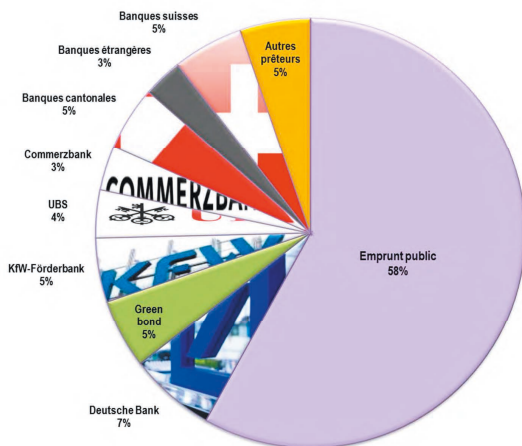
Page 148

## Structure de la dette



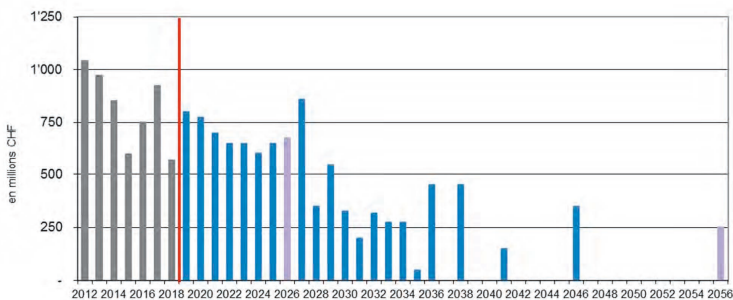
Durée moyenne (années)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	5.67	6.01	5.92	6.16	7.08	6.83	6.75	7.75	8.12	7.95

## Répartition de la dette par créancier au 31.12.18



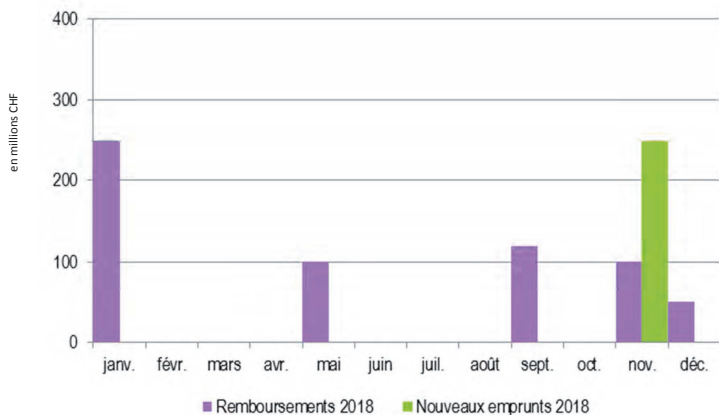


## Echéancier de la dette



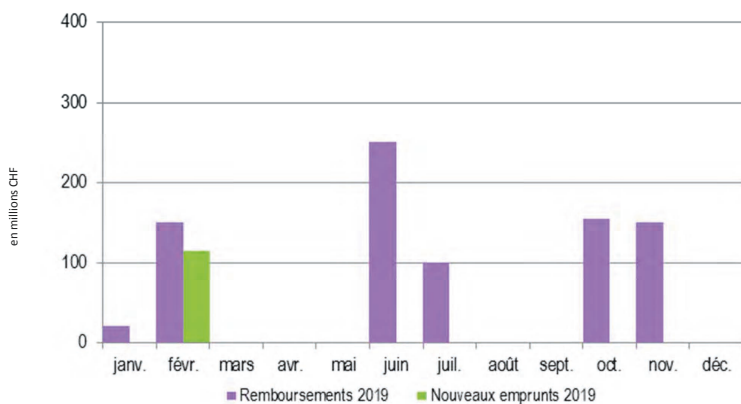
Page 151

## Échéances et refinancements 2018



Page 152

## Échéances et refinancements 2019



# Principaux risques financiers à l'Etat de Genève

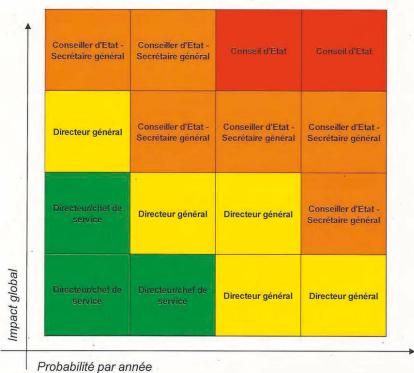
F. Balda – Département présidentiel  
Présentation à la Commission des Finances – 12 avril 2019



Département présidentiel  
Gestion des Risques Etat

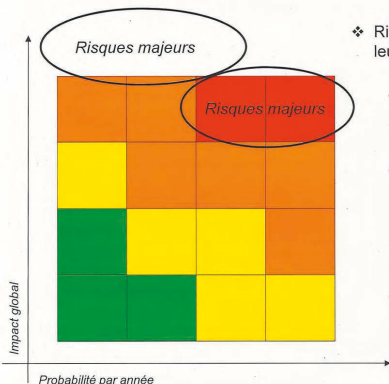
11/04/2019 - Page 1

## Évaluation et gestion des risques



- ❖ Règlement sur la gestion des risques (RGR, D 1 05.10, 18 septembre 2013)
- ❖ Niveau de gravité = couleur sur la matrice = niveau hiérarchique auquel le risque doit remonter pour la prise de décision → **la matrice n'est pas un outil graphique, mais un outil de gouvernance**
- ❖ L'impact d'un risque est évalué selon plusieurs axes:
  - ❖ Axe externe
  - ❖ Axe financier
  - ❖ Axe de sécurité
  - ❖ Axe lié à la délivrance de prestation
  - ❖ Axe de conformité et juridique
  - ❖ Axe d'image

## Risques financiers majeurs



❖ Risques considérés majeurs en raison de leur impact financier

- ❖ Critères: coûts non budgétés, pertes de valeur patrimoniale, fiabilité des états financiers
- ❖ Risques caractérisés par une probabilité  $\geq 50\%$  par année et par un impact financier unique  $\geq 50$  millions F sur une seule année, ou récurrent  $\geq 20$  millions F par année, ou par un manque complet de fiabilité des états financiers
- ❖ Risques caractérisés par une probabilité faible ou difficile à estimer, et dont l'impact financier est démesuré par rapport aux seuils de 50 / 20 millions F par année

11/04/2019 - Page 3

## Reporting externe

RGR art. 11 al. 4

- ❖ "Les entités du périmètre de consolidation transmettent également au 30 novembre de chaque année à leur département de tutelle et au responsable de la gestion globale des risques de l'Etat de Genève leurs inventaires et cartographies des risques, structurés selon les instructions fournies par le responsable de la gestion globale des risques de l'Etat de Genève. Cette règle vaut par analogie pour le pouvoir judiciaire."
- ❖ Champ d'application: entités du périmètre de consolidation (selon Annexe 1 REEF) et PJ



11/04/2019 - Page 4

## En synthèse



- ❖ Risques-clés (CEG et détérioration des conditions-cadre appliquées aux entreprises) caractérisés par une forte incertitude
- ❖ Un risque qui n'était plus majeur l'an passé revient en zone rouge (initiatives fédérales contre l'immigration)
- ❖ Un nouveau risque financier majeur (non-versement de l'annuité 2016)
- ❖ D'autres risques qui pourraient être en zone rouge à court terme

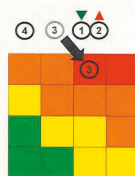
Avril 2019



11/04/2019 - Page 5




## Risques financiers majeurs (1)

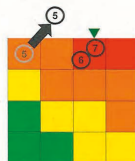
1. **Détérioration des conditions-cadre appliquées aux entreprises** (entre autres, abolition des statuts fiscaux; avec un taux unique de 13.99%: manque à gagner fiscal ~186 M/an; scénario catastrophe de départ massif des multinationales chiffré à env. 1 milliard/an; facteur atténuant: ▼ projet RFFA clarifié sur le plan fédéral et cantonal et soumis au peuple)
2. **Taux de couverture de la caisse de pension CPEG** (déséquilibre financier à long terme, impact recapitalisation de plusieurs milliards, risque de perte d'attractivité pour la fonction publique; facteur aggravant: ▲ plusieurs projets en opposition; deux lois soumises au peuple + IN 168)
3. **Taux de couverture de la Fondation de prévoyance des TPG** (risque de déséquilibre annuel et à long terme; impact potentiel max pour l'Etat-garant jusqu'à 300 et 400 millions, de manière plus réaliste risque d'augmentation de la subvention)
4. **Crise systémique** (>300 M/an; réserve conjoncturelle augmentée à 710 millions)



11/04/2019 - Page 6





## Risques financiers majeurs (2)

-  5. **Risques liés aux initiatives fédérales contre l'immigration** (nouvelle initiative populaire "*Pour une immigration modérée (initiative de limitation)*"), menace pour l'accord sur la libre circulation des personnes, risque activation clause guillotine sur les accords bilatéraux)
-  6. **Risque sur les estimation des impôts et les prévisions fiscales** (écart et correctifs important entre l'estimation budgétaire et les comptes; p.ex. une variation de 1% sur le PIB génère des variations de l'estimation de l'impôt sur les revenus des personnes physiques entre 34 et 36 millions)
-  7. **Risque de refinancement à long terme** (sensibilité de la charge d'intérêt >20 M/an si changement du taux de 1%; facteur atténuant: ▼ réduction de la dette d'env. 1.6 milliards entre 2015 et 2018, baisse de la charge d'intérêt de 172 M en 2018)



11/04/2019 - Page 7

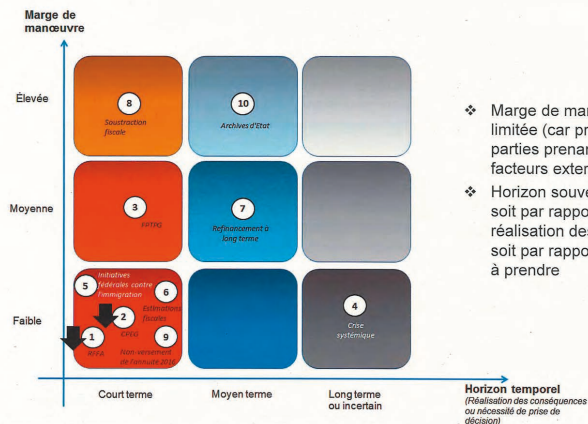
## Risques financiers majeurs (3)

-  8. **Soustraction fiscale non détectée** (risque intrinsèque à toute administration publique, sommes de plus en plus importantes récupérées par le service de contrôle: de 44 M en 2008 à 364 M en 2018)
-  9. **Risque lié au non-versement de l'annuité 2016** (la provision de 157 M couvre le risque pour le passé; risque de 55 M sur l'exercice 2019)
-  10. **Risque de disparition du patrimoine historique et juridique de la République gardé dans les Archives d'Etat** (nouveau site à horizon 2022, lauréat du concours pour l'attribution du projet désigné en mars 2018, dossier de demande d'autorisation à construire déposé à fin 2018; PL ouvrant le crédit d'investissement en cours de préparation)
-  11. **Risque de variation de valeur et inadéquation stratégique des participations (SIG)**; ne s'est pas réalisé au niveau "majeur" depuis 2016; dépréciations et désinvestissements pour une valeur peu supérieure à 10 millions)



11/04/2019 - Page 8

## Horizon temporel et marge de manœuvre



11/04/2019 - Page 9

## Autres risques financiers

*En évolution vers la zone rouge*



- ❖ **Marge de manœuvre cantonale limitée en matière de maîtrise des coûts de la santé** (risque induit par la rigidité du cadre LAMAL, impact pour les ménages et pour l'Etat: augmentation continue de la partie résiduelle des coûts des soins à la charge des cantons)
- ❖ **Risque d'obsolescence d'applicatifs métier dans le domaine scolaire** (peut conduire à un dysfonctionnement critique du domaine ainsi qu'à la mise en danger des subventions fédérales – env. 40 millions – allouées à la formation professionnelle)

11/04/2019 - Page 10

## Conclusions



- ❖ Un cadre de gestion des risques solide, harmonisé et inspiré des principaux standards internationaux, qui suscite l'intérêt d'autres cantons et d'acteurs de la scène publique, internationale et privée
- ❖ Nouvelle politique de gestion des risques adoptée par le CE le 10 avril 2019
- ❖ Informations utiles transmises à la hiérarchie, prise de décision soutenue ou accélérée par la gestion des risques
- ❖ Efforts concrets de l'administration pour réduire ses principaux risques, mais plusieurs risques en augmentation surtout en raison de facteurs exogènes
- ❖ Recrutement de spécialistes de la gestion des risques et du SCI par plusieurs entités consolidées pendant la législature précédente (p.ex. Aéroport, IMAD, TPG, FIPOI)
- ❖ Nécessité d'augmenter la rigueur dans la gestion des plans d'action

**Merci!**



**Questions?**





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
GRAND CONSEIL

Commission des finances / juin 2019

## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerné: Projet de loi 12479 approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2018

### TEXTE

#### **Art. 2 Préfinancement (nouvelle teneur, avec modification de la note)**

<sup>1</sup> En vue de la recapitalisation de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, l'Etat inscrit dans ses fonds propres un préfinancement destiné à amortir la réserve budgétaire prévue par l'article 6A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) ainsi que les charges d'intérêt relatives à la recapitalisation.

<sup>2</sup> Il est constitué par :

a) l'attribution d'un montant de 222 millions de francs représentant l'excédent de revenus de l'exercice 2018, en application de l'article 6B LGAF;

b) un montant de 599 millions de francs, représentant le solde de la réserve conjoncturelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<sup>3</sup> Le montant du préfinancement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 821 millions de francs.

<sup>4</sup> Les dispositions prévues à l'alinéa 2 seront présentées dans les états financiers individuels 2019.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
GRAND CONSEIL

Commission des finances du 26 juin 2019

## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Christian Dandrès

Concerne : Projet de loi 12479 approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2018

### TEXTE

#### **Art. 2 Préfinancement (nouvelle teneur, avec modification de la note)**

<sup>1</sup> En vue de la recapitalisation des institutions de prévoyance de droit public, l'Etat inscrit dans ses fonds propres un préfinancement destiné à amortir la réserve budgétaire prévue par l'article 6A de la loi sur le gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) ainsi que les charges d'intérêt relatives à la recapitalisation.

<sup>2</sup> Il est constitué par :

a) l'attribution d'un montant de 222 millions de francs représentant l'excédent de revenus de l'exercice 2018, en application de l'article 6B LGAF ;

b) un montant de 300 millions de francs pris sur la réserve conjoncturelle.

<sup>3</sup> Le montant du préfinancement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 522 millions de francs.

<sup>4</sup> La réserve conjoncturelle n'est pas dotée en 2018 et s'élève à 299 millions de francs au 31 décembre 2018.

<sup>5</sup> Les dispositions prévues à l'alinéa 2 à 4 seront présentées dans les états financiers individuels 2019.

#### Nota bene :

Cet amendement est un sous-amendement de celui déposé par le Conseil d'Etat lors de la séance de la Commission des finances du 19 juin 2019. Les éléments proposés apparaissent en souligné.

# **Maquette v2**

## **Etats financiers individuels avec**

### **les effets des articles 6a et 6B LGAF et PL 12479**

#### **(avec les amendements du Conseil d'Etat)**

**Compte de résultat** pour 2019 & 2020

	Note	Compte 2020	Budget 2020	Compte 2019
Revenus fiscaux	3.1	-	-	7'108
Subventions reçues	3.2	-	-	336
Péréquation et parts à des revenus	3.3	-	-	139
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	3.4	-	-	159
<b>Revenus d'exploitation sans contrepartie</b>				<b>7'742</b>
Dédommagements	3.5	-	-	121
Prestations de services et livraisons, taxes	3.6	-	-	383
Remboursements	3.7	-	-	69
<b>Revenus d'exploitation avec contrepartie</b>		-	-	<b>573</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	3.8	-	-	<b>85</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		-	-	<b>8'400</b>
Charges de personnel	3.9	-	-	-2'535
Charges de fonctionnement	3.10	-	-	-432
Subventions accordées	3.11	-	-	-4'265
Péréquation et parts de revenus	3.12	-	-	-420
Dédommagements	3.13	-	-	-101
Dotations aux amortissements	3.14	-	-	-507
Autres charges d'exploitation	3.15	-	-	-150
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		-	-	<b>-8'410</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		-	-	<b>-10</b>
Produits financiers	3.16	-	-	216
Charges financières	3.17	-	-	-178
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		-	-	<b>38</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		-250	-350	<b>28</b>
Amortissement de la réserve budgétaire	3.18	-116	-116	-
<b>RESULTAT NET</b>		-366	-466	<b>28</b>

Le résultat net de l'Etat aurait présenté un déficit de 3,26 mias en 2019 en l'absence du traitement comptable prévu à l'art. 7X de la L 12228 modifiant la LCPEG, au lieu d'un résultat net positif de 28 mios.

**Instruments budgétaires** pour 2019

	<b>Compte</b>
	<b>2019</b>
RESULTAT NET	28
Préfinancement	-28
<b>EXCEDENT FINAL</b>	<b>-</b>

**Préfinancement lié à la recapitalisation d'une institution de prévoyance de droit public**  
*article 6B de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF)*

Tableau de mouvement du préfinancement (solde 01.01 + constitution - utilisation = solde 31.12)

**Instruments budgétaires pour 2020**

	Compte 2020	Budget 2020	Compte 2019
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-366</b>	<b>-466</b>	<b>28</b>
Préfinancement	213	213	-28
<b>EXCEDENT FINAL</b>	<b>-153</b>	<b>-253</b>	<b>-</b>

**Préfinancement lié à la recapitalisation d'une institution de prévoyance de droit public**  
*article 6B de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF)*

Tableau de mouvement du préfinancement (solde 01.01 + constitution - utilisation = solde 31.12)  
Décomposition Utilisation entre amortissement et intérêts

**Bilan avec effets pour 2019**

	Note	31.12.2019	31.12.2018
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.1	-	74
Créances résultant de revenus fiscaux	6.2	-	2'210
Créances résultant de revenus non fiscaux	6.3	-	207
Autres actifs financiers courants	6.4	-	185
Stocks et travaux en cours		-	14
Comptes de régularisation actif	6.5	-	25
<b>ACTIF COURANT</b>		-	<b>2'715</b>
Immobilisations corporelles	6.6	-	12'405
Immeubles de placement	6.7	-	580
Immobilisations incorporelles	6.8	-	158
Participations	6.9	-	1'564
Prêts	6.10	-	1'294
Subventions d'investissement accordées	6.11	-	1'026
<b>ACTIF NON COURANT</b>		-	<b>17'027</b>
<b>ACTIF</b>		-	<b>19'742</b>
<b>PASSIF</b>			
Fournisseurs et autres créanciers	6.12	-	586
Emprunts courants	6.13	-	2'400
Autres passifs financiers courants	6.14	-	2'480
Comptes de régularisation passif	6.15	-	116
Provisions courantes	6.16	-	340
<b>PASSIF COURANT</b>		-	<b>5'923</b>
Emprunts non courants	6.13	-	9'414
Provisions non courantes	6.16	-446	558
Autres passifs financiers non courants	6.17	-	178
Engagements de prévoyance	6.18	4'000	-
Subventions d'investissement reçues	6.18	-	670
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>3'554</b>	<b>10'820</b>
<b>FONDS ETRANGERS</b>		<b>3'554</b>	<b>16'743</b>
Fonds et financements spéciaux	6.19	79	79
Réserve conjoncturelle	6.20	-	710
Réserve de réévaluation	6.21	336	336
Réserve budgétaire à amortir	4.1	-3'554	-
Préfinancement	4.1	848	-
Fonds propres libres		1'764	1'875
<b>FONDS PROPRES</b>		<b>-527</b>	<b>3'000</b>
<b>PASSIF</b>		-	<b>19'742</b>

**Bilan avec effets pour 2020**

	Note	31.12.2020	31.12.2019
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.1	-500	-
Créances résultant de revenus fiscaux	6.2	-	-
Créances résultant de revenus non fiscaux	6.3	-	-
Autres actifs financiers courants	6.4	-	-
Stocks et travaux en cours		-	-
Comptes de régularisation actif	6.5	-	-
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>-500</b>	<b>-</b>
Immobilisations corporelles	6.6	-	-
Immeubles de placement	6.7	-	-
Immobilisations incorporelles	6.8	-	-
Participations	6.9	-	-
Prêts	6.10	-	-
Subventions d'investissement accordées	6.11	-	-
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ACTIF</b>		<b>-500</b>	<b>-</b>
<b>PASSIF</b>			
Fournisseurs et autres créanciers	6.12	-	-
Emprunts courants	6.13	-	-
Autres passifs financiers courants	6.14	-	-
Comptes de régularisation passif	6.15	-	-
Provisions courantes	6.16	-	-
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts non courants	6.13	-	-
Provisions non courantes	6.16	-	-446
Autres passifs financiers non courants	6.17	-	-
Engagements de prévoyance	6.18	3'500	4'000
Subventions d'investissement reçues	6.19	-	-
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>3'500</b>	<b>3'554</b>
<b>FONDS ETRANGERS</b>		<b>3'500</b>	<b>3'554</b>
Fonds et financements spéciaux	6.20	79	79
Réserve conjoncturelle	6.21	-	-
Réserve de réévaluation	6.22	336	336
Réserve budgétaire à amortir	4.1	-3'438	-3'554
Préfinancement	4.2	635	848
Fonds propres libres		1'610	1'764
<b>FONDS PROPRES</b>		<b>-777</b>	<b>-527</b>
<b>PASSIF</b>		<b>-</b>	<b>-</b>



## Situation nette avec effets pour 2019

	Fonds et finan- cements spéciaux	Réserve conjonc- turelle	Réserve de rééva- luation	Réserve budgé- taire	Préfinan- cement	Fonds propres libres	Total
Au 1er janvier 2018 publié	64	599	243			1'779	2'685
Corrections d'erreurs	-	-	-			-	-
Au 1er janvier 2018 corrigé	64	599	243			1'779	2'685
Résultat net	-	-	-			222	222
Affectations	53	111				-164	-
Utilisations	-38					38	0
Actifs disponibles à la vente	-		93			-	93
Au 31 décembre 2018	79	710	336			1'875	3'000
<b>Effets de la loi L 12479</b>							
Attribution au préfinancement		-599			821	-222	-
Annulation affectation		-111				111	-
Au 1er janvier 2019	79	-	336		821	1'764	3'000
Engagement de prévoyance				-4'000			-4'000
Provision non atteinte paliers				446			446
Résultat net						28	28
Affectations					28	-28	-
Utilisations						-	-
Actifs disponibles à la vente						-	-
Au 31 décembre 2019	79	-	336	-3'554	848	1'764	-527

### Au 31 décembre 2018

Le **x** mars 2019, le Conseil d'Etat (gouvernement) a approuvé les états financiers individuels 2018 ainsi que le projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2018 (PL 12479) selon les montants présentés au 31 décembre 2018 du tableau de mouvements ci-dessus.

### Au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Dans le cadre du vote de la loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2018 (L 12479) du **xx** août 2019, le Parlement a accepté une demande d'amendement déposée par le Conseil d'Etat en juin 2019 dont les effets sont présentés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- o un préfinancement destiné à amortir la réserve budgétaire ainsi que les charges d'intérêt relatives à la recapitalisation est inscrit dans les fonds propres en vue de la recapitalisation des institutions de prévoyance ;
- o ce préfinancement est constitué par l'attribution d'un montant de 222 mios représentant l'excédent de revenus de l'exercice 2018 et d'un montant de 599 mios, représentant le solde de la réserve conjoncturelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- o la disposition du projet de loi du Conseil d'Etat (PL 12479) prévoyant au 31 décembre 2018 de doter de 111 mios la réserve conjoncturelle n'étant pas retenue dans la loi votée L 12479, cette dotation est annulée.

**Situation nette** avec effets pour 2020

	Fonds et finance- ments spéciaux	Réserve de rééva- luation	Réserve budgé- taire	Préfinan- cement	Fonds propres libres	Total
<b>Au 1er janvier 2019</b>	79	336	-	821	1'764	3'000
Engagement de prévoyance			-4'000			-4'000
Provision non atteinte paliers			446			446
Résultat net					28	28
Affectations				28	-28	-
Utilisations					-	-
Actifs disponibles à la vente					-	-
<b>Au 31 décembre 2019</b>	79	336	-3'554	848	1'764	-527
Résultat net	-	-	116		-366	-250
Affectations					-	-
Utilisations	-	-		-213	213	-
Actifs disponibles à la vente	-	-			-	-
<b>Au 31 décembre 2020</b>	79	336	-3'438	635	1'610	-777